



*Syndicat mixte de Besançon et de sa Région
pour le Traitement des Déchets
(SYBERT)*

***RAPPORT ANNUEL
sur la qualité et le prix du service
public de prévention et de gestion des
déchets ménagers et assimilés***

EXERCICE 2023

Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, au décret n°2000-404 du 11 mai 2000 et au décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Présenté à la Commission des Services Publics Locaux du 7 mars 2024.

*Présenté au Comité Syndical du 26 mars 2024 et approuvé,
sous la présidence de Monsieur DEVESA Cyril.*

*Rapport à disposition du public sur le site internet de la collectivité www.sybert.fr et sur simple demande.
SYBERT – La City, 4 rue Gabriel Plançon, 25043 BESANCON Cedex – 03 81 21 15 60 – contact@sybert.fr*

**Syndicat mixte de Besançon et de sa région pour le traitement des déchets
(SYBERT)**

*Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et
assimilés*

Exercice 2023

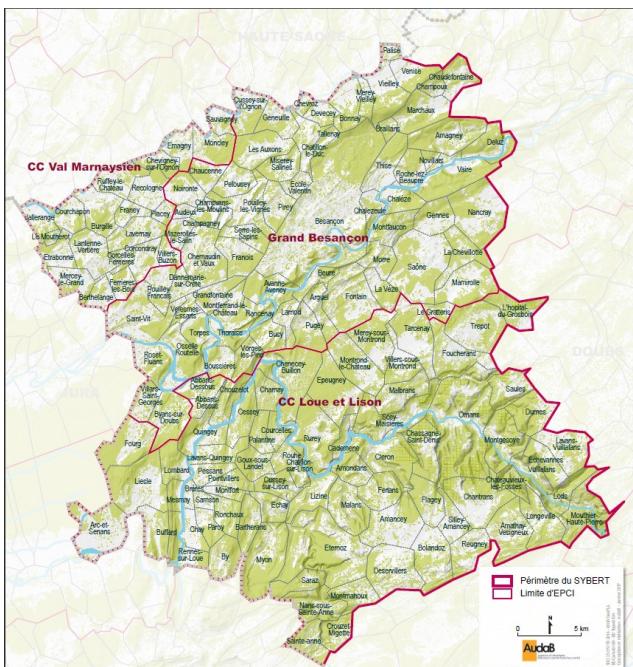
Sommaire

1.	Présentation	4
2.	Prévention – Animations	5
3.	Valorisation organique	13
4.	Déchetterie	19
5.	Tri des collectes sélectives d'emballages et de papiers	30
6.	Tri des encombrants valorisables issus des déchetteries	34
7.	Valorisation énergétique.....	37
8.	Communication	43
9.	Qualité Sécurité Environnement.....	51
10.	Maintenance	53
11.	Démarche RSE (Responsabilité Sociétale Entreprise)	55
12.	Administration.....	56
13.	Performances financière et économique.....	57
14.	Performances tonnage et environnementale	66
15.	Performance services directs à l'usager (synthèse)	69
16.	Synthèse des performances.....	70
	ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DES SERVICES DU SYBERT (NOMINAL).....	71
	ANNEXE 2 : TARIFS 2023	72

**Cyril DEVESA ,
Président du SYBERT**

1. Présentation

Le SYBERT a été créé par arrêté préfectoral le **1^{er} septembre 1999**. La version des **statuts** en vigueur a été approuvée par le Préfet, le 12 mai 2017. Le SYBERT est un syndicat mixte à vocation unique, le **traitement des déchets**.



Il est compétent pour :

- le **traitement des déchets ménagers et assimilés**, la mise en décharge des déchets ultimes ainsi que les opérations de transport, de tri, de recyclage ou de stockage qui s'y rapportent,
 - les **déchetteries** (gestion des hauts et des bas quais),
 - la **prévention**, y compris la gestion des **ressourceries** et le **compostage local**,
 - le **transfert** des déchets (gestion des hauts et bas de quais).

Entre 2006 et 2016, le SYBERT comptait 8 adhérents. Fin 2016, il couvrait un peu moins de 200 communes, 230 000 habitants et 1 500 km².

Suite à la loi NOTRÉ et à certaines fusions de communes, le SYBERT compte **3 adhérents** depuis 2017 et couvre **161 communes sur 1 250 km²**, comprenant **228 851 habitants (population municipale) en 2023**.

Adhérents fin 2023	Nombre de communes	Population municipale	Population totale	Sièges
Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole (CUGBM)	68	196 278	201 237	33
Communauté de Communes Loue Lison (CCLL)	72	25 373	25 974	9
Communauté de Communes du Val Marnaysien (CCVM) pour les communes situées dans le Doubs	21	7 200	7 327	3
TOTAL	161	228 851	234 538	45

Au 31 décembre 2023, le comité syndical compte 11 femmes (24,44 %) parmi ses 45 délégués titulaires. Le bureau est composé d'un président, de 8 vice-président(e)s et 5 autres membres parmi lesquels 2 ont été désignés conseillers syndicaux délégués. Il compte 3 femmes parmi ses 14 membres (21 %).

Les agents du SYBERT sont des agents recrutés par la Communauté Urbaine du Grand Besançon Métropole et mis à disposition, via une convention financière dont les montants sont révisés annuellement au vu des rémunérations réelles et des coûts induits.

Le SYBERT est composé d'une équipe de **80 personnes**, selon paie et contrats en cours au 31 décembre 2023, dont :

- 64 agents en filière technique, 13 agents en filière administrative et 3 agents en filière animation,
 - 27 femmes, 53 hommes,
 - 11 agents de catégorie A, 13 agents de catégorie B et 56 agents de catégorie C,
 - 59 emplois permanents et 21 emplois temporaires.

2. Prévention - Animations

Équipements

Le SYBERT développe et perfectionne, tout au long de l'année, ses propres outils d'animation et en acquiert occasionnellement auprès de structures spécialisées en éducation à l'environnement. Ainsi, il dispose de matériels pédagogiques variés : expositions, borne multimédias, espace d'animation mobile, outils d'animation pour stands ou ateliers.

Des travaux sont en cours pour investir, début 2024, un nouveau local pédagogique dédié à l'accueil du public et à l'animation. Ce local, situé au niveau de la zone commerciale de la chaufferie bois (226 rue de Dole), permettra d'accueillir un public varié (classes, groupes, particuliers, entreprises...) dans de meilleures conditions (capacités d'accueil et parking notamment). C'est dans cet espace que le SYBERT organisera :

- Ses permanences (prêt et location de couches lavables)
- Les sessions de formation :
 - labellisation « SYBERT engagée »
 - compostage
 - vente de lombricomposteurs
- Les ateliers (produits ménagers, lutte contre le gaspillage alimentaire...)
- Les visites jeune public (écoles, collèges, établissements spécialisés)
- Les visites structures adultes (associations, entreprises...)
- Les visites Grand Public

Exploitation

La responsable du service Prévention des déchets est accompagnée de trois animateurs et d'un chargé de mission Economie Circulaire.

L'équipe met en œuvre le 3ème Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) du SYBERT pour les années 2021-2026 ainsi que des actions plus spécifiques liées à l'économie circulaire.

Service

Type d'animation	Nombre de ½ journée	Nombre d'actions	Nombre de personnes sensibilisées	<i>dont enfants</i>
Animations scolaires (49 classes) <i>(3 classes CCVM, 10 classes CCLL, 36 classes GBM)</i>	89	89	1 371	1 289
Découverte du centre de tri des recyclables <i>(ouverte au grand public) Format 2h</i>	6	6	63	9
Découverte du centre de tri des recyclables <i>(groupe constitué) Format 2h</i>	17	17	226	45
Visite-Formation dans la cadre de la labellisation « SYBERT engagée »	8	8	48	0
Stand lors des manifestations locales	15	12	1 251	309
Animations estivales de quartier	11	11	77	52
Ateliers spécifiques (groupe constitué) <i>Format 2 à 3h</i>	13	13	212	51
Total 2023	162	159	3 248	1 755
Rappel 2022	148	144	3 161	1 768

	Indicateurs 2023	Pour mémoire Indicateurs 2022
Couches lavables (kit d'essai)	34 kits prêtés	37 kits prêtés
Couches lavables (location en cours)	7 contrats signés 13 contrats de location en cours 54 trimestres facturés	9 contrats signés 13 contrats de location en cours 71 trimestres facturés
Nombre de location cumulé depuis février 2018	59 contrats de location cumulés <i>pour des durées de location allant de :</i> 3 à 6 mois (29%) 6 à 12 mois (17%) 12 à 24 mois (29%) +24 mois (22%)	52 contrats de location cumulés <i>pour des durées de location allant de :</i> 3 à 6 mois (30%) 6 à 12 mois (15%) 12 à 24 mois (45%) +24 mois (5%)
Durée moyenne d'un prêt en %		
Nombre de crèches utilisant des changes lavables	25 crèches (cumulées)	23 crèches (cumulées)
Nombre de demande de subvention à l'achat de protections hygiéniques lavables	162 dossiers traités	-
Nombre de labellisation « SYBERT engagée »	11 associations 1 commune	-
Nombre de prêt de pinces pour opération de nettoyage dans les communes	20 prêts Dont communes : 6 Dont associations : 8 Dont école : 6	15 prêts Dont communes : 6 Dont associations : 8 Dont école : 1
Vente de gobelets réutilisables lavables	15 structures (associations, écoles ou communes) 3070 gobelets vendus	20 structures (associations, écoles ou communes) 6 700 gobelets vendus
Borne mobile	Pas de prêt en 2023	Pas de prêt en 2022
Expositions	0 commune 1 association 1 école 2 semaines de prêt	2 communes 12 semaines de prêt
Ressourcerie (réemploi)	1 292 tonnes réemployées <i>via les déchetteries</i>	1 315 tonnes réemployées <i>via les déchetteries</i>
Lutte contre le gaspillage alimentaire	15 sites cumulés, accompagnés	8 sites cumulés, accompagnés
Référents SYBERT (Identifiés/formés)	95 (59%) / 39 (24%)	-

Finances

La contribution appelée aux adhérents se monte à 2,30 € HT par habitant.

PREVENTION	Dépenses	Recettes
Investissement	26 041	2 872
Fonctionnement	429 012	492 266
<i>Dont charges de personnel</i>	230 330	
TOTAL BUDGET 2023	455 053	495 138

Faits marquants 2023 au regard des 8 axes du PLPDMA

Axe 1 : Consommation responsable

Action 1 Formation de bénévoles et promotion des ateliers autour du « faire soi-même » dans les communes

A travers cette action, le SYBERT a souhaité enclencher une dynamique du faire soi-même autour de la fabrication de produits ménagers naturels et faits maison.

S'appuyant sur le réseau des référents communaux SYBERT, le projet a consisté à identifier dans les communes un binôme de personnes-relais motivées par la thématique de l'éco-consommation. Pour le binôme, l'objectif annoncé était l'animation d'ateliers de fabrication de produits ménagers à destination des habitants de la commune.

Pour ce faire, le SYBERT a mis en place un accompagnement en plusieurs étapes :

- formation obligatoire de 1,5 jour avec un professionnel de l'éco-consommation (fabrication de produits ménagers naturels – apports théoriques et pratiques)
- co-animation avec le SYBERT d'un atelier auprès des habitants de la commune
- animation d'un ou plusieurs ateliers en autonomie

13 communes ont répondu à l'appel et 25 personnes ont été formées par le SYBERT ; lesquelles ont animé 17 ateliers « fabrication de produits ménagers naturels » entre mai 2023 et janvier 2024.

Action 2 Vente des gobelets réutilisables

La vente de gobelets réutilisables est un service qui s'est poursuivi en 2023. Le SYBERT a acheté 10 000 gobelets neufs cette année pour les proposer à la vente auprès des communes, associations ou établissements scolaires du territoire au tarif préférentiel de 0,30 € TTC. Cette année, 15 structures ont acheté 3 070 gobelets.

Axe 2 : Textiles sanitaires

Action 1 Mise en place d'une stratégie de déploiement des changes lavables en crèche

Le SYBERT accompagne les établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) dans la mise en place des changes lavables en subventionnant à hauteur de 70% l'achat des couches et en proposant un accompagnement du personnel gratuitement pendant un an.

En 2023, le Sybert a reçu 3 nouvelles demandes d'accompagnement et accompagne 5 structures dans la mise en place des changes lavables. Au total, ce sont 25 EAJE du territoire qui ont été accompagnés depuis la mise en place du service.

En parallèle, la formation des futurs professionnels à l'utilisation des changes lavables se poursuit avec une intervention auprès des Bac pro Accompagnement Soins et Services à la Personne (ASSP) du Lycée Condé et des Bac pro Services aux personnes et Animations dans les Territoires (Bac pro SAPAT) de la MFR de Morre. Ces interventions nous permettent de sensibiliser dès l'apprentissage aux gestes liés au change d'un nourrisson avec des changes lavables.

Action 2 Organisation d'un forum pour les professionnels de la petite enfance

Le mardi 25 avril, le SYBERT a organisé son 2^{ème} forum professionnel à destination des acteurs de la petite enfance.

Ce forum avait pour objectif de présenter les alternatives pour des pratiques plus naturelles dans les établissements d'accueil du jeune enfant, de favoriser les échanges entre pairs et de découvrir les témoignages de professionnels du milieu médico-social ou de la petite enfance, déjà engagés dans cette démarche écologique.

L'événement proposait une table ronde, abordant au travers de témoignages le sujet des changes lavables et l'offre d'accompagnement du SYBERT ainsi qu'une présentation des pratiques plus éco-responsables. Pour clôturer, un temps d'échange autour de 8 stands partenaires a été proposé.

Ce forum a rassemblé une trentaine de professionnels du milieu de la petite enfance. Les échanges ont été très constructifs et plusieurs partenaires ont fait remonter des prises de contact en vue de nouveaux projets. Parmi les participants, 5 EAJE non équipés en changes lavables sont venus chercher de l'information sur l'accompagnement du SYBERT.

Action 3 Promotion des couches lavables (volet familles)

- ✓ Prêt gratuit d'un kit d'essai et location de couches lavables

Le SYBERT propose également son soutien aux familles voulant tester les couches lavables en mettant à disposition des kits d'essais gratuits contenant une quinzaine de changes de 5 à 6 marques différentes. Ces kits sont prêtés sur une durée d'un mois, à l'issue de leur participation à une permanence d'information tenue par l'association Coccinelle.

Toute personne convaincue par leur utilisation peut avoir accès à un système de location de kit à raison de 30 € par trimestre et jusqu'à la propriété de l'enfant.

Des couches lavables d'occasion sont également disponibles à la vente.

Les permanences ont lieu deux fois par mois : un jeudi au Pôle de Valorisation des Déchets et un samedi matin au Logis 13 éco (rue de Bourgogne, Besançon).

En 2023, les kits d'essai ont été empruntés 34 fois, 7 nouveaux contrats de location ont été ouverts et 4 achats de couches lavables d'occasion ont été effectués.

- ✓ Stands lors d'événementiels et communication

Le SYBERT a promu les changes lavables lors des événements suivants :

- une réunion d'information aux parents à Montferrand-le-château, le 17 octobre ;
- le Forum Autour du bébé, le 18 octobre à la maison de quartier Grette-Butte à Besançon ;
- la Fête du Réemploi et de la Réparation à Thise, le 19 novembre.

Action 4 Promotion et soutien à l'achat de protections hygiéniques lavables

Au 1^{er} mars 2023, un nouveau projet autour des protections hygiéniques lavables a vu le jour.

Le principe : sur remise d'une facture d'achat de protections hygiéniques lavables (culottes menstruelles, coupes menstruelles, serviettes hygiéniques lavables) et de pièces justificatives complémentaires, chaque demandeur peut recevoir un remboursement partiel à hauteur de 50% du prix d'achat, plafonné à 50€.

En 2023, 162 dossiers ont été reçus, pour un coût total proche de 5 000€.

98% des personnes ayant répondu au questionnaire (envoyé trois mois après la date de saisie du dossier) sont satisfaites de leur achat et recommandent l'utilisation de protections hygiéniques lavables.

48% des demandeurs attestent être passé à l'achat pour la première fois grâce à l'offre du SYBERT.

Pour promouvoir cette subvention, le SYBERT a participé à une table ronde sur le sujet des menstruations en date du 30 mai 2023, aux côtés du CICS (Centre d'Information et de Consultation sur la Sexualité), du CCAS et de l'Université de Franche-Comté.

Axe 3 : Gaspillage alimentaire

Action 1 Poursuite du projet de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire

Dans le cadre de son projet de mandat et en tant que signataire de la charte du Projet Alimentaire Territorial porté par Grand Besançon Métropole, le SYBERT s'est fixé pour objectif d'accompagner 15 sites de restauration en école primaire dans la lutte contre le gaspillage alimentaire, et ce durant 3 ans.

Ce projet de lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective a débuté en 2022 avec 8 établissements périscolaires accompagnés (Besançon Granvelle, Tarcentay-Foucherans ,École-

Valentin, Montferrand-le-Château, Les Auxons, Ornans, Roche-lez-Beaupré et Mercey-le-Grand) et se poursuit en 2023 avec 7 nouveaux sites : Grandfontaine, Franois, Serre-les-Sapins, Nancray, Avanne-Aveney, Pouilley-les-Vignes et Dannemarie-sur-crête.

Les finalités de cet accompagnement sont multiples :

- Sensibilisation des enfants et du personnel au gaspillage alimentaire,
- Réduction de la quantité de nourriture jetée (et donc du poids du bac d'ordures ménagères),
- Limitation de l'impact environnemental et social du gaspillage alimentaire.

D'une durée de un an par établissement, le projet comporte 3 temps forts avec organisation de comités de pilotage au sein de chaque établissement :

- Une campagne de pesée des déchets alimentaires valant diagnostic initial,
- Un plan d'action permettant de réduire le gaspillage alimentaire,
- Une seconde campagne de pesée mesurant les effets du plan d'action.

L'objectif initial fixé par le SYBERT est la réduction de 25 % du gaspillage alimentaire entre les 2 pesées.

Les résultats de la seconde campagne de pesées ont délivré leur verdict sur les 8 sites accompagnés en 2022. Les résultats sont supérieurs à nos attentes :

Site accompagné	Évolution du gaspillage alimentaire
Besançon – Granvelle	- 36,5%
École-Valentin	- 29,7%
Tarcenay-Foucherans	- 47,2%
Les Auxons	- 35,1%
Roche-lez-Beaupré	- 22,1%
Ornans	- 53,4%
Mercey-le-Grand	- 16,5 %*
Montferrand-le-Château	- 31,5%

* pesée réalisée sur une semaine contrairement aux autres sites (2 semaines)

Le tonnage de biodéchets évité sur ces 8 établissements représente ainsi près de 5 tonnes pour une année complète (déchet provenant uniquement du gaspillage alimentaire, hors biodéchets dits inévitables).

Axe 4 : Déchets verts et biodéchets

Voir directement dans la partie Valorisation Organique (broyage de proximité, gestion des biodéchets)

Axe 5 : Sensibilisation

Action 1 Location d'un local commercial

Le SYBERT est locataire d'un local dans la zone commerciale de la chaufferie bois. La volonté du SYBERT est d'accueillir un public varié (classes, groupes, particuliers, entreprises...) dans de meilleures conditions (capacités d'accueil et parking notamment).

C'est dans cet espace que le SYBERT organisera :

- Ses permanences (prêt et location de couches lavables)
- Les sessions de formation :
 - labellisation « SYBERT engagée »
 - compostage
 - vente de lombricomposteurs

- Les ateliers (produits ménagers, lutte contre le gaspillage alimentaire...)
- Les visites jeune public (écoles, collèges, établissements spécialisés)
- Les visites structures adultes (associations, entreprises...)
- Les visites Grand Public

Action 2 Formation des référents communaux du SYBERT

Afin de favoriser le lien avec les communes, le SYBERT a incité chaque commune à nommer son référent communal SYBERT. Il existe à ce jour 95 référents désignés. Parmi eux, 39 ont été formés par le SYBERT sur les enjeux du Syndicat et ont pu visiter les installations. Ces 39 référents formés offrent à leur commune la possibilité d'être éligible au label « commune SYBERT engagée » et de faire bénéficier leurs associations du label « association SYBERT engagée ». Ils ont pour vocation d'être le relais local du SYBERT dans ses communications.

Action 3 Séances découverte du centre de tri des déchets recyclables

22 séances découverte du centre de tri des recyclables auprès de 300 personnes :

- 6 séances dédiées au grand public (inscription individuelle)
- 17 séances à la demande de structures pour leurs agents, adhérents (Ge-Est, CHU, Réseau GERME, Unis-Cités, AFPA, Région BFC, Fondation pluriel, collèges et lycées...).

Action 4 Animations sur le territoire

39 animations (stands, ateliers) ont été menées et ont permis de toucher près de 1 500 personnes. Il s'agit principalement de stands sur de grandes manifestations (*Slow-up à Emagny, Fête du Climat à Pirey, fête du réemploi et de la réparation à Thise, et à Besançon : Grande Heure Nature, forum du Sybert « Autour de bébé », Logis 13 éco*).

En 2023, le service Prévention a reçu 97 demandes directes via l'adresse mail prevention@sybert.fr pour accompagner divers projets (demandes de renseignements, demandes d'intervention sur site, visites de nos installations, prêt d'outils).

Dans le cadre du partenariat avec l'arÈTE, 3 ateliers ont été organisés (anti-gaspi, création textiles, conserverie).

Action 5 Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (novembre 2023)

Cette année, le SYBERT a organisé sa deuxième Fête du Réemploi et de la Réparation.

L'événement s'est déroulé le dimanche 19 novembre à la salle des fêtes de Thise. Son but est d'apporter des solutions quant à la réduction des déchets et de mettre en lumière tous les acteurs locaux du réemploi et de la réparation, le tout dans une ambiance conviviale.

16 partenaires et acteurs locaux étaient présents sur la journée avec au programme : ateliers « faire soi-même », présentation des activités des associations et partenaires locaux tels que des pratiques zéro déchet, conseils d'entretien et de réparation de vélos et d'appareils électroménagers, diagnostics informatiques, réemploi des bouteilles et plats en verre...

Sur la journée, les visiteurs ont pu assister à un spectacle de la compagnie « Robert et moi », participer à un tirage au sort pour gagner des lots zéro déchet et profiter de l'espace Gratifieria, ou marché gratuit, dont la finalité est de permettre à chacun de donner et/ou récupérer des objets d'occasion gratuitement.

Bilan de l'événement, 521 visiteurs sur la journée et des acteurs locaux satisfaits des contacts et échanges pris lors de cet événement.

Action 6 Interventions en milieu scolaire : CE2-CM2

Les interventions scolaires se répartissent sur l'ensemble du territoire à destination des CE2-CM2. Deux thématiques ont été proposées : le gaspillage alimentaire et le réemploi-réparation. Pour chacune, la première séance traite du cycle des déchets (collecte et recyclage). 52 classes ont été sensibilisées en 2023, soit près de 1 500 enfants.

Dans le cadre de la convention de partenariat « J'agis pour mon territoire Loue Lison » (CCLL, CPIE Haut-Doubs, Tri, CEN), 10 classes de la Communauté de Communes Loue Lison soit 250 enfants ont bénéficié d'interventions scolaires sur les déchets.

En parallèle, le SYBERT a contractualisé avec l'association nationale Passerelles.info qui édite un guide destiné aux enseignants intitulé « Réduire mes déchets, nourrir la terre ». Ce guide offre un éventail de ressources pédagogiques sur la gestion des biodéchets et le compostage. Pour le recevoir, les enseignants du SYBERT doivent simplement s'inscrire sur le site partenaire et le SYBERT se charge de l'envoyer gratuitement par voie postale (60 guides distribués).

Action 7 Concours de collecte de piles et batteries dans les écoles

Le concours « A vos piles, collectez, gagnez ! » a été proposé à l'ensemble des écoles élémentaires (du CP au CM2) situées sur le territoire SYBERT dans le cadre d'un partenariat avec l'éco-organisme SCRELEC chargé de la collecte et du recyclage.

Il récompense les écoles ayant collecté le plus de piles et batteries par élève en recevant un prix allant de 100 à 400 €, leur permettant de financer un projet scolaire. Pour souligner l'implication des enfants et des équipes pédagogiques, les écoles non lauréates ont été récompensées par le SYBERT en recevant divers lots.

L'édition 2023 a permis la collecte de près de 10,8 tonnes de piles et batteries usagées par les 30 écoles engagées dans le concours, soit autant de ressources minières valorisées par le SYBERT.

Pour autant, nous envisagerons pour les années suivantes une nouvelle forme pour ce concours. En effet, dans un souci de cohérence à la fois écologique et économique, nous allons tester la régénération de piles alcalines (REGENBOX) et expérimenter leur utilisation. A partir de ces éléments, l'idée serait de ne plus chercher à collecter le poids maximal à tout prix mais plutôt d'allonger la durée de vie des piles. Le test est en cours d'expérimentation.

Action 8 Poursuite de la labellisation « SYBERT engagée ! »

Le projet de labellisation des associations et des communes « SYBERT engagées ! » a pour objectif de valoriser les associations et les communes du territoire qui œuvrent en faveur de la réduction et du tri des déchets.

Les associations et les communes sont labellisées pour une durée de 3 ans et obtiennent un logo « Association SYBERT engagée ! » ou « Commune SYBERT engagée ! ». Les associations reçoivent en plus une gratification de 500 € TTC.

Démarré en septembre 2022, le SYBERT a labellisé 11 associations et 1 commune en 2023. 21 associations et 1 commune ont également déposé un dossier de candidature et sont inscrits dans la démarche de labellisation.

Axe 6 : Réemploi / réparation

Action 1 Partenariat avec J'aime Mes Bouteilles pour un retour à la consigne et au réemploi des bouteilles en verre

Une convention de partenariat a été établie entre l'entreprise Alternative 7 qui porte la marque « J'aime Mes Bouteilles » et le SYBERT. Le SYBERT met à disposition un espace de stockage sur l'Installation de Tri-Massification pour stocker du matériel. Le SYBERT a également lancé une expérimentation sur la déchetterie de Besançon Tilleroyes afin de collecter des bouteilles réemployées en dehors des magasins. Le dispositif de collecte des bouteilles consignées en déchetterie est encore peu connu.

Axe 7 : Déchets des professionnels

Action 1 Partenariat avec Zéro Déchet Besançon sur la consigne des contenants pour la restauration à emporter

Une convention de partenariat est établie entre le SYBERT et l'association Zéro Déchet Besançon qui porte le projet « En Boîte Le Plat Besançon » avec l'attribution d'une subvention de 15 000 € sous conditions. Ce projet a pour objectif de réduire les déchets liés à la vente à emporter dans les commerces alimentaires et les restaurants. Le principe est de remplacer les emballages jetables par des contenants consignés qui peuvent être rapportés dans les commerces membres du réseau « En Boîte le Plat ». Il y a trois modèles de contenants qui sont proposés : entrée, plat et dessert. La démarche a débuté en avril 2023 et compte 13 commerces en fin d'année 2023 (10 restaurants, 1 salon de thé, 1 traiteur et 1 foodtruck).

Axe 8 : Déchets marins

Action 1 Service de prêt de matériels pour les opérations de ramassage de déchets

Depuis 2022, le service prévention dispose de 3 kits de ramassage de déchets répondant ainsi à une demande grandissante des communes, associations et écoles du territoire d'organiser des opérations de ramassages de déchets.

Cette mesure permet de limiter les déchets sauvages qui pourraient aboutir dans les milieux aquatiques (cours d'eau, rivière, fleuve puis mer ou océan).

Les demandeurs peuvent emprunter gratuitement un kit comprenant : 20 pinces, des sacs poubelles et des gants anti-coupures.

20 demandes de prêts ont été effectuées en 2023.

Perspectives 2024

Les perspectives pour cette nouvelle année sont riches et vont principalement s'axer sur la mise en place des actions du projet de mandat et du PLPDMA :

- Réalisation d'une caractérisation de nos ordures ménagères résiduelles (MODECOM) afin de quantifier l'impact de nos actions de préventions des 3 dernières années
- Ouverture de notre espace pédagogique
- Organisation de la 3^{ème} édition de la fête du réemploi et de la réparation à l'occasion de la SERD 2024
- Poursuite du projet de labellisation des associations et des communes du territoire
- Emergence de projets sur la valorisation des fruits gaspillés dans les vergers
- Accompagnement des restaurants scolaires pour lutter contre le gaspillage alimentaire
- Accompagnement d'un établissement professionnel (résidence autonomie pour personnes âgées) dans la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Organisation d'un forum professionnel autour de la lutte contre le gaspillage alimentaire
- Organisation d'un cycle de conférences
- Organisation en lien avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'une bourse aux matériaux mobilisant les professionnels à destination des particuliers
- Partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour travailler à la lutte contre le gaspillage alimentaire chez les boulanger
- Développement du dispositif de consigne des contenants en verre (En Boîte le Plat Besançon, J'aime mes bouteilles)
- Expérimentation avec des urologues de l'utilisation de protections lavables contre l'incontinence
- Poursuite des actions courantes : promotion des textiles sanitaires lavables (femmes et bébés), vente de gobelets réutilisables, prêt de matériels de ramassage, participation à des évènements, découverte de nos installations...

3. Valorisation organique

Le service Valorisation Organique a poursuivi les actions de développement du compostage de proximité, individuel et collectif, avec la vente à prix réduit de composteurs individuels, l'accompagnement des habitants au compostage collectif en pied d'immeuble, la gestion des sites de compostage de quartier et de village, la communication et la formation à la pratique du compostage.

La perspective de l'obligation réglementaire de tri à la source des biodéchets au 1er janvier 2024 a conduit à accéléré fortement, dès 2022, le déploiement des solutions de gestion séparée des biodéchets sur le territoire du SYBERT : cette tendance s'est poursuivie en 2023 avec l'augmentation du nombre de vente de composteurs individuels, une nouvelle campagne de communication pour promouvoir le compostage en pied d'immeuble, l'installation de 26 nouveaux sites de compostage de quartier. Ces actions se poursuivront en 2024, notamment pour consolider le maillage de sites de compostage collectifs sur le territoire.

Le service Valorisation Organique a également assuré la gestion de la filière co-compostage des déchets verts reçus en déchetterie avec des effluents d'élevage (soit environ 9 600 tonnes de déchets verts.)

Equipements Individuels

	Vendus en 2023	Vendus en 2022	Total cumulé 2010 -2023
Composteurs individuels (distribués)	674	522	23 349
Lombricomposteurs	13	16	313

Equipements Collectifs : Sites de compostage partagés (en fonctionnement)

	Mis en service en 2023	Fermés en 2023	Total cumulé 2010 -2023
Composteurs de pied d'immeuble	15	5	305
Sites de compostage partagés de quartier (chalets ou bacs)	26	0	48
Composteur accéléré	0	0	1

Les sites de compostage partagés de quartier ou village, en fonctionnement au 31 décembre 2023, sont :

- **41 Sites de compostage collectifs à Besançon :**
 - o **10 Chalets** : Torcols, Liberté, Résal, Mouillère, Bersot, Granvelle, Rivotte, Jean Moulin, Montrapon, Savoie,
 - o **31 Sites en bacs** : Amitié, Anémones, Arènes, Battant, Bercin, Berlioz, Bugnet-Plançon, Chardonnet, Chopin, Clairs Soleils, Danton, Diderot, Dijon, Einstein, Fribourg, Glaïeuls, Isenbart, Luxembourg, Montarmots, Montboucons, Observatoire, Paquerettes, Polygone, Renoir, Stand, St Paul, Tarragnoz, Vauban, Van Gogh, Vesoul, Vinci.
- **7 sites répartis sur le reste du territoire du SYBERT** : Chalezeule, Montrond-le-Château, St-Vit, déchetteries de Pirey, Placey, Thise, et Thoraise

Service

	Nombre d'habitants	Nb habitants pouvant accéder au service fin 2023	% habitants pouvant accéder au service fin 2023	Nb habitants utilisant le service en 2023	Taux de participation 2023 ^(e)
Composteurs individuels	109 233	109 233	100 %	75371	69 %
Lombricomposteurs	119 618	532		532	
Composteurs de pied d'immeuble		18 005 ^(a)		7 732 ^(b)	
Chalet de compostage		36 500 ^(c)		4 692 ^(d)	
Composteur accéléré		0		0	
Sous-total habitat collectif	119 618	55 037	46 %	12 424	22,6 %
TOTAL	228 851	164 270	71,9 % (64,3% en 2022)	87 795	53,4 % (58,8% en 2022)

Nota :

- on considère qu'un foyer moyen est composé de 2,1 personnes en habitat individuel, et de 1,9 personnes en habitat collectif ;
- l'usage des composteurs individuels est estimé au vu du sondage réalisé en 2018 par IPSOS (69 % des personnes habitant en maison individuelle compostent leurs déchets de cuisine) ;
- l'usage des sites de compostage en pied d'immeuble est estimé sur la base du nombre total d'habitants des immeubles avec CPI (a) et du nombre d'habitants s'étant déclarés intéressés à la création du site (b) ;
- l'usage des chalets de compostage est évalué sur la base de la population présente dans un rayon de 200m (c) et du nombre d'habitants ayant demandé le code d'accès à un chalet (d) ;
- le taux de participation (e) est calculé de la façon suivante : nombre d'habitants utilisant le service / nombre d'habitants pouvant accéder au service.

Si le pourcentage d'habitants pouvant accéder au service augmente, du fait des moyens mis en place, la baisse du taux de participation en 2023 s'explique par l'ouverture de 26 nouveaux sites de quartier et 15 nouveaux sites de compostage en pied d'immeuble en cours d'année : la participation sur ces sites va progresser au fil du temps.

Quantité de biodéchets détournés

On considère que le compostage permet de détourner 70 kg/hab/an de biodéchets en habitat individuel, 40 kg/hab/an en pied d'immeuble et lombricomposteur, ainsi que 20 kg/hab/an en chalet de compostage ou autre site de compostage de quartier.

	Nombre de tonnes valorisées estimées en compostage en 2023
Composteurs individuels	5276
Lombricomposteurs	21
Composteurs de pied d'immeuble	309
Chalet de compostage	94
Composteur accéléré	8
TOTAL	5 708

Tarifs 2023 (identiques à 2022)

	2023
Composteur individuel 300 litres bois + bioseau	40 €
Composteur individuel 570 litres bois + bioseau	50 €
Lombricomposteur	52 €
Bioseau	2 €
Accompagnement immeuble	300 €
Remplacement d'un composteur collectif 300 L ou 570L + grille anti-rongeurs	70 ou 80 €

Exploitation

Compostage individuel

Le SYBERT a poursuivi la promotion du compostage individuel : 15 sessions de ventes de composteurs pour les particuliers (14 en 2022) ont été organisées. Elles ont permis la vente de 674 composteurs. La Communauté de Communes Loue Lison a également vendu 68 composteurs aux habitants de son territoire.

Quatre sessions de formation au compostage individuel ont été proposées en 2023, et ont permis de sensibiliser 45 personnes aux bons gestes du compostage.

Le SYBERT a par ailleurs assuré 4 formations au lombricompostage, ce qui a permis de former 19 habitants à l'utilisation d'un lombricomposteur pour composter leurs déchets de cuisine.

Enfin, le SYBERT a organisé 2 sessions de formation sur la gestion écologique des déchets verts en 2023, pour former 14 personnes : une partie théorique donne les rudiments sur la connaissance de son sol et le cycle de la matière organique au jardin, puis une partie pratique sur les techniques permettant de gérer ses déchets verts in situ (réduire à la source, choisir ses essences, technique de mulching, de paillage et de compostage des déchets verts).

Les fournisseurs des matériels de compostage sont les suivants :

- « GARDIGAME » à Cormoranche-sur-Saône (01) pour les composteurs en bois,
- « La ferme du Moutta » (31) pour les lombricomposteurs,
- « QUADRIA» à Nurieux-Volognat (69) pour les bioseaux en plastique.

Compostage collectif en pied d'immeuble

Le SYBERT a poursuivi l'accompagnement des habitants au compostage en pied d'immeuble à travers diverses actions.

Mise en place de nouveaux sites de compostage

15 nouveaux sites de compostage ont été installés en 2023. Ce chiffre confirme la bonne reprise des demandes observées en 2022, après deux années difficiles liées à la crise sanitaire.

La campagne de communication lancée en décembre 2022 sur le thème de Noël a été poursuivie en 2023 en déclinant le message de promotion du compostage en pied d'immeuble, à l'occasion de la St Valentin puis d'Halloween : affichage (panneaux publicitaires grands formats, abribus et arrières de bus), presse, radio. Cette campagne a pour objectif d'inciter le plus grand nombre de copropriétés à s'équiper de composteurs.

Par ailleurs deux webinaires à destination des syndics de copropriétés ont été organisés afin de faire connaître le dispositif de compostage en pied d'immeuble aux gestionnaires de copropriétés.

Formation et suivi des référents compostage

Le nombre minimum de référents requis pour un site de compostage collectif est de 2 à 6, selon le nombre de logements concernés.

Comme les années précédentes, des sessions de formation ont été proposées aux référents pour leur permettre d'acquérir les bases du compostage pour la gestion d'un site collectif ; les modalités

d'organisation sont inchangées : formation de 3h - dont 1h de visite de terrain -, en soirée ou le samedi matin. En 2023, 4 sessions ont été organisées, ce qui a permis de former 30 habitants aux bases du compostage collectif.

Par ailleurs, afin de remercier les référents de leur implication, une demi-journée conviviale a été organisée à leur intention en mai 2023 : une balade « découverte des plantes sauvages » suivi d'un goûter-dégustation a permis aux référents de différents sites de se rencontrer et d'échanger sur leur expérience.

Suivi des anciens sites de compostage

Le suivi renforcé des sites existants, mis en place en 2022, a été poursuivi afin de maintenir en bon état de fonctionnement les sites de compostage installés depuis 2010 (soit 300 environ) et de poursuivre l'appui fourni aux référents au-delà des 2 années d'accompagnement :

- visite sur place systématique de l'ensemble des sites de compostage de pied d'immeuble, à minima 1 fois par an, 2 fois par an pour les sites en habitat social ;
- jusqu'à 4 visites par an pour les sites de compostage desservant des copropriétés de plus de 80 logements (aide aux transferts de compost, livraisons de broyat, petites réparations sur les bacs...) ;
- réalisation de sondages ou de visites en porte-à-porte pour mobiliser de nouveaux bénévoles lorsque l'équipe de référents est en difficulté.

Sur l'ensemble des sites de compostage existants, 5 sites ont dû être arrêtés (soit moins de 2 % des sites existants), en raison d'un manque de bénévoles principalement.

Remplacement des bacs de compostage

En 2023, le SYBERT a reçu 30 demandes de renouvellement des composteurs collectifs, ce qui correspond au total à l'installation de 57 nouveaux bacs de compostage sur les copropriétés concernées.

En complément de ces remplacements, plusieurs opérations de réparation ponctuelles ont également été menées sur des bacs de compostage et leurs couvercles. Ces interventions sont aujourd'hui réalisées gratuitement dans le cadre du suivi des sites.

Approvisionnement des sites en broyat

En 2021, un marché de mise à disposition de broyat de bois a été formalisé avec l'entreprise VERT'TIGES à Besançon. Cela permet de garantir aux référents compostage la disponibilité de broyat (matière carbonée nécessaire pour un bon équilibre du compost), à toute période de l'année, grâce à un stock dédié.

En 2023, le SYBERT a également expérimenté la mise à disposition de broyat de bois réalisé à partir des déchets verts collectés en déchetterie (voir ci-dessous). L'objectif est de généraliser cette pratique en 2024, afin d'aller vers une autonomie pour l'approvisionnement en broyat de l'ensemble des sites de compostage collectif (pied d'immeuble et quartier).

Chalets de compostage (et autres sites de compostage de quartier)

Installation de nouveaux sites de compostage de quartier

En 2023, 26 nouveaux sites de compostage de quartier ont été ouverts au public sur le territoire du SYBERT :

- A Besançon :
 - Quartier Battant : site de compostage Arènes
 - Quartier Boucle : sites de compostage Tarragnoz, Bercin et St Paul
 - Quartier Butte/Grette : sites de compostage Vauban et Polygone,
 - Quartier Bregille : site de compostage Chardonnet
 - Quartier Chaprais : site de compostage Isenbart,
 - Quartier Palente : sites de compostage Glaïeuls, Paquerettes et Chopin
 - Quartier Torcols/St Claude : site de compostage Montarmots,
 - Quartier Saint-Ferjeux : site de compostage Stand,

- Quartier Planoise : sites de compostage Einstein, Fribourg, Luxembourg, Renoir, Van Gogh, Vinci
- Sur le reste du territoire du SYBERT
 - Sites de compostage de village de Montrond-le-Château, St Vit, Chalezeule
 - Sites de compostage sur les déchetteries de Pirey, Placey, Thisé et Thoraise

Sur chacun de ces sites, le SYBERT a assuré un ou plusieurs temps de présence afin de permettre l'inscription des usagers, leur expliquer les consignes de tri et leur fournir un bioseau pour trier leurs biodéchets à domicile. Au total, 860 nouveaux foyers se sont inscrits sur ces nouveaux sites de compostage en 2023.

Les sites de Montrond-le-Château et Chalezeule sont les premiers sites collectifs de village sur lesquels a été mise en place une partagée entre le SYBERT et la commune (pour Montrond-le-Château) ou l'association de gestion des jardins familiaux (pour Chalezeule). Ce dispositif sera reproduit sur de nouveaux sites de village en 2024, notamment Ornans installé en janvier 2024.

Ainsi à fin 2023, 48 sites de compostage de quartier sont en fonctionnement sur le territoire du SYBERT. On estime que 16 tonnes de compost ont été produites et mises à disposition du public grâce aux biodéchets apportés par les usagers sur ces sites.

Approvisionnement en broyat des sites de compostage de quartier

A l'automne 2021, une expérimentation a été réalisée sur la déchetterie de Thisé, afin de produire du broyat de bois lors des opérations mensuelles de broyage des déchets verts. Cette expérimentation a été renouvelée à 2 reprises en 2022, puis généralisée en 2023. Cette organisation permet désormais au SYBERT d'être autonome pour la fourniture du broyat sur les sites de compostage de quartier.

Traitement des biodéchets issus de la collecte

En 2023, 9,3 tonnes de biodéchets issu de la collecte mise en place par Grand Besançon Métropole sur le quartier de la Boucle à Besançon ont été emmenées en méthanisation.

Filière agricole de co-compostage des déchets verts

Le SYBERT a poursuivi le développement de la filière agricole de valorisation des déchets verts par co-compostage avec la profession agricole (principalement des éleveurs), pour les 9 déchetteries (sur 16) équipées de plateformes de réception des déchets verts.

En parallèle, le travail a été poursuivi avec tous les acteurs de la filière en vue d'améliorer la qualité du compost final : sensibilisation des agents déchetteries aux indésirables (plastiques ...) présents dans les déchets verts bruts, sensibilisation des prestataires de broyage à la finesse du broyat conformément à la demande des agriculteurs.

Fin 2023, le SYBERT compte environ 30 agriculteurs partenaires de la filière (chiffre stable), 66 opérations de broyage ont été réalisées et 64 andains ont été constitués. Au total, 9 620 tonnes de déchets verts ont été valorisées par co-compostage au champ (soit 87 % du tonnage total de déchets verts). Ce tonnage est en légère baisse par rapport à 2022 (-5%).

Pour chaque andain, 4 opérations de retournement sont réalisées par un prestataire, réparties sur 4 à 5 mois. Suite aux deux premiers retournements, les agents du SYBERT prennent deux mesures de température afin de vérifier la bonne hygiénisation du compost. Un nettoyage des éventuels fragments de déchets indésirables (plastiques, métaux...) est réalisé à chaque passage des agents sur les andains afin d'optimiser la qualité du compost. Après 6 mois passé en bout de champ, le compost fait l'objet d'une analyse de conformité à la norme, qui est transmise à l'agriculteur avant épandage, accompagnée d'une interprétation agronomique rédigée par la Chambre d'Agriculture (dans le cadre d'une convention formalisée avec le SYBERT).

Par ailleurs une expérimentation a été menée en 2023 avec un maraîcher implanté à Besançon, pour la valorisation de broyat de déchets verts frais, en épandage direct (sans compostage). Ce mode de valorisation nécessite toutefois une vigilance particulière, compte tenu de la présence possible d'espèces invasives dans les déchets verts collectés en déchetterie (la montée en température liée au process de co-compostage de la filière habituelle permettant de réduire significativement le risque de

dissémination). Après un an d'expérimentation, aucun développement de plantes invasives n'a été constaté sur les parcelles concernées. Les apports pourront donc être poursuivis en 2024, et de nouveaux partenariats pourront être envisagés avec des maraîchers intéressés.

Broyage de proximité des déchets verts

Dans le cadre de sa politique de prévention et réduction à la source des biodéchets, le SYBERT souhaite inciter les communes du territoire et leurs administrés à valoriser leurs déchets verts sur place, afin de favoriser un retour au sol de la matière organique et d'éviter leur transport en déchetterie. Pour répondre à cet objectif, le SYBERT a fait l'acquisition en 2023 de deux broyeurs multi-végétaux, de capacité professionnelle.

Afin de prendre en main les broyeurs et de préciser le contour de la prestation proposée, il a été décidé d'expérimenter l'organisation de sessions de broyage sur 4 communes-tests, par les agents du Service Valorisation Organique du SYBERT. Deux premières sessions ont ainsi été organisées à Fontain et Mamirolle fin 2023, elles ont permis de constater une forte adhésion de la part des usagers à ce nouveau service. Les expérimentations seront poursuivies début 2024, en vue d'une généralisation du service pour l'automne 2024.

Finances

La contribution appelée aux adhérents se monte à 2,10 € HT par habitant.

VALORISATION ORGANIQUE	Dépenses	Recettes
Investissement	65 036	6 163
Fonctionnement	663 956	664 746
<i>Dont charges de personnel</i>	437 689	
TOTAL BUDGET 2023	728 992	670 909

Faits marquants 2023

L'année 2023 a été marquée par l'ouverture de 26 nouveaux sites de compostage de quartier, soit un doublement du nombre de sites ouverts au public (22 à fin 2022). Ces sites sont répartis sur la quasi-totalité des quartiers de Besançon, et ciblent les zones les plus denses, notamment l'habitat social ou l'hyper-centre. Un maillage minimum a par ailleurs été mis en place sur le territoire, grâce notamment à l'équipement de certaines déchetteries, afin de pouvoir proposer une solution de compostage à l'ensemble des usagers du SYBERT, dans le cadre de l'obligation réglementaire fixée au 1^{er} janvier 2024.

Par ailleurs, la campagne de communication initiée en 2022 a été poursuivie en février puis octobre 2023, afin de faire connaître et promouvoir le compostage en pied d'immeuble. L'objectif est de susciter de nouvelles demandes de la part des copropriétés du territoire, afin que le plus grand nombre d'habitants disposent d'une solution de gestion séparée de leurs biodéchets.

Perspectives 2024

L'année 2024 sera marquée par l'entrée en vigueur de l'obligation réglementaire de tri et valorisation des biodéchets, avec une forte augmentation attendue du nombre d'habitants adoptant ce nouveau geste. Les enjeux en matière de valorisation organique resteront donc concentrés sur le développement des solutions de compostage de proximité, sur l'ensemble du territoire. Les démarches engagées en 2022 et intensifiées en 2023, seront poursuivies en 2024 tant sur l'implantation de nouveaux sites de compostage de village, que sur l'accompagnement de nouveaux sites de pied d'immeuble ou les ventes de composteurs individuels.

Dans le cadre du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés, un nouveau service de broyage de proximité des branchages sera proposé aux communes dès l'automne 2024. L'objectif est de limiter les allers-retours en déchetteries et de permettre aux usagers de bénéficier de broyat à valoriser dans leurs jardins. Des actions seront également engagées pour promouvoir plus largement la valorisation in situ des déchets verts de jardin (mulching, paillage...).

4. Déchetterie

Le SYBERT gère un réseau de 16 déchetteries. Il poursuit sa politique d'amélioration de l'accueil du public et de développement de filières afin d'augmenter la valorisation matière (recyclage) et énergétique.

Équipements



Service

L'ensemble des habitants du territoire du SYBERT peuvent accéder aux 16 déchetteries. Un badge d'accès est obligatoire pour tout usager. Fin 2023, le SYBERT a distribué un peu plus de **110 000 badges**.

Horaires d'accès des sites aux usagers en 2023

Déchetteries	Jours d'ouverture	Période hiver du 1 ^{er} novembre au 28/29 février	Période été du 1 ^{er} mars au 31 octobre
Arc-et-Senans Epeugney Marchaux	Mardi	13h30-16h50	
	Jeudi	8h30-12h20	
	Samedi	8h30-12h20 13h30-16h50	8h30-12h20 13h30-17h50
Amancey	Lundi	8h30-12h20	
	Mercredi	13h30-16h50	
	Vendredi	8h30-12h20 13h30-16h50	
	Samedi	8h30-12h20 13h30-16h50	8h30-12h20 13h30-17h50
Pirey Saint-Vit Saône Thisé-Chalezeule Thoraise	Lundi au vendredi	8h30-12h20 13h30-16h50	
	Samedi	8h30-12h20 13h30-16h50	8h30-12h20 13h30-17h50
Lavans-Quingey	Lundi	8h30-12h20	
	Mercredi	13h30-16h50	
	Vendredi	8h30-12h20	
	Samedi	8h30-12h20 13h30-16h50	8h30-12h20 13h30-17h50
Besançon-Tilleroyes	Lundi au vendredi	8h30-12h20 13h30-16h50	
	Samedi	8h30-12h20 13h30-16h50	8h30-12h20 13h30-17h50
	Dimanche	8h30-12h20	

Déchetteries	Jours d'ouverture	Période hiver du 1 ^{er} novembre au 28/29 février	Période été du 1 ^{er} mars au 31 octobre
Placey-Noironte	Lundi	Fermé	8h30-12h20 13h30-16h50
	Mardi Mercredi		8h30-12h20 13h30-16h50
	Jeudi		Fermé
	Vendredi		8h30-12h20 13h30-16h50
	Samedi	8h30-12h20 13h30-16h50	8h30-12h20 13h30-17h50
Myon	Samedi	13h30-16h50	13h30-17h50
Devecey	Lundi Mardi		8h30-12h20 13h30-16h50
	Mercredi	Fermé	8h30-12h20 13h30-16h50
	Jeudi Vendredi		8h30-12h20 13h30-16h50
	Samedi	8h30-12h20 13h30-16h50	8h30-12h20 13h30-17h50
Byans-sur-Doubs	Mercredi		13h30-16h50
	Samedi	8h30-12h20 13h30-16h50	8h30-12h20 13h30-17h50
Ornans	Du lundi au vendredi		13h30-16h50
	Samedi	13h30-16h50	13h30-17h50

Toutes les déchetteries sont fermées au public les jours fériés officiels.

Fréquentation (nombre de visiteurs) des déchetteries en 2023 par membre**Synthèse Fréquentation 2023 par déchetterie et par membre**

Nombre de visiteurs	CU GBM	CCLL	CCVM-25	CCVM-SYTEVOM	SYTEVOM	AUTRES	TOTAL 2023						
AMANCEY	800	5,62%	13 433	94,34%	6	0,04%	0	0,00%	0	0,00%	14 239		
THISÉ-CHALEZEULE	113 359	98,76%	903	0,79%	330	0,29%	66	0,06%	68	0,06%	55	0,05%	114 781
ARC ET SENANS	744	8,66%	7 839	91,27%	4	0,05%	0	0,00%	0	0,00%	2	0,02%	8 589
BYANS/DOUBS	2 725	71,88%	1 010	26,64%	56	1,48%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	3 791
DEVECEY	45 430	85,92%	209	0,40%	372	0,70%	220	0,42%	6 624	12,53%	22	0,04%	52 877
EPEUGNEY	2 149	20,27%	8 438	79,57%	16	0,15%	0	0,00%	0	0,00%	1	0,01%	10 604
LAVANS QUINGEY	2 136	13,17%	14 009	86,35%	62	0,38%	2	0,01%	6	0,04%	8	0,05%	16 223
MARCHAUX	8 144	97,29%	18	0,22%	58	0,69%	15	0,18%	123	1,47%	13	0,16%	8 371
MYON	129	9,95%	1 160	89,44%	8	0,62%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 297
ORNANS	506	6,50%	7 265	93,27%	0	0,00%	5	0,06%	13	0,17%	0	0,00%	7 789
PIREY	94 031	97,99%	771	0,80%	860	0,90%	98	0,10%	84	0,09%	112	0,12%	95 956
PLACEY-NOIRONTE	21 208	56,70%	212	0,57%	14 492	38,75%	1 457	3,90%	24	0,06%	8	0,02%	37 401
SAINT VIT	44 676	84,43%	1 025	1,94%	7 013	13,25%	99	0,19%	7	0,01%	94	0,18%	52 914
SAONE	51 399	89,30%	6 052	10,52%	50	0,09%	15	0,03%	2	0,00%	37	0,06%	57 555
THORAISE	36 493	95,32%	1 589	4,15%	185	0,48%	12	0,03%	0	0,00%	4	0,01%	38 283
BESANCON-TILLEROYES	93 437	97,71%	1 365	1,43%	578	0,60%	119	0,12%	51	0,05%	81	0,08%	95 631
TOTAL	517 366	83,95%	65 298	10,60%	24 090	3,91%	2 108	0,34%	7 002	1,14%	437	0,07%	616 301

Fréquentation (nombre de visiteurs) des éco-centres en 2023 par type d'usagers**Synthèse Fréquentation 2023 par déchetterie et par type d'usager**

Nombre de visiteurs	PARTICULIERS	PROFESSIONNELS	ADMINISTRATIONS	ASSOCIATIONS	COLLECTIVITES	SERVICES	TOTAL 2023	Rappel 2022	Evolution						
AMANCEY	13 854	97,30%	214	1,50%	16	0,11%	70	0,49%	85	0,60%	0	0,00%	14 239	14 492	-1,75%
THISE-CHALEZEULE	111 812	97,41%	2 021	1,76%	300	0,26%	350	0,30%	296	0,26%	2	0,00%	114 781	110 064	4,29%
ARC ET SENANS	8 448	98,36%	102	1,19%	5	0,06%	1	0,01%	33	0,38%	0	0,00%	8 589	9 160	-6,23%
BYANS/DOUBS	3 782	99,76%	4	0,11%	0	0,00%	0	0,00%	5	0,13%	0	0,00%	3 791	3 686	2,85%
DEVECEY	52 323	98,95%	247	0,47%	13	0,02%	1	0,00%	293	0,55%	0	0,00%	52 877	53 017	-0,26%
EPEUGNEY	10 418	98,25%	103	0,97%	11	0,10%	0	0,00%	72	0,68%	0	0,00%	10 604	11 922	-11,06%
LAVANS QUINGEY	15 915	98,10%	162	1,00%	12	0,07%	13	0,08%	121	0,75%	0	0,00%	16 223	16 139	0,52%
MARCHAUX	8 296	99,10%	39	0,47%	0	0,00%	0	0,00%	36	0,43%	0	0,00%	8 371	4 715	77,54%
MYON	1 293	99,69%	4	0,31%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	1 297	1 054	23,06%
ORNANS	7 789	100,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	0	0,00%	7 789	9 015	-13,60%
PIREY	94 184	98,15%	1 209	1,26%	166	0,17%	94	0,10%	303	0,32%	0	0,00%	95 956	90 685	5,81%
PLACEY-NOIRONTE	36 820	98,45%	255	0,68%	36	0,10%	5	0,01%	285	0,76%	0	0,00%	37 401	30 598	22,23%
SAINT VIT	52 017	98,30%	427	0,81%	31	0,06%	16	0,03%	423	0,80%	0	0,00%	52 914	52 613	0,57%
SAONE	56 221	97,68%	895	1,56%	72	0,13%	32	0,06%	334	0,58%	1	0,00%	57 555	57 071	0,85%
THORAISE	37 413	97,73%	273	0,71%	13	0,03%	26	0,07%	558	1,46%	0	0,00%	38 283	35 147	8,92%
BESANCON-TILLEROYES	92 426	96,65%	1 906	1,99%	410	0,43%	595	0,62%	288	0,30%	6	0,01%	95 631	102 941	-7,10%
TOTAL	603 011	97,84%	7 861	1,28%	1 085	0,18%	1 203	0,20%	3 132	0,51%	9	0,00%	616 301	602 319	2,32%

Quelques explications sur ces évolutions de fréquentation :

- Certains dispositifs de contrôle des accès, inopérants en 2022 durant une période plus ou moins longue, ont été réhabilités :
➔ MARCHAUX et PLACEY-NOIRONTE notamment ;
- Enfin, la déchetterie de BESANCON-TILLEROYES a été fermé environ 6 semaines suite à un dépôt sauvage d'amiante lié dans la benne dédiée aux gravats/inertes ; des reports d'usagers ont eu lieu en direction des sites de PIREY, THORAISE et THISÉ-CHALEZEULE.

Quantité de déchets en tonnes par déchetterie en 2023

(tonnes)	Amanzey	Thise-Chalezeule	Arc-et-Senans	Byans-sur-Doubs	Devecey	Epeugney	Lavans-Quingey	Marchaux	Myon	Ornans	Pirey	Placey-Noironte	Saint-Vit	Saône	Thoraise	Besançon-Tilleroyes	Autres points de collecte	TOTAL 2023	Rappel 2022	Evolution 2023/2022	
Résidus de chantier	291	774	197	102	288	203	219	97	45	58	610	267	399	653	350	727		5 280	2 734	93,2%	
Encombrants Incinérables		65			21	15	13			63	45	22	33	21	24	295		617	3 107	-80,1%	
Encombrants valorisables	41	173	30	10	92	28	37	39	13		171	95	123	207	101	174		1 333	1 420	-6,1%	
Plâtre		167			44						116	71	63			303		763	762	0,1%	
Bois	167	508			193	121	128	48			397	195	255	345	195	585		3 136	3 301	-5,0%	
Mobilier	156	761	68	31	229	107	115	59	10		547	212	295	436	218	997		4 242	4 904	-13,5%	
Flux Multi-REP (Bois)		254														270		524	0	/	
Papiers/Cartons	66	261	34	10	94	53	58	14	6	34	205	96	107	133	81	286		1 541	1 691	-8,9%	
Papier (PAV)		57		2	26			4			48		26	29	19	47		258	167	54,5%	
Ferraille	79	310	35	17	102	51	58		9	20	211	101	121	73	106	288		1 583	1 496	5,8%	
Gravats/Inertes	350	1 500	230	91	648	298	354	126	32	211	1 330	703	730	1 112	683	2 032		10 428	10 170	2,5%	
Déchets verts (bennes)				53	1106			137	13		1455			1081				3 845	3 449	11,5%	
Déchets verts (vrac)	200	2 070	301			233	355					1 265	1 629		1 365	2 198			9 617	10 089	-4,7%
DEEE	56	297	25	15	97	36	48	20	5		200	80	120	141	84	310	20	1 554	1 589	-2,2%	
DDS (Hors REP)	5	16	3	1	6	4	5	1	0	5	14	7	10	13	8	16		113	108	4,7%	
DDS (Filière REP)	8	45	4	2	14	5	7	3	1		31	14	16	23	12	46		230	223	3,0%	
Amiante																14		14	11	34,2%	
Huile de friture	1,0	3,0	0,3	0,0	1,4	0,7	0,3	0,4	0,0		2,6	1,1	1,8	2,9	0,9	3,0		20	19	1,6%	
Huile de vidange	4	14	2	1	4	3	5	2	1		7	4	6	8	3	14		78	59	31,5%	
Huisseries		50									11					54		115	113	1,8%	
Pneus	23	47	5	2	12	16	11	5	3		21	13	24	25	12	65		284	281	1,2%	
Piles	1,2	2,9	0,2	0,2	1,2	1,0	0,7	0,0	0,1		2,4	0,7	1,2	2,0	1,3	2,6		18	17	2,3%	
Batteries	2,5	8,7	0,0	0,0	1,6	1,6	1,3	0,0	0,0		5,4	2,2	3,8	4,2	2,9	6,0		40	49	-17,4%	
Réemploi (y compris textiles)	35	261	24	0	52	24	43	12	0	110	234	45	82	132	66	185		1 304	1 315	-0,9%	
Bricolage et Jardin - Thermique	1	5			4	2	2				5	3	3		3	2		30	4	654,8%	
ASL (Sport et Loisirs)	8	17			8	3	5				15	10	9		7	19		102	12	715,6%	
Lampes, néon	0,2	1,4	0,0	0,1	0,4	0,2	0,1	0,1	0,0		0,9	0,5	0,2	0,9	0,2	1,6		7	9	-19,3%	
TOTAL 2023	1 496	7 669	956	338	3 043	1 204	1 465	568	140	501	5 684	3 206	4 060	4 443	3 342	8 940	20	47 074	47 098	-0,1%	
Rappel 2022	1 398	8 133	735	353	3 247	1 275	1 464	594	109	491	5 383	3 515	4 268	4 174	2 886	9 061	11	47 098			
Evolution	7,0%	-5,7%	30,1%	-4,3%	-6,3%	-5,6%	0,1%	-4,5%	28,7%	2,1%	5,6%	-8,8%	-4,9%	6,4%	15,8%	-1,3%	81,3%	-0,1%			

Reconstitution des flux par adhérent et destination (prorata des tonnages par site et des fréquentations)

	Destination	Type	CU GBM	CCLL	CCVM (25)	CCVM-SYTEVOM	SYTEVOM	Autres
Résidus de chantier	Tri, broyage et préparation en CSR à Merey-sous-Montrond (BBCI 25) puis valorisation énergétique	VE	4 432,51	559,67	206,45	17,95	60,19	3,70
Incinérables	Unité de Valorisation Energétique de Besançon (SYBERT 25)	VE	518,04	65,41	24,13	2,10	7,03	0,43
Encombrants valorisables	Installation de tri-massification de Besançon (SYBERT 25) puis filières de valorisation	R/VE/S	1 119,42	141,34	52,14	4,53	15,20	0,93
Plâtre	Installation de tri-massification de Besançon (SYBERT 25) puis unité de traitement de Molsheim (RITLENG ENVIRONNEMENT 68)	R	640,23	80,84	29,82	2,59	8,69	0,53
Bois	Unité de tri et massification de C2T (Besançon) puis traitement dans des unités de valorisation matière (panneautier) ou énergie	R	2 632,97	332,45	122,63	10,66	35,75	2,20
Mobilier	Eco-organisme : ECOMAISON	R	3 561,04	449,64	165,86	14,42	48,36	2,97
Flux Multi-REP (Bois)	Eco-organisme : ECOMAISON	R	439,83	55,54	20,49	1,78	5,97	0,37
Cartons	Centre de tri de Besançon (SYBERT) puis cartonnerie de Novillars (GEMDOUBS 25)	R	1 293,79	163,36	60,26	5,24	17,57	1,08
Papier (PAV)	Centre de tri de Besançon (SYBERT 25) puis papeteries de NORSKE SKOG (GOLBEY) ou GEMDOUBS (NOVILLARS)	R	216,59	27,35	10,09	0,88	2,94	0,18
Ferraille	Unité de tri et massification de C2T (Besançon) puis traitement à Saint-Loup-Sur-Semouse (70) (FER ET METAUX) puis fonderie	R	1 328,53	167,75	61,88	5,38	18,04	1,11
Gravats, inertes	Unité de tri et massification de C2T (Besançon) puis réaménagement de carrière à Port-Lesney (39) (Carrière de la Loue)	R	8 754,45	1 105,39	407,74	35,46	118,88	7,30
Déchets verts (bennes)	Unité de tri et massification de C2T (Besançon) puis traitement par compostage JMJ COMPOST et SARL BROT (21)	VO	3 227,71	407,55	150,33	13,07	43,83	2,69

	Destination	Type	CU GBM	CCLL	CCVM (25)	CCVM-SYTEVOM	SYTEVOM	Autres
Déchets verts (vrac)	Broyage in situ puis co-compotage agricole local (25)	VO	8 073,27	1 019,38	376,02	32,70	109,63	6,73
DEEE	Eco-organisme : ECOSYSTEM	R	1 304,66	164,73	60,76	5,28	17,72	1,09
DDS (hors REP)	Centre de regroupement et de tri de Beaufort (39) (TRIADIS) puis unités de traitement	TS	94,59	11,94	4,41	0,38	1,28	0,08
DDS (filière REP)	Eco-organisme : ECO-DDS	TS	192,92	24,36	8,99	0,78	2,62	0,16
Amiante	Centre de stockage pour déchets dangereux de DRAMBON (21) (SUEZ)	S	11,85	1,50	0,55	0,05	0,16	0,01
Huile de friture	Centre de regroupement et de tri de Beaufort (39) (TRIADIS) puis unités de traitement	VE	16,45	2,08	0,77	0,07	0,22	0,01
Huile de vidange	Centre de regroupement et de tri de Montmorot (39) (CHIMIREC) puis unités de traitement	R	65,36	8,25	3,04	0,26	0,89	0,05
Huisseries	Unité de tri et massification de C2T (Besançon) puis traitement par valorisation matière selon le flux	R	96,61	12,20	4,50	0,39	1,31	0,08
Pneus	Installation de tri-massification d'ALPHA-RECYCLAGE à Brevans (39) puis valorisation matière	R	238,54	30,12	11,11	0,97	3,24	0,20
Piles	Eco-organisme : SCRELEC	R	14,87	1,88	0,69	0,06	0,20	0,01
Batteries	Centre de tri-massification à Longvic (Bourgogne Recyclage) puis unités de valorisation par flux	R	33,74	4,26	1,57	0,14	0,46	0,03
Réemploi (y compris textiles)	Recyclerie – ressourcerie de Quingey (TRI 25), Besançon et Ornans (EMMAÜS 25)	R	1 094,71	138,22	50,99	4,43	14,87	0,91
ABJ : Articles de Bricolage et Jardin (thermique)	Eco-organisme : ECOLOGIC	R	25,34	3,20	1,18	0,10	0,34	0,02
ASL : Articles de Sport et de Loisirs	Eco-organisme : ECOLOGIC	R	85,22	10,76	3,97	0,35	1,16	0,07
Lampes, néons	Eco-organisme : ECOSYSTEM	R	5,78	0,73	0,27	0,02	0,08	0,00
TOTAL 2023			39 518	4 988	1 840	160	536	32

Nota : S (stockage), T(Tri à l'ITM), R (Recyclage), VE (Valorisation Energétique), TS (Traitement Spécial), VO (Valorisation Organique).

Exploitation

	2023			
Collectivités	CU GBM	CCLL	CCVM	Total SYBERT
Habitant	196 278	25 373	7 200	228 851
tonnage (*)	38 664	4 880	1 800	45 344
kg/ habitant	197,0	192,3	250,0	198,1
Panier Moyen Kg / passage				
	2022			
Collectivités	CU GBM	CCLL	CCVM	Total SYBERT
tonnage (*)	38 657,8	5 143,9	1 648,45	45 450,1
kg/ habitant	197,5	202,3	230,2	199,05

(*) = ratio de fréquentation par membre x ratio de fréquentation particuliers x tonnage global.

Pour CUGBM : 83,95 % x 97,84 % x 47 074 tonnes = 38 664 tonnes.

Pour CCLL : 10,60 % x 97,84 % x 47 074 tonnes = 4 880 tonnes.

Pour CCVM : 3,91 % x 97,84 % x 47 074 tonnes = 1 800 tonnes.

La direction du service déchetterie, la gestion des flux de matière, la maintenance des équipements, le contrôle des accès, la vidéo-protection et une grande partie de l'accueil du public sont assurés en régie par un responsable de service qui s'appuie sur un technicien, 2 coordinateurs, 18 Managers et Equipiers, l'équipe maintenance mutualisée (1 ETP affecté) et une partie de la cellule logistique (1 ETP affecté).

L'accueil du public est assuré en régie pour les 9 plus gros sites par les 18 Managers et Equipiers. En complément, des prestations de service réalisées par le groupement d'entreprises d'insertion « TRI » et « INTERMED » assurent la gestion des 7 plus petits sites, ainsi que les renforts d'équipe sur les autres sites et les remplacements pour absences diverses des agents en régie. L'effectif représente 16,7 ETP (soit environ 31 000 heures dont environ 16 000 sont assurées dans le cadre de l'insertion).

La location de bennes et le transport des déchets (hors REP) sont réalisés en prestation de service par des entreprises privées (B2T, C2T, BOURGOGNE RECYCLAGE, TRIADIS, CHIMIREC...) ; de plus, une partie de ces missions sont désormais effectuées en régie par le Pôle de Valorisation des Déchets (transport du plâtre et des incinérables). Le transport des flux gérés par les éco-organismes est assuré également par des prestataires extérieurs choisis directement par ces éco-organismes.

Le traitement des déchets est assuré par prestation de service (voir tableau destination déchets). Un regroupement et/ou un tri peut avoir lieu sur l'installation de tri-massification (ITM).

Finances

La contribution appelée aux adhérents se monte à 23,50 € HT par habitant.

DECHEUTTERIE	Dépenses	Recettes
Investissement	673 244	556 166
Fonctionnement	6 198 905	6 353 607
<i>Dont charges de personnel</i>	1 214 960	
TOTAL BUDGET 2023	6 872 149	6 909 773

Faits marquants 2023

L'année 2023 a été marquée par :

- la poursuite de l'étude de faisabilité d'un écocentre sur la commune d'ORNANS :
 - ➔ Permis de Construire (ARCI.TECH) ;
 - ➔ DDAE (GAIA Conseils) ;
- la mise en place de nouveaux gestes de tri :
 - ➔ Nouvelle filière REP (Responsabilité Elargie du Producteur) : PMCB (Produits et Matériaux de la Construction du Bâtiment) : étude technique et financière interne, préparation à la signature du Contrat Territorial, ...
- des travaux :
 - ➔ Mise aux normes des déchetteries :
 - SAÔNE : fourniture et la pose d'une réserve incendie hors-sol de 120 m³ ;
- les réflexions menées, avec les 3 partenaires historiques du SYBERT (Association TRI, EMMAUS Besançon et Les Amis d'EMMAUS ORNANS), sur la traçabilité des objets transitant par le flux « Ressourcerie / Réemploi » ;
- la poursuite de la création des zones « Biodiversité » en partenariat avec le service Valorisation Organique du SYBERT : fauche tardive et prairie fleurie ;
- l'apparition des 1ers composteurs pour l'accueil des bio-déchets des particuliers sur certains éco-centres (THORAISE, PIREY, THIS-E-CHALEZEULE, ...) ;
- le démarrage opérationnel de la massification en phase test sur le site de BESANCON-TILLEROYES (matériel : rouleau tasseur ; flux : cartons) ;
- le déploiement, sur les 9 éco-centres du périmètre de la CUGBM, de PAV dédiés au flux « Papier » ;
- la mise en place sur les éco-centres de BESANCON-TILLEROYES et THIS-E-CHALEZEULE de Zone de Récupération pour permettre aux usagers qui le souhaitent de récupérer certains objets : palettes en bois, cagettes en bois, planches, chevrons, gaines PVC, janolène, ...
- la mise en place, sur d'autres sites, de Zones de Récupération uniquement dédiées aux palettes en bois ;
- la mise en service de nouveaux horaires adaptés lors des alertes « Canicules » émises par la Préfecture.

Perspectives 2024

En 2024, les perspectives de travail sont les suivantes :

- Transformation de toutes les déchetteries en éco-centre
- écocentre d'ORNANS :
 - ➔ instruction du DDAE par les services de l'Etat et du PC par la commune d'ORNANS ;
 - ➔ réalisation de l'enquête publique ;
 - ➔ lancement des différents marchés de travaux et d'AMO ;
- REP PMCB : déploiement opérationnel et mise en place des nouveaux gestes de tri avec un accompagnement des Managers et des Equipiers des Eco-centres ;
- poursuite de la réorganisation des services : recrutement et formation des nouveaux Equipiers Eco-centre ;
- informatisation des Eco-centres : travail en partenariat avec la DSI pour améliorer la connexion des éco-centres afin de les rendre autonomes pour la gestion des commandes ;
- réflexion sur le développement de nouveaux services : accueil des PMR, aide au déchargement, ...

5. Tri des collectes sélectives d'emballages et de papiers

Le SYBERT dispose d'un centre de tri mis en service en mars 2012. Par arrêté préfectoral, sa capacité est de 20 000 tonnes par an pour le tri des collectes sélectives d'emballages et papiers.

Depuis mi 2016, les habitants du SYBERT bénéficient de l'extension des consignes de tri : tous les emballages plastiques sont collectés et triés, y compris pots, barquettes et films.

Équipement

Le centre de tri est composé d'un bâtiment de 3 495 m² comprenant une zone de stockage amont des collectes sélectives en vrac, une zone de stockage aval des matières en vrac et la zone process.

Le process comprend 2 trommels (crible rotatif), un over-band (captation des métaux ferreux par aimantation), 3 trieurs optiques, une aspiration, 1,3 kilomètre de convoyeurs et des cabines de traitement.

Le centre de tri sépare tous les emballages et papiers, ayant intégré l'extension des consignes de tri.

Les machines effectuent 80 % du travail et les hommes réalisent un contrôle qualité, enlevant les éléments indésirables des flux de matière.

11 matières sont triées dont 8 sont mises en balles (4 sortes de plastiques, 1 sorte de papiers, métaux ferreux, briques alimentaires et cartons), 1 en paquets (métaux non-ferreux) et 1 en vrac (1 sorte de papiers) ; les refus sont compactés en caisson.

Service

En 2023, **14 894 tonnes** d'emballages et papiers ont été livrées au centre de tri, toutes issues du territoire du SYBERT, soit une **diminution de 3,6 %** par rapport à 2022. Le centre de tri, en 2023, n'a pas reçu de tonnage à traiter d'autres syndicats.

Après tri, les produits suivants, issus des membres du SYBERT, ont été dirigés vers les filières de recyclage :

- 5 197 tonnes de papiers, dont 257 tonnes collectés en PAV en déchetteries
- 3 863 tonnes d'emballages en carton,
- 208 tonnes d'emballages liquides alimentaires (briques alimentaires multicouches),
- 1 472 tonnes de flacons, pots et barquettes en plastique,
- 131 tonnes de films plastiques,
- 449 tonnes d'emballages métalliques,
- 3 450 tonnes de refus dont 3 311 tonnes (données UVE) envoyées à l'UVE en valorisation énergétique et 139 tonnes envoyées en Combustibles Solide de Récupération. 433 tonnes de freinte (perte eau, poussières).

Soit 11 320 tonnes redirigées vers les filières de recyclage (différence de stocks de matières en attente de départ en fin d'année de plus 73,24 tonnes par rapport à 2022). Y compris tonnages JRM BALLES PAV.

Le taux de refus de tri est de 25,9 % en moyenne (25,85 % en 2022 / calcul issu des caractérisations). En sortie du centre de tri, le taux des erreurs de tri est de 23,3 % (sensiblement 2 % de gagnés par rapport aux caractérisations) qui sont autant de soutien et de recettes matières gagnés. La freinte représente 2,9 % (2,7 % en 2022).

Les contrôle de vidage des DMR en entrée de site et un tri renforcé sur la chaîne de tri a permis d'isoler les matières non conformes.

Ainsi, les caristes et valoristes ont réussi à capter des erreurs de tri et en partie à les valoriser.

Cela représente par exemple : 12,14 t d'encombrants, 24,6 t de ferraille et 14,5 t de verre présents dans les DMR qui ont ainsi pu être valorisés.

D'autre part, après tri, 14,82 t de DEEE qui sont des déchets dangereux ont été évacués.

On dénombre également 1 109 bouteilles de protoxydes d'azote évacuées.

Il faut noter que les refus contiennent des emballages qui, bien qu'inclus dans la consigne de tri et devant aller dans le bac jaune, ne sont volontairement pas dirigés vers les filières de recyclage, faute d'installation permettant de les recycler aujourd'hui (composites notamment).

En complément, **8 435 tonnes de verre** récoltées (-2,99 %) par les 3 adhérents.

Exploitation

La direction du site, l'exploitation, la gestion des flux et la maintenance sont assurées en régie. Un responsable de site s'appuie sur le service Maintenance mutualisée (7 ETP affectés) et sur le service Tri-Logistique. Ce dernier est composé d'un secteur Exploitation (9 ETP), d'un responsable Logistique et des logisticiens. Ces derniers sont en soutien de l'exploitation.

La prestation de tri manuel sur la chaîne de tri est assurée par l'association d'insertion GARE BTT. En 2023, **85 personnes en insertion** ont travaillé au tri pour un volume horaire total de **40 355 heures** ; ce sont 75 hommes et 10 femmes, et 47 % des agents en insertion ont connu une sortie positive (embauches CDI, CDD de + 6 mois, CDD de - 6 mois, intérim, autres SIAE).

Flux de déchets ménagers recyclables entrants

Les flux de déchets ménagers recyclables (DMR) réceptionnés (avant tri) et présentés dans les tableaux ci-dessous intègrent les stocks non-triés encore présents sur site en fin d'année.

	2023			
Collectivités	CUGBM	CCLL	CCVM	Total SYBERT
Habitants	196 278	25 373	7 200	228 851
DMR (en tonne)	12 899	1 545	450	14 894
kg/hab	65,71	60,89	62,50	65,08
	2022			
DMR (en tonne)	13 363	1 609	482	15 454
kg/hab	68,27	63,28	67,31	67,68

Dont refus de tri :

	2023			
Collectivités	CUGBM	CCLL	CCVM	Total SYBERT
Refus DMR (en tonne)	3 000	380	70	3 450
kg/hab	15,3	15,4	10,00	15,1

MATIERES CONTENUES DANS ERREURS DE TRI ENTRANTES en % poids	MOYENNE PONDeree SUR LES TROIS COLLECTIVITES
Verre	2,18
Plastiques refusés : films non PE, barquettes operculées.....	10,84
Sacs fermés, OM : couches, nourriture..	59,96
Objets plastiques : jouets...	0,21
DEEE, produits dangereux, encombrants, déchets de chantier...	6,91
Textile : vêtements, chaussures	4,86
Imbriqués/ Contenants non vidés	6,44
Total refus	91,40
Fines	8,60
REFUS + FINES	100 %

Concernant le verre entrant :

		2023			
Collectivités		CU GBM	CCLL	CCVM	Total SYBERT
Habitants		196 278	25 373	7 200	228 851
Verre (en tonne)	6 885	1 266	284	8 435	
kg/habitant	35,08	49,90	39,44	36,86	
		2022			
		7 066	1 299	330	8 695
kg/habitant	36,1	51,1	46,1	38,1	

Flux de matières sortantes

Les flux de matière expédiés vers les filières de valorisation (après tri) et présentés dans les tableaux ci-dessous n'intègrent pas les stocks triés encore présents sur site en fin d'année :

Matière	Papiers	Cartons ELA	Plastiques	Métaux	Refus	Verre (*)
Valorisation	R	R	R	R	VE	R
Destination	Norske Skog (88) GEMDOUBS (25) SAICA (10)	Cartonnerie de Novillars (GEMDOUBS 25) Lucart (88 ou Italie)	CPA Pont D'Ain (01) Plastipak (21) Colmar (68)	Aacierie Olaberria (Espagne) et Usine Regal Compiègne Aluminium (60)	UVE de Besançon (SYBERT 25) CSR Merey-ss-Montrond 25	Verrerie de Chalon (Verrallia 71)
SYBERT (tonne)	5 197	4 071	1 603	449	3 450	8 175
Autre	0	0	0	0	0	0
SYBERT (kg/hab)	22,71	17,79	7,00	1,96	15,1	35,72

Modes de valorisation : R = Recyclage ; VE = Valorisation Energétique.

(*) CU GBM + CCLL

Finances

La contribution appelée aux adhérents se monte à 135 € HT par tonne.

TRI	Dépenses	Recettes
Investissement	575 636	670 649
Fonctionnement	3 269 761	2 503 485
<i>Dont charges de personnel</i>	718 443	
TOTAL BUDGET 2023	3 845 397	3 174 134

Depuis début 2016, le soutien de l'éco-organisme CITEO et les recettes issues de la vente des matières provenant des emballages sont perçus par le SYBERT et reversés aux adhérents.

Les recettes CITEO et de vente de matière reversées par le SYBERT aux adhérents au titre de 2023 sont les suivantes (rattachements compris) :

(En € HT)	Citeo	Acier	EMR	ELA	Plastiques	Verre	Aluminium	Total 2023
CU GBM	2 529 883 €	59 640 €	151 444 €	2 198 €	279 493 €	162 278 €	28 744 €	3 213 679 €
CCLL	355 298 €	10 238 €	14 284 €	289 €	39 487 €	30 089 €	7 318 €	457 002 €
CCVM	114 819 €	3 205 €	4 762 €	116 €	14 050 €	12 122 €	1 912 €	150 986 €
Total	3 000 000 €	73 084 €	170 490 €	2 602 €	333 029 €	204 489 €	37 973 €	3 821 667 €

Faits marquants 2023

L'année 2023 fut marquée par une modification des plages de fonctionnement du centre de tri. L'amplitude horaire est passée de 6h-21h à 6h45-19h45 tout en permettant de traiter l'ensemble des déchets dans les critères de qualité requis. Un travail a aussi été mené autour de la défense incendie avec la mise en place de procédures ou d'équipements telles que caméras thermiques mais également la poursuite d'une étude de renforcement de la protection incendie du site.

Perspectives 2024

L'année 2023 sera consacrée à trois dossiers principaux :

- la finalisation du projet de détection et d'extinction incendie,
- la captation des fines et des poussières sur le process
- la préparation de la mise en œuvre des équipements permettant le tri des plastiques selon le standard flux développement

6. Tri des encombrants valorisables issus des déchetteries

Le SYBERT dispose d'une installation de tri des encombrants et de massification des déchets issus des déchetteries. Elle a été mise en service progressivement à partir de juillet 2015.

Équipement

Le centre de tri est composé d'un bâtiment de 3 000 m² comprenant une zone de stockage amont des encombrants en vrac (avec tri à la pelle-grappin), une zone de stockage aval des matières (en bennes ou en casiers) et une zone de conditionnement (mise en balle et démontage).

La zone de conditionnement comprend un atelier de déjantage des pneus, une presse à balles et une presse à polystyrène.

Service

Le site n'est pas directement accessible aux usagers. Les déchets issus des déchetteries sont accueillis de 7h à 17h du lundi au vendredi, ainsi que le samedi matin. Il fonctionne de 6 heures à 19 heures et le samedi de 7h à 13h.

En 2023, 1 333 tonnes d'encombrants valorisables (à trier), 763 tonnes de plâtre (transfert), 1 541 tonnes de cartons (transfert) et 8 364 tonnes de verre (transfert) ont été livrées à l'installation de tri-massification (ITM).

Après tri ou vérification de conformité, les produits ont été dirigés vers des filières de recyclage, de valorisation énergétique ou de stockage.

Exploitation

La direction du site, la gestion des flux et la maintenance sont assurées en régie par un responsable de site qui s'appuie sur 5 logisticiens, conducteurs d'engins et l'équipe maintenance mutualisée (1 ETP affecté).

Le transport et le traitement des matières sont assurés par prestation de service ou en régie (vers l'UVE ou l'ITM).

Flux de déchets entrants

Flux entrants	Origine(s)	Quantité 2023	Evolution/2022
Encombrants	Déchetteries	1 333 t	- 6 %
Cartons	Déchetteries	1 541 t	- 9 %
Cartons	Apports directs	0 t	0 %
Plâtre	Déchetteries	763 t	stable
Verre	Collecte PAV CUGBM + apport CCLL	8 175 t	- 2,2 %
Total		11 812 t	- 3,5 %

Flux de matières sortantes

Matières sortantes	Destination(s)	Type	Quantité (tonne)
Verre	Verrerie à Chalon (Verallia 71) et Ecoglass Italie	R	8 175
Cartons	Cartonnerie à Novillars (GEMDOUBS 25)	R	1 555
Flux issu des encombrants			
Plâtre	Unité de préparation pour recyclage à Molsheim (Ritleng Env 68)	R	833
Encombrants triés seuls			
Métaux ferreux + jantes	Centre de tri et transfert à Evans (ESKA) puis unité de broyage et de tri à Salaise (38)	R	211
Aluminium	DERICHEBOURG ESKA ENVIRONNEMENT à Franois	R	4
Plastiques rigides	VALORPLAST	R	12
Polystyrène		R	0
Pneus	Unité de rechapage et granulation à Saint-Vit (Alpha Recyclage 25) puis recyclage	R	80
Bois	Doubs Recyclage centre de transit à Devecey et de traitement à Ruffey les Beaune	R	48
Souches de déchets verts	Unité de broyage à Ruffey les Beaunes (Bourgogne Recyclages 21)	R	94
Billes de bois	Biomasse Novillars 25	VE	237
Meubles	Eco-organisme : ECO-MAISON	R	155
Encombrants incinérables	UVE Besançon (SYBERT 25)	VE	457
Combustible Solide de Récupération (CSR)	PAPREC site d'Aspach-Michelbach (68)	VE	76
Traverses de chemin de fer		S	0
Encombrants non valorisables		S	0
TOTAL			11 937

Modes de valorisation : R = Recyclage, VE = Valorisation Energétique, S = Stockage

Il subsiste toujours un stock sur site de matières en attente d'expédition. Cela explique la différence entre la somme des matières entrantes et la somme des matières sortantes. La différence est notamment due aux cartons des commerçants collectés par la Direction de la gestion des déchets de la CUGBM et qui transitent par l'ITM.

Par ailleurs, les flux ne représentant que de faibles quantités ne sont pas enlevés chaque année (polystyrène et plastiques souples par exemple).

Le tableau ci-dessous illustre les taux de valorisation des matières sortantes, calculés pour la totalité des flux entrants, pour les flux issus des déchetteries constituant les encombrants avant la mise en place de l'ITM (plâtre inclus) et pour les seuls encombrants triés.

Zoom sur les déchets dangereux et les protoxydes d'azote en particulier

	Tous flux ITM	Flux issu des encombrants	Encombrants triés seuls
Valorisation matière	93,6%	65,5 %	44 %
Valorisation énergétique	6,4 %	34,5 %	56 %
Sans valorisation	0	0	0

Finances

Le financement de cette activité est assurée par l'activité déchetterie, en lieu et place des coûts relatifs au transport et au stockage des encombrants.

ITM	Dépenses	Recettes
Investissement	147 145	151 110
Fonctionnement	890 340	184 674
<i>Dont charges de personnel</i>	347 082	
TOTAL BUDGET 2023	1 037 485	335 784

Faits marquants 2023

La mise en place de la massification par rouleau tasseur a été engagée en 2023 tout comme le tri des billes de bois séparée des souches.

Perspectives 2024

La mise en place de la REP PMCB en déchetterie devrait impacter fortement le fonctionnement de l'ITM. Le flux plâtre ne sera plus massifié sur le site et le flux d'encombrants devrait diminuer de manière sensible.

Ainsi l'ITM sera amenée à muter vers des activités logistiques.

7. Valorisation énergétique

Le SYBERT dispose d'une usine d'incinération avec valorisation énergétique (UVE), mise en service par la Ville de Besançon en 1971 et transférée au SYBERT en 2004. Par arrêté préfectoral, sa capacité est de 42 000 t/an d'ordures ménagères résiduelles et de 3 000 t/an de boues de la station d'épuration.

Équipement

Jusqu'à fin 2023, l'UVE était composée d'un bâtiment de 4 000 m² comprenant 4 lignes d'incinération. Les 2 premières ont été arrêtées en 2002, et la ligne de 1976 le 26 décembre 2021. Seule la ligne de 2002 est encore en fonctionnement. Une fosse de 3 350 m³ utile permet le stockage amont des déchets. L'unité dispose d'une zone d'extraction et de stockage avant traitement et valorisation des mâchefers.

La ligne de 2002 est équipée d'une chaudière verticale produisant de l'eau surchauffée (350°C - 40 bars) et un turbo alternateur de 750 KV. Les 3 lignes qui ne sont plus en activité ont été déconstruites au cours de l'année 2023.

L'énergie dégagée lors de la combustion des déchets est récupérée et valorisée sous forme d'électricité (autoconsommée pour 50 % et 50 % délivrée sur le réseau) et sous forme de chaleur sur le réseau de chauffage urbain de Planoise et des Hauts du Chazal. L'énergie produite par l'UVE couvre environ 37 % des besoins annuels du réseau.

Service

Le site n'est pas directement accessible aux usagers. Les déchets résiduels sont accueillis de 7h à 22h du lundi au vendredi ; parfois le samedi en rattrapage de jours fériés. L'UVE fonctionne 24h/24.

En 2023, **36 702 tonnes** de déchets ont été livrées à l'UVE dont **29 571 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles (OMR) pour les membres du SYBERT soit une diminution de 2,69 % de la part OMR par rapport à 2022.

Exploitation

Le SYBERT est titulaire de l'arrêté préfectoral d'exploiter, et la responsabilité du site est supportée en régie par la responsable d'activité pouvant s'appuyer sur l'expertise des services mutualisés du Pôle industriel du SYBERT.

L'exploitation du site est confiée à l'entreprise VALAXION, filiale détenue par les sociétés ENGIE Réseaux, PAPREC Energies Opérations et le groupe BONNEFOY. L'effectif représente 27 ETP. Le marché public global de performance de conception, réalisation des travaux de modernisation et de restructuration de l'UVE, son exploitation et sa maintenance, couvre une période ferme de 6 ans à compter du 6 décembre 2018.

Flux de déchets entrants

	2023	Tonnage	Evolution	kg/hab	Evolution
CU GBM	26 401 t			134,5	- 2,44 %
CCLL	2 482 t			97,8	- 5,57 %
CCVM (25)	688 t			95,6	- 1,83 %
Total SYBERT	29 571 t			129,2	- 2,69 %
Erreurs de tri	3 311 t	- 3,5 %			
Incinérables issus de déchetterie et de l'ITM	1 077 t	- 70,3 %			
Déchets non ménagers	2 743 t	- 9,9 %			
Dépannages d'installations voisines	0 t				
TOTAL entrant	36 702 t	- 22,7 %			
Balles année précédente	843 t				
Déchets exportés	5 148 t				
Stock de balles année en cours	0				
Résorption du stock en fosse	769 t				
TOTAL traité	33 166 t	- 9,4 %			
Boues de la station de Port Douvot	134				

	2023			
Collectivités	CU GBM	CCLL	CCVM	SYBERT-Usager
Habitants	196 278	25 373	7 200	228 851
OMR (tonne)	26 401	2 482	688	29 571
kg/habitant	134,5	97,8	95,6	129,2
	2022			
Collectivités	CUGBM	CCLL	CCVM	SYBERT-Usager
OMR (tonne)	27 060	2 628	701	30 389
kg/habitant	138	103	98	133

Sous-produits sortants (total)

2023	Destination(s)	Quantité (tonne)	Ratio (kg/t)	Taux de valorisation
Mâchefers bruts sortie chenal (production sur l'année civile)		5 791	174,6	
Mâchefers bruts en maturation	Stock début année Stock fin année	1 391 833		
Mâchefers criblés et déferraillés (production TR3-2022- oct 2023)	Valorisation entreprise VERMOT TP à Gilley (25) Centre de stockage pour déchets non dangereux à Fontaine-les-Clerval (SITA 25)	5 747 0	154,7	100 %
Métaux ferreux	Fonderie d'ARCELOR-MITTAL à Florange (57)	275	8,3	99 %
Métaux non-ferreux	Fonderie de BAUDELET METAUX à Blaringhem (59)	66	2	
Résidus d'épuration des fumées	Centre de stockage pour déchets dangereux de SITA à Vaivre-Pusey (70)	730	22	
Cendre de sous chaudière ligne de 2002	Centre de stockage pour déchets dangereux de SITA à Vaivre-Pusey (70)	281	8,5	

Il existe par ailleurs un effet stock sur les métaux ferreux et non-ferreux, les campagnes de déferraillage ayant lieu 2 fois par an.

Valorisation énergétique

Le rendement de valorisation énergétique (Pe) se calcule selon la formule définie dans l'arrêté du 28 décembre 2017 : $Pe = 1,089 * [(2,6 * Eep + 1,1 * Ethp) - (2,6 * Eea + 1,1 * Etha + Eca)] / (0,97 * 2,371 * \text{tonnage entrant})$.

	Production d'énergie	Achat d'énergie
Energie potentielle des déchets (PCI générique de 2 044 thermies par tonne)	76 277 MWh	
Energie valorisée	55 863 MWh	
donc vapeur valorisée sur le réseau	53 486 MWh	
donc autoconsommation	2 377 MWh	
Energie électrique produite	3 991 MWh	
Energie externe (gaz)*		1 546 MWh
Electricité achetée		637 MWh
Taux de valorisation	97,2 %	

(*) Définition « Energie externe achetée » : apport énergétique annuel du système en combustibles servant à la production de vapeur.

Le rendement de valorisation énergétique Pe est de 97,2 % (calcul réalisé suivant l'arrêté du 28 décembre 2017 modifié par l'arrêté ministériel du 3 décembre 2020).

L'unité est considérée comme une unité pouvant bénéficier d'un taux réduit de TGAP car excédent le seuil de 65 % de taux de valorisation fixé par la LOF du 29 décembre 2017.

L'arrêté du 7 décembre 2016, transposition en droit français du taux de valorisation européen, permet de calculer le rendement européen R1. Le seuil à atteindre pour les unités mises en service avant 2009 est de 60 %.

Par l'application de **la formule européenne** avec le facteur de correction climatique, le R1 est de 91,1 %. L'unité a le statut d'unité de valorisation énergétique des déchets selon les règles de calcul européennes.

Suivi environnemental

Le SYBERT et son exploitant effectuent un autocontrôle continu des conditions de fonctionnement et des rejets atmosphériques et aqueux de l'UVE. Les données sont archivées informatiquement de façon systématique et font l'objet de rapports journaliers et mensuels internes ; de rapports trimestriels et annuels remis à l'autorité de contrôle de l'Etat (DREAL).

La DREAL effectue au moins une inspection annuelle. L'inspection a eu lieu le 5 octobre 2023. Elle a portée sur : les équipement sous pression (action régionale), les émissions atmosphériques et le programme de surveillance environnementale.

Les teneurs dans les rejets atmosphériques sont également mesurées par un organisme extérieur : 2 campagnes de mesures par ligne sont réalisées chaque année. Depuis 2007, à la demande de la Commission locale d'information et de surveillance (CLIS), la 2ème campagne de mesures est effectuée dans le cadre d'un contrôle inopiné, déclenché par la DREAL sans que l'exploitant en soit préalablement informé.

Les mesures ont été réalisées le 12 juin 2023 et le 21 décembre 2023 (contrôle inopiné).

Lors des contrôles ponctuels, toutes les mesures sont conformes en termes de concentrations et de flux pour les 2 lignes.

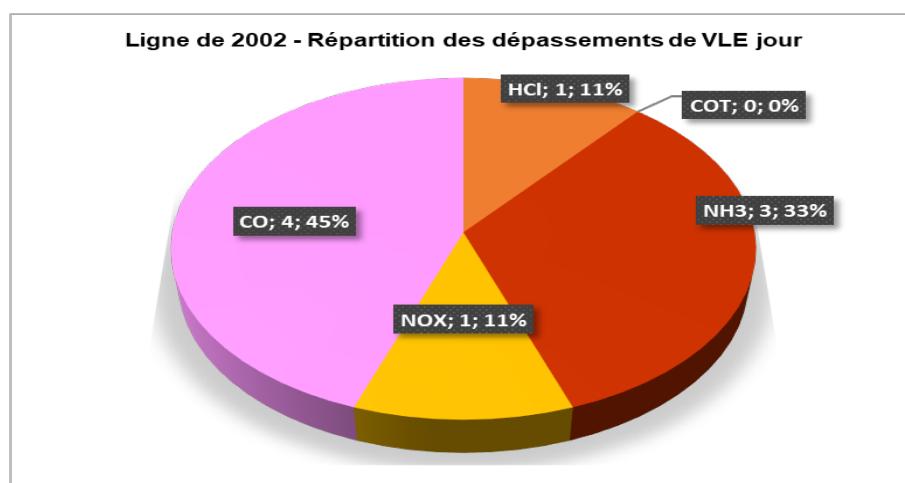
En termes de rejets et de surveillance en continu de l'installation, le tableau suivant retrace le fonctionnement de l'unité :

Synthèse du fonctionnement 2022	Ligne de 2002
Cumul des anomalies de température (non-respect de l'obligation de T2S > 800 °C)	95h50
Température moyenne dans la chambre de combustion	1 000 °C
Cumul des dépassements de rejets atmosphériques (maximum 60 h autorisé)	9h40
Cumul de l'indisponibilité des mesures (maximum 10h/60 h)	1h00
Temps de fonctionnement	7 426 h
Taux de disponibilité de la ligne	84,8 %

Suivi des rejets atmosphériques :

En 2023, 9 dépassements de la valeur limite à l'émission journalière ont été enregistrés sur la ligne d'incinération contre 15 en 2022.

La répartition des paramètres suivis dans le cadre de l'arrêté d'autorisation d'exploiter est indiquée dans le graphe ci-dessous :

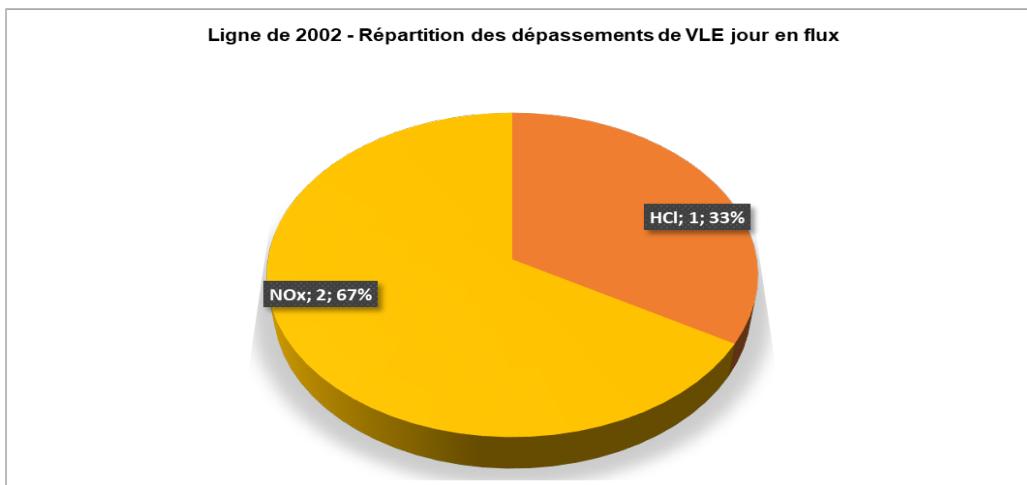


Le dépassement de moyenne journalière en HCl est consécutif à un dysfonctionnement au niveau des postes de préparation et d'injection des réactifs : basculement sur le mode de régulation par défaut moins efficient après une coupure électrique.

Les dépassements sur le CO, les NOX et l'ammoniac sont essentiellement dus aux séquences de régénération de la tour catalytique : encrassement et difficultés de régénération de la SCR ; la teneur de fond en CO est également plus élevée lors des régénérations.

En termes de flux, 3 dépassements de la valeur limite à l'émission journalière ont été enregistrés pour l'année 2023, contre 16 en 2022 .

La répartition des paramètres suivis dans le cadre de l'arrêté d'autorisation d'exploiter est indiquée dans le graphe ci-dessous :



Les 2 dépassements de flux NOX sont liés aux séquences de régénération in situ des caissons de la tour catalytique. Le dépassement du flux HCl a été enregistré au redémarrage de la ligne après les opérations de maintenance d'avant la saison de chauffe. Il est du à un basculement sur la régulation par défaut et moins précise qu'est le poids de la trémie en pied de silo lors des coupures électriques réalisées pendant de l'arrêt technique.

Surveillance de l'impact sur l'environnement

Dès 2005 et conformément à l'article 26.8 de son arrêté d'autorisation d'exploiter, le SYBERT a mis en place un programme de surveillance de l'impact de son usine d'incinération sur l'environnement.

Celui-ci est basé principalement sur des mesures de dioxines et furanes (PCDD/F) et de métaux lourds (cadmium, plomb, mercure...) dans les lichens :

- les prélèvements sont réalisés chaque année, au printemps, par la société AAIR LICHENS, sur 7 points (5 points de références auxquels s'ajoutent 2 points complémentaires de comparaison), afin de pouvoir établir un suivi temporel. En 2023, les 5 points hors panache ajoutés en 2020 (en amont et en aval de l'unité) ont été maintenus dans le suivi ;
- les analyses sont effectuées par le laboratoire CARSO de Lyon.

Après comparaison des valeurs mesurées et des valeurs significatives par rapport au bruit de fond, selon les valeurs seuils définies pour les lichens, il peut être précisé que :

- Aucune valeur n'a dépassé depuis le début du suivi le seuil limite de 20 ng/kg I-TEQ, valeur pour les lichens au-delà de laquelle il est considéré qu'il y a des retombées non-banales. L'introduction de dioxines et furanes dans l'alimentation sur les secteurs suivis au vu des retombées annuelles est improbable ;
- En 2023, l'ensemble des concentrations relevées sont stables par rapport à 2022, avec des variations plutôt ponctuelles à mettre en relation avec des sources potentiellement variées. Dans la zone de retombées, 2 points présentent une concentration un peu plus élevée que les 4 autres. Ces 2 points présentent néanmoins des profils en polychlorodibenzofuran différents ;
- Sur 10 ans, il est constaté une décroissance des retombées annuelles en dioxines et furanes.

- Aucune retombée métallique n'est importante. La charge métallique est stable et s'accentue pour un unique point dans le panache sur un élément trace métallique le zinc. Cette évolution est à mettre en relation avec les travaux réalisés dans le secteur de prélèvement.

Le programme de surveillance est complété par des analyses de dioxines et furanes dans du lait de vache prélevé au printemps, à moins de 3 km autour de l'usine d'incinération. Depuis plusieurs années, un suivi est effectué sur trois exploitations agricoles :

- les prélèvements sont effectués par l'APAVE,
- les analyses sont également réalisées par le laboratoire CARSO de Lyon.
- Les mesures de dioxines et furanes dans le lait prélevées sur 3 exploitations agricoles dans un rayon de 3 km autour de l'usine d'incinération, restent très stables et à un niveau très bas, 13 fois inférieures au seuil de commercialisation du lait et très inférieures au seuil « objectif qualité à atteindre ».

Depuis 2012, le SYBERT fait réaliser une seconde campagne sur le lait à l'automne. Celles-ci n'ont pas montré de différences notables avec les campagnes récurrentes réalisées au printemps.

Finances

La contribution appelée aux adhérents se monte à 159 € HT par tonne.

VALORISATION ENERGETIQUE	Dépenses	Recettes
Investissement	3 088 469	1 506 932
Fonctionnement	7 510 990	8 922 611
<i>Dont charges de personnel</i>	225 480	
TOTAL BUDGET 2023	10 599 459	10 429 542

Faits marquants 2023

Sur 2023, ont été réalisées :

- la déconstruction des lignes historiques,
- la mise en œuvre d'un analyseur de mercure pour les rejets atmosphérique (BREF).

Suite au dépôt du dossier de réexamen fin 2020, un nouvel arrêté modificatif d'autorisation d'exploiter prenant en compte l'arrêté ministériel du 12 janvier 2021 relatif aux meilleures techniques disponibles (MTD) applicables aux installations d'incinération a été transmis par l'inspection des installations classées le 18 décembre 2023.

Perspectives 2024

Sur 2024, sont programmées :

- la restructuration du site et la reconstruction de la façade Nord.
- Le passage à un seul arrêt technique annuel contre 2 auparavant

Suite au dépôt de plusieurs dossiers de porter à connaissance, un nouvel arrêté d'autorisation d'exploiter prenant en compte l'arrêté ministériel du 12 janvier 2021 et les nouvelles dispositions d'exploitation devrait être rédigé par l'inspection des installations classées courant 2024.

8. Communication

Le SYBERT mène des actions de communication portant sur le syndicat et l'ensemble de ses activités. Il communique auprès de ses adhérents, du grand public, de ses publics relais, de ses élus et des médias.

Finances

Le budget communication couvre les frais liés au fonctionnement du pôle communication et à la communication institutionnelle. Pour 2023, il s'élève à 55 263,90 €.

Service

Le service communication est composé de deux agents. Il s'appuie sur des prestataires de service pour la maintenance de son site internet, la réalisation de vidéos, la conception graphique et l'impression de supports.

Exploitation

Le SYBERT dispose :

- d'une **chaîne Youtube** (2 233 abonnés, soit + 256 abonnés par rapport à 2022, et 133 217 vues en 2023, soit plus d'1,1 million de vues depuis sa création en octobre 2012) qui accueille de nombreuses vidéos (retransmission de direct, vidéos de sensibilisation et modes d'emploi),
- d'une **page Facebook** (1 400 personnes aiment la page et 1 769 y sont abonnées, soit + 457 par rapport à 2022) qui relaie toutes les informations d'actualités
- et d'un **site internet** (108 450 visites en 2023, soit +9,5 % par rapport à 2022).

Les **3 publications Facebook ayant le plus fait réagir** (hors campagnes sponsorisées) :

- Janvier - Relais de l'émission Capital M6
2 107 personnes touchées, 26 partages
- Février - Annonce du passage en horaires « été » pour les éco-centres (déchetteries)
1 682 personnes touchées, 15 partages
- Mars - Annonce de la fermeture de l'éco-centre (déchetterie) de Saône pour travaux
4 434 personnes touchées, 6 partages

Les **5 pages les plus visitées du site internet** sont :

- Que faire de mes déchets ? (33 838 vues uniques),
- Comment réduire mes déchets ? (22 948 vues uniques),
- L'agenda (10 349 vues uniques),
- déchetterie de Besançon-Tilleroyes (13 095 vues uniques),
- déchetterie de Thise-Chalezeule (8 475 vues uniques).

En 2023, le syndicat a fait paraître 3 **lettres d'information numérique**, en mars, juin et septembre. Ces bulletins ont été envoyés aux destinataires suivants : agents, élus et élus-délégués du SYBERT, parlementaires, maires, référents communes, partenaires institutionnels et associatifs, entreprises, prestataires, médias, usagers inscrits, soit un total de 888 contacts, + 55 par rapport à 2022.

18 communiqués et dossiers de presse ont été envoyés au cours de l'année 2023, ayant - entre autres - pour sujets : inauguration du site de compostage de l'éco-quartier Vauban avec un habillage artistique des bacs, opération de chasse vapeurs à l'UVE, invitation à la conférence de presse de la journée portes ouvertes, fermeture puis réouverture de déchetterie de Besançon-Tilleroyes pour cause de dépôt d'amiante, début du démantèlement des anciens fours de l'UVE et de sa cheminée blanche, invitation presse à l'inauguration de déchetterie Roland Morales, fête du réemploi et de la réparation à Thise, campagnes de sensibilisation au compostage en pied d'immeuble (Saint-Valentin et Halloween), modification des modalités d'ouverture des déchetterie explosions dangereuses à l'UVE dues à des récipients sous pression...

Faits marquants

La vie du service communication a notamment été rythmée par :

- la création d'une campagne de communication et l'organisation d'une **journée portes ouvertes** en juin, couplée à l'organisation de la **restitution publique des soirées citoyennes** réalisées en septembre-octobre 2022 et de la **soirée de convivialité** pour les agents et élus,
- la création de **campagnes de prévention** en mars et novembre, concernant respectivement la subvention à l'achat de protections hygiéniques lavables et la fête du réemploi et de la réparation,
- la création de supports de communication dédiés aux collectivités concernant les **ateliers « faire soi-même ses produits ménagers »** au 1er trimestre,
- la création de **campagnes de sensibilisation sur le compostage en pied d'immeuble** en février et en octobre (spéciale Saint-Valentin et Halloween),
- le **déménagement des bureaux** de la City, au centre-ville, vers ceux de l'usine d'incinération en juillet,
- la création d'une **signalétique d'entrée en l'hommage de Monsieur Roland Morales** à déchetterie de Placey-Noironte (Nommé Eco-centre en prévision de l'avenir), doublée d'une inauguration en septembre,
- la création de supports dédiés à **l'évolution des modalités d'ouverture des déchetteries** au dernier trimestre,
- le tournage et montage en interne d'une **vidéo des vœux** sur le thème de la performance des usagers et des jeux olympiques 2024 sur le dernier trimestre,
- la création de **signalétique** concernant la mise en place de zones de récupération et des nouvelles REP (ECOMAISON, PMCB...) toute l'année.
-

Administration/communication

Relations médias

L'expertise du SYBERT en termes de prévention et de traitement des déchets continue de se développer, se traduisant par des sollicitations régulières de différents médias nationaux, régionaux ou locaux :

- l'**émission télévisée « Capital » de la chaîne M6** concernant la prévention et la gestion des déchets sur le territoire,
- le **magazine « Le courrier des maires »** par rapport à la relation partenariale du syndicat avec Zero Waste Besançon,
- l'**émission de radio « Paroles d'Experts »** sur France Bleu Besançon concernant plusieurs sujets pratiques (tri, recyclage, compostage, lombricompostage...),
- le **journal d'informations locales France 3 Franche-Comté** concernant plusieurs sujets (fête du réemploi et de la réparation de Thise, démantèlement de la cheminée UVE, lutte contre le gaspillage alimentaire...),
- l'**émission de radio « Ligne de Mire » sur RCF Besançon** concernant la prévention et la gestion des déchets sur le territoire,
- le **journal hebdomadaire « La presse de Gray »** concernant l'inauguration de l'éco-centre Roland Morales,

Au dernier trimestre 2023, avec l'obligation de tri à la source des biodéchets de la loi AGEC démarrant au 1^{er} janvier 2024, plusieurs médias nationaux et régionaux ont sollicité le SYBERT pour être cité comme exemple dans la gestion des biodéchets :

- le **webzine « Le hub de la Poste »**,
- le **magazine « Le Particulier Immobilier » du Figaro**,
- le **journal quotidien régional « La Montagne »**,
- le **journal quotidien national « La Croix »**.

De manière continue, la presse locale et les magazines communaux font paraître de nombreux articles papier et/ou web relayant les services et l'actualité du syndicat : L'Est Républicain, macommune.info, Hebdo 25, Radio Plein Air, Villages FM, Radio Sud Besançon, Plus Grand Besançon, Besançon Votre Ville...

Rapport annuel

La mise en page du rapport annuel revient chaque année entre mars et juin, et nécessite un travail important de compilation des chiffres et information clés de toutes les compétences, de recherche de photos d'illustration et enfin de relecture.

Vœux

La **cérémonie des vœux** du SYBERT est un instant de communication interne et externe, où sont mises à l'honneur les relations professionnelles, institutionnelles, partenariales et commerciales. Elle permet de remercier et de valoriser le travail de chacun, de mettre en avant les actions et événements-clés de l'année écoulée et de célébrer conjointement celle qui commence. Dans le service, le dernier trimestre est généralement consacré à l'organisation de cette cérémonie, avec la location de la salle de la Malcombe à Besançon et la commande d'un buffet déjeunatoire.

En 2023, la cérémonie a regroupé entre 130 et 150 personnes sur 325 invitées, dont une moitié d'agent et d'élus, et un tiers de prestataires. En préparation de la cérémonie des vœux 2024, près de 400 personnes ont été invitées. La liste des invités est un fichier clé pour le reste de l'année ; entièrement mise à jour en décembre, elle permet d'actualiser également les listes de diffusion mail par catégorie de destinataires : agents, élus, prestataires, partenaires, collectivités, référents communaux SYBERT.

Pour célébrer la nouvelle année avec le grand public, une vidéo rétrospective de l'année 2022 a été réalisée avec l'aide d'un prestataire externe en décembre 2022 et diffusée pendant la cérémonie des vœux 2023. Elle mettait en avant les différents services du syndicat et les événements majeurs de l'année : démarche participative, SERD, conférences Jérémie Pichon...

Pour 2024, le concept a été de mettre en avant les actions du quotidien des usagers, en lien avec les services et agents du SYBERT, et les jeux olympiques de Paris 2024. Cette vidéo a été réalisée majoritairement en interne, avec l'accompagnement d'un prestataire pour le montage vidéo. Le pilotage du projet a été chronophage de par la nouveauté de ce type de projet (vidéo) mais a permis une montée en compétence du service qui sera bénéfique sur le long terme.

En 2023, une carte de vœux papier avait été conçue en interne et imprimée sur du papier ensemencée. Elle mettait en avant le réemploi.

Pour 2024, la carte de vœux a été conçue grâce à l'intelligence artificielle Adobe Firefly et déclinée uniquement sur des supports numériques : emailing, bandeau site internet, publications et couverture Facebook...

Revue de presse

Chaque vendredi midi, une revue de presse est envoyée par mail et compile les actualités médias des 7 derniers jours, concernant le syndicat, la prévention et le traitement des déchets.

Modération Facebook

Quotidiennement, la chargée de communication numérique anime et modère la page Facebook et la chaîne Youtube du SYBERT. Elle répond aux usagers pour les doléances simples ou transmet au service concerné pour les plus techniques.

Maintenance numérique

En parallèle de mises à jour périodiques, les informations du site internet sont vérifiées une fois par an, en janvier généralement. Après chaque comité syndical, les délibérations sont publiées sur le site internet.

À chaque modification d'horaires, que ce soit en déchetterie ou à l'accueil de La City, les pages Google My Business et les pages dédiées du site internet sont mises à jour.

Marchés

Le service communication s'appuie sur plusieurs marchés pour son fonctionnement et pour des projets d'ampleur :

- **Maintenance du site internet**

Le marché de maintenance du site internet arrivait à échéance à la mi-mai et une nouvelle consultation a été relancée pour un an seulement. Cela a été l'occasion d'amender la méthode de travail avec le titulaire et les livrables attendus, offrant ainsi plus de protection au site internet et permettant une meilleure compréhension des actions de maintenance effectuées. Des périodes courtes ont été intégrées (6 mois, 3 mois et 3 mois) notamment s'il était décidé d'intégrer la maintenance dans le cadre du futur marché de refonte de site internet.

- **Refonte du site internet**

Le développement d'une application mobile et la refonte du site internet étaient initialement prévus de manière concomitante. Après discussion avec la direction des services informatiques du Grand Besançon Métropole, il a été convenu de ne faire qu'une refonte du site internet, avec une forte adaptation des fonctionnalités pour les équipements mobiles (téléphone et tablette).

- **Impression et reprographie**

Le marché impression est arrivé à échéance début juin ; s'en est ensuit une période de fonctionnement par mise en concurrence classique (devis simple). Cela a permis de prendre connaissance des acteurs et des prix actuels. La rédaction du futur marché impression devrait permettre de palier à plusieurs problèmes récurrents : détail des délais de réponses, modularité des points de livraison, ajustement des tranches de quantité à nos besoins, ajout de supports... Il a également été décidé de passer en multi-attributaire (deux titulaires) pour bénéficier des expertises de plusieurs imprimeurs sur différents supports.

- **Conception graphique**

Le marché conception graphique est arrivé à échéance début juillet et n'a pas été reconduit. Le choix a été fait de recruter un(e) chargé(e) de communication dédié au graphisme. Cependant, à l'heure actuelle, ce recrutement n'a pas encore été lancé et devrait avoir lieu en 2024. En attendant, les compétences du service suffisent pour gérer les projets de conception « classiques ». Pour des demandes particulières, une mise en concurrence par devis est lancée. Depuis la fin du marché, cela n'a été nécessaire que pour la refonte des ordres de chargements et plans de déchetterie.

- **Refonte graphique**

À l'usage, la charte graphique du syndicat révèle des problèmes techniques : incompatibilité des couleurs entre-elles, incohérence ou manque de règles de mise en page, caractères manquants dans les polices, manque de sens dans les éléments graphiques... Après cet état des lieux en novembre et pour accompagner la refonte du site internet, il a été décidé de lancer un marché de refonte graphique pour l'année 2024. Celle-ci permettra de donner un nouveau souffle à l'image du SYBERT.

- **En cours de réflexion**

La création d'autres marchés est à l'étude pour répondre au mieux aux besoins récurrents du service : captation vidéo, création motion design, gestion de campagne sponsorisée sur les réseaux sociaux, diffusion/boîlage de supports de communication imprimés...

Signature vidéo

Afin de renforcer l'identité graphique du SYBERT et d'en améliorer la mémorabilité, une signature vidéo a été créée par une agence de communication et comprend l'animation motion design du logo sur un fond blanc. Cette capsule vidéo de 4 secondes peut être utilisée en début ou fin de toute vidéo réalisée par le syndicat. Elle est généralement couplée avec la signature audio réalisée en 2022.

Propreté Planoise

Le service a pris part aux tables rondes organisées par le Grand Besançon Métropole concernant le quartier prioritaire de Planoise afin d'imaginer une campagne de communication dédiée à plusieurs sujets de santé et de salubrité : geste de tri, lutte contre les dépôts sauvages/encombrants et lutte

contre le jet d'ordures par les fenêtres. Une proposition de plan de communication a été travaillée et proposée en comité de pilotage.

Journée portes ouvertes

Le samedi 10 juin 2023, les habitants du territoire ont été invités à passer une « SYBERT journée » lors des portes ouvertes du SYBERT, de 10h à 17h30, au Pôle de Valorisation des Déchets (PVD). Au total, 600 visiteurs ont pu visiter les installations, entourés de 45 agents du syndicat (soit 75 % des effectifs totaux, sans compter les équipiers et managers qui travaillent déjà le samedi).

Sur le modèle des 20 ans du SYBERT célébrés en 2019, les animations proposées étaient les suivantes, avec quelques nouveautés :

- visite guidée du centre de tri (CDT) avec chaîne de tri à l'arrêt,
- présentation de poubelles de tri « compactrices » WinBin avec des panneaux solaires,
- démonstration de pelle à grappin à l'installation de tri-massification (ITM),
- exposition d'engins (pack-mat par exemple),
- visite guidée de la salle de contrôle de l'usine de valorisation énergétique (UVE), avec présentation de l'exposition et de la maquette,
- démonstration d'un composteur individuel et d'un lombricomposteur,
- distribution de plants aromatiques (menthe et lavande) et de compost tamisé,
- stand d'informations sur le compostage,
- stand de prévention sur la réduction des déchets,
- ateliers de fabrication de produits ménagers avec des ingrédients naturels,
- espace vidéo avec diffusion de vidéos institutionnelles et de prévention,
- jeu concours « devinez le poids de la balle » (11 gagnants ont pu repartir avec un lot),
- camions de restauration mobile « La Piadine Bisontine » et « Le P'tit Chalet »,
- espace jeux-garderie pour les enfants de plus de 3 ans mis en place par les Francas du Doubs,
- photomaton pour repartir avec un souvenir de cette SYBERT journée.

Une captation vidéo et photo était prévue sur toute la journée, ainsi qu'un stand de premier secours et un agent de sécurité à l'entrée.

La **restitution publique de la démarche participative « Dans vos idées, rien à jeter ! Parlons déchets »** a commencé à 10h et, après une courte introduction du Président, les 10 propositions phares des habitants ont été présentées, ainsi que les solutions mises en place par le SYBERT pour y répondre. La majorité des participants à cette restitution avait pris part à une des soirées citoyennes.

Enfin, pour remercier les agents et élus de leur engagement tout au long de l'année, une **soirée de convivialité** a été organisée le jour-même, à l'espace réception du traiteur Thierry Garry, à Pirey. 77 personnes se sont restaurées et ont bénéficié d'une animation dansante.

La journée portes ouvertes a bénéficié d'un plan de communication complet, sur tous le mois de mai jusqu'au jour J, avec de l'affichage urbain et digital, des insertions presse, des spots radios, du sponsoring sur les réseaux sociaux, une conférence de presse, des bâches en déchetteries et des affiches.

Le temps et l'argent investis par rapport au nombre de visiteurs peut paraître décevant mais doivent être pondérés avec la qualité des échanges entre les habitants et les agents, ainsi que l'assise d'une image d'expert aux yeux du grand public. Les retours recueillis sont élogieux quant à la qualité des informations données sur les différentes animations et quant à l'organisation générale.

Prévention

Au-delà des actions de préventions régulières (ex. sessions de découverte du centre de tri, permanences couches lavables...) qui nécessite une communication régulière mais déjà rodée, de nouvelles activités ont vu le jour et ont nécessité la création de supports dédiés :

- **la mise en place d'une subvention à l'achat de protections hygiéniques lavables :** création d'une charte graphique propre et déclinaisons sur supports imprimés (affiche, flyer, insertions presse) et numériques (bandeaux, visuels réseaux sociaux, signature mail), couplés à un dossier de presse. Campagne réalisée entièrement en interne et diffusée à la presse locale, aux adhérents et aux collectivités, accompagnée d'un kit de communication en ligne ;
- **le lancement d'ateliers de fabrication de produits ménagers naturels** portés par les collectivités avec des bénévoles : création d'une charte graphique par une agence de communication ; puis déclinaisons sur supports imprimés (affiche et bâche) et numériques (bandeaux, visuels réseaux sociaux, signature mail), rédaction et mise en page d'un dossier de presse et d'un livret de recette en interne. Campagne diffusée à la presse locale, aux adhérents et aux collectivités, accompagnée d'un kit de communication en ligne ;
- **le partenariat avec les clubs locaux de handball (ESBF et GBDH)** : création d'une vidéo en motion design par une agence de communication présentant 3 éco-gestes et diffusée sur les écrans géants au Palais des Sports de Besançon, avant, pendant et après les matchs.

Fête du réemploi et de la réparation

Pour la 2^{ème} année consécutive, le service Prévention a organisé une fête du réemploi et de la réparation dans le cadre de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD), en novembre. Cet événement grand public avait connu un succès intéressant pour sa 1^{ère} édition en 2022, à Saône. Reconduite en 2023 à Thise, sur le même principe, environ 500 personnes ont découvert des actions locales de sensibilisation au réemploi et à la réparation, de 10h à 17h30, le dimanche 19 novembre.

Les visuels de la campagne 2022, réalisés en interne, furent adaptés à l'édition de Thise, conjointement avec la déclinaison sur de nouveaux supports réalisée par une agence de communication : diffusion d'une vidéo en motion design sur les écrans géants du 1055 de Chalezeule pendant 15 jours et campagnes sponsorisées sur Meta (Facebook et Instagram) et sur Youtube pendant 30 jours.

La campagne fut diffusée à une échelle très locale :

- diffusion de flyers et d'affiches dans les commerces de proximité et établissements publics de Thise et de ses villages limitrophes, réalisé par un prestataire,
- diffusion de ces mêmes supports dans les établissements publics bisontins grâce au courrier interne,
- affichage de bâches sur le domaine public, au nord-est de Besançon, ainsi que dans quelques déchetterie alentours et chez certains partenaires (MFR de Morre et Ville de Thise notamment),
- envoi d'un emailing (comprenant un kit de communication) à la presse locale, à des partenaires institutionnels choisis, aux adhérents et aux collectivités susnommées,
- publication d'insertions dans la presse locale (Hebdo 25 et L'Est Républicain - édition du Doubs),
- diffusion d'une vidéo de promotion en motion design sur un écran digital de la station-service du Carrefour Chalezeule (service payant) et sur les sucettes JC Decaux (mis à disposition gracieusement par la Ville de Besançon).

Une captation vidéo a été réalisée par un professionnel lors de l'événement, ainsi que 3 entretiens de partenaires récurrents afin d'obtenir du contenu visuel pour de futures communications : vidéo de promotion de l'événement, capsule vidéo sur les partenaires, vidéo rétrospective des vœux...

Compostage

Des communications de formes diverses ont été réalisées tout au long de l'année pour valoriser les différentes actions du service Valorisation Organique :

- distribution de compost mûr (publication Facebook et mise à jour de la page dédiée),
- vente de composteurs individuels, formation-vente de lombricomposteur, formation référents compostage et formation aux bons gestes de compostage, (publication Facebook, mise à jour des pages concernées, mise en ligne sur les agendas de sorties gratuits)
- ouverture de nouveaux sites de compostage de quartier et de village (création de gabarits Canva pour rendre autonome le service Valorisation Organique, emailing d'informations aux collectivités avec fourniture d'un article clé-en-main),
- opération de broyage de proximité (création de visuel pour affiche A3 et du gabarit sur Canva pour autonomie du service),
- formation à la gestion écologique de déchets verts (création de visuel pour bâche et publication Facebook).

Campagne de sensibilisation au compostage en pied d'immeuble

Le compostage en pied d'immeuble (CPI) a été mis à l'honneur en février et octobre 2023 grâce à deux campagnes de sensibilisation, sur le même ton décalé que la campagne de décembre 2022 présentant un composteur comme le cadeau idéal pour les fêtes de fin d'année.

La campagne spéciale Saint-Valentin fut diffusée pendant 7 jours sur un réseau de mobilier urbain de 12 m² à Besançon, ainsi que sur les supports numériques du SYBERT : page Facebook, site internet, emailing et signature mail.

La campagne spéciale Halloween a bénéficié d'un plan de communication plus conséquent sur tous le mois d'octobre :

- diffusion d'une animation motion design sur l'écran géant du 1055 (à Chalezeule) pendant 15 jours,
- diffusion d'une animation motion design sur les écrans digitaux JC Decaux mis à disposition gracieusement par la Ville de Besançon pendant 15 jours,
- publications sur les supports numériques : page Facebook, chaîne Youtube, site internet, emailing et signature mail,
- campagne sponsorisée sur Meta (Facebook et Instagram) et Youtube pendant 30 jours,
- publication d'insertion dans la presse locale (Hebdo 25 et L'Est Républicain - édition du Doubs),
- affichage de bâches dans les déchetteries et de calicots sur l'espace public bisontin.

De manière générale, les visuels des deux campagnes ont été déclinés (en interne) pour promouvoir le compostage, et plus spécifiquement le CPI. Ils sont pensés pour être pérennes et donc réutilisables dans les années à venir. Le choix a été fait de privilégier une communication numérique pour la campagne d'Halloween afin de mesurer l'impact des campagnes sponsorisées sur les réseaux sociaux par rapport à la campagne d'affichage urbain de la Saint-Valentin. Néanmoins, bien que les visuels aient plu (beaucoup de retours positifs), leur impact sur la cible est difficile à quantifier. Les prises de contact pour des CPI n'ont commencé à augmenter qu'à partir de novembre, soit après la campagne Halloween mais aussi au moment où les médias ont réellement commencé à s'emparer du sujet de l'obligation de tri à la source des biodéchets de la loi AGEC.

Déchetterie

Toutes les actualités des éco-centres suivent le même processus de communication : création d'une affiche A3, rédaction et diffusion d'un communiqué de presse couplé à un emailing aux collectivités concernées, publication Facebook, actualité et mise à jour des pages visées sur le site internet, modification des horaires sur les pages Google My Business des équipements affectés. Les projets suivants ont bénéficié de ce procédé :

- Travaux à la déchetterie de Saône en mars (+ création de bâches 280 x 80 cm),
- Dépôt d'amiante illégal à la déchetterie de Besançon-Tilleroyes en juin (+ création d'autocollant « amiante interdit » à rajouter sur la signalétique existante),

- Alerte canicule orange en août,
- Collecte des produits phytosanitaires à la déchetterie de Saône en septembre,
- Collecte annuelle de jeux et jouets « Laisse Parler ton cœur » en novembre,
- Fermeture exceptionnelle de la déchetterie de Besançon-Tilleroyes en novembre (+ création de bâches 280 x 80 cm),
- Travaux à la déchetterie de Devecey en décembre (+ création de bâches 280 x 80 cm).

Expérimentation de sonorisation à la déchetterie de Pirey au 1er trimestre

Un système de sonorisation a été installé à la déchetterie de Pirey, en extérieur, et a retransmis de la musique classique sur des créneaux de deux heures, couplés à des messages de prévention et d'information.

Plans des déchetteries éco-centres et mise en page des ordres de chargement

Une première version de l'ordre conseillé de chargement des véhicules pour se rendre en déchetterie a été réalisée pour chaque site, en interne, ainsi que les plans des déchetteries Besançon-Tilleroyes et Thise-Chalezeule. Afin de les rendre plus harmonieux et facile à lire, une agence de communication a été missionnée pour refondre ces supports avec la charte graphique, et réaliser les plans des 14 autres sites. Commencé en décembre 2023, ce travail se prolongera jusqu'en 2024.

Inauguration de la nouvelle signalétique « Éco-centre Roland Morales » en septembre

Décédé en janvier 2023, Monsieur Roland Morales a été un élu, puis vice-président du SYBERT pendant de nombreuses années. Afin de rendre hommage à l'homme et à son engagement, il a été décidé de renommé la déchetterie de Placey-Noironte « éco-centre Roland Morales ». Un triptyque de panneaux de signalétique a été créé en interne pour être installé sur site, après la barrière. Pour l'inauguration de cette nouvelle signalétique, une conférence de presse suivie d'un verre de l'amitié a été organisée par le service communication le jeudi 28 septembre, jour de fermeture hebdomadaire de l'éco-centre. Sa famille proche, ainsi que de nombreux élus locaux et agents du syndicat ont participé.

Changement des modalités d'ouverture des déchetteries tout le dernier trimestre

Le changement des modalités d'ouverture des éco-centres du territoire a suivi la procédure habituelle. Dès début novembre, des bâches 280 x 80 cm annonçant le changement d'horaires ont été installées. Les panneaux horaires positionnés à l'entrée de toutes les déchetteries ont été refondus et remplacés dans la dernière quinzaine de décembre.

Perspectives 2024

- Recruter un(e) chargé(e) de communication spécialisé(e) en graphisme,
- Réaliser une refonte globale de la charte graphique et du site internet,
- Augmenter la communication par la vidéo et sur les réseaux sociaux,
- Accompagner l'ouverture de l'espace pédagogique
- Accompagner la transition des déchetteries vers des éco-centres.

9. Qualité Sécurité Environnement

La QSE (Qualité Sécurité Environnement) est une activité transversale sur l'ensemble du SYBERT. Elle intervient pour chaque service en soutien, dans le cadre de l'amélioration continue et de la prévention des risques, notamment lors des accueils aux postes des nouveaux agents, l'analyse d'incidents ou d'accidents et la mise en place d'actions correctives, l'aide à l'élaboration de protocoles de chargement / déchargement ou de plans de prévention, le suivi des formations et des habilitations, le suivi des arrêtés préfectoraux d'exploitation...

Service

L'équipe est composée de 3 personnes placées sous la responsabilité du directeur du SYBERT : un cadre-expert et deux techniciens.

Exploitation et faits marquants 2023

Qualité

Dans le cadre de la RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise), le projet de capitalisation des connaissances pour l'ensemble des agents aurait dû être poursuivi et développé au cours de l'année 2023. Toutefois, le projet n'a pas pu avancer comme souhaité en raison d'une absence dans le service. Pendant 21 semaines, le service a compté 2 personnes au lieu de 3.

En 2023, des tableaux de reporting ont pu être mis en place avec les indicateurs suivants :

- Tonnage des DMR collectés au CDT
- Tonnage de verre entrant à l'ITM
- Tonnage des apports en déchetterie (tous déchets confondus)
- Fréquentation en déchetterie (% de particuliers, professionnels, administrations...)
- Tonnage des Ordures Ménagères Résiduelles collectées issues des adhérents SYBERT
- Ratio du kg de déchet/habitant sur l'année (DMR, OM, verre et apport déchetterie) + évolution par rapport aux années précédentes
- Concentration des dioxines/PCB rejetés
- Nombre de composteurs individuels vendus
- Nombre de Composteurs en Pied d'Immeuble mis en service
- Nombre d'interventions effectuées (animation scolaire, stand, visite du pôle, ...)
- Nombre de personnes ayant assisté aux interventions (enfants, adultes)

Environnement

Revue d'arrêté préfectoral - Préparation de l'inspection DREAL

Une revue de conformité de l'arrêté préfectoral du CDT et des textes associés a été réalisée en 2023 en vue de l'inspection DREAL qui s'est déroulée le 23 janvier 2024.

L'inspection portait en priorité sur la défense incendie.

Suivi des FDS

Le référencement des fiches de données sécurité (FDS) a été réalisé en 2022 pour les différents services du SYBERT.

Les différentes FDS avaient été analysées par l'ACFI en 2022 : certains produits identifiés comme plus dangereux ont été remplacés. Cette analyse avait permis de préciser, en outre, les consignes d'utilisation (stockage et EPI) à respecter.

En complément, une procédure avant achat d'un nouveau produit a été mise en œuvre pour recenser ledit produit et analyser sa FDS avant utilisation. Cette procédure intervient en lien avec la Médecine de Prévention et a pour but d'utiliser les produits les moins nocifs pour les agents.

En 2023, 12 FDS pour de nouveaux produits ont été analysées par le service QSE. Un marché d'analyse et de suivi est programmé en 2024.

Sécurité

- Analyse des différents accidents ou incidents et suivi des actions correctives : en 2023 se sont produits 3 accidents, 1 presqu'accident, 1 dépôt sauvage d'amiante dans la benne gravats de l'éco-centre des Tilleroyes, 1 dépôt sauvage d'amiante devant l'éco-centre de Saint-Vit, 1 suspicion d'amiante à Byans sur Doubs, 1 départ de feu au CDT (batterie lithium), 1 explosion dans la presse à paquets (protoxyde d'azote) et 1 déclenchement du portique radioactivité sur une benne de cartons en provenance de Saône.
- Suivi et programmation des formations des agents et des habilitations nécessaires à l'exercice de leurs métiers en sécurité : 153 formations réalisées en 2023 (3 CACES, 16 habilitations électriques, 8 formation amiante sous-section 4, 21 déambulations incendie et zones dangereuses, 26 gestes et posture, 8 sensibilisation risques chimiques, 20 SST, 24 training RIA et 27 formation départ de feu / manipulation extincteurs)
- Préparation des accueils aux postes des nouveaux agents et mise à jour pour les anciens : 27 en 2023.
- Suivi des fiches progrès
- Réalisation d'audits du pôle, des entrées de bennes et des VGP
- Mise à jour et réalisation de nouvelles procédures selon les besoins des services et les besoins identifiés dans le document unique ou après analyse d'incident / d'accident : procédure en cas de coupure électrique sur pôle et éco-centres, déchets dangereux avec batteries lithium, rouleau tasseur en éco-centre... soit 18 nouvelles procédures et 33 mises à jour en 2023
- Réalisation de 1/4h QSE : 68 en 2023

Perspectives 2024

En plus des activités usuelles de la QSE (analyse d'incidents, mise à jour de procédures, suivi et programmation des formations...), les perspectives pour l'année 2024 porteront sur le développement du projet de capitalisation des connaissances pour les agents du SYBERT au travers de la mise à jour du document unique d'évaluation des risques. Ce point n'a malheureusement pas pu être avancé autant que souhaité suite à l'absence d'un technicien.

La problématique liée à l'amiante sur le pôle industriel devra également être traitée en cas de suspicion de découverte sur site, avec rédaction des modes opératoires et plans de retrait correspondants.

10. Maintenance

Le service maintenance réalise des missions sur l'ensemble des sites, tels que le centre de tri, l'installation tri-massification (ITM), les écocentre, les équipements de compostage, showroom et site administratif.

Service

Le service Maintenance a une activité transversale sur le SYBERT. Il est composé de 7 agents de maintenance en 2023.

Exploitation et faits marquants 2023

Ce service est basé sur le Pôle Industriel, où il intervient majoritairement et notamment en astreinte 7j/7 et 24h/24.

Ses missions restent étendues à l'ensemble des sites de collecte et de traitement du SYBERT.

Agents

- 9087.5 heures effectuées (dont 483 en heures supplémentaires).
- 4 mouvements d'effectifs (3 départ et 2 recrutements).
- Age moyen de l'équipe : 33,5 ans.

Equipements

- 2 086 équipements référencés dans l'outil interne de maintenance (tous secteurs confondus).
- 169 visites de maintenance sont recensées pour le contrôle, le suivi et l'entretien de ces équipements.
- 91 visites sont réglementaires.
- Cet état n'intègre pas les opérations d'entretien courant ni les dépannages.
- 23 véhicules et engins.

Pour le cas du Pôle Industriel, ce sont :

- environ 130 équipements installés sur le process.
- 80 équipements sont des convoyeurs, représentant une longueur de bande cumulée de 1 300 mètres linéaires.
- 7 presses et compacteurs.
- 3 trieurs optiques.
- 2 cibles rotatifs.

Pour le cas des déchetteries :

- 1434 équipements sont référencés, lesquels intègrent 45 visites d'inspection dans la liste globale des visites de maintenance.

Le process du centre de tri en 2023 a comptabilisé un taux de disponibilité de 91.95 %.

21 marchés couvrent les prestations maintenance externalisées en 2023 (hors marchés de fourniture de pièces seules, lesquels sont répartis entre des consultations simples et des marchés transversaux à l'échelle du SYBERT ou du GBM).

Principales interventions et travaux en 2023

- Remplacements de 5 bandes de convoyeur et 50 ml de bavettes d'étanchéité.
- Remplacements de composants lourds sur les équipements (remise en état presse à balles, motoréducteurs, bâlier presse à paquet, bâlier compacteurs).
- Agencement local prévention
- Révision de l'ensemble des bennes 30m3

Travaux liés à la sécurisation des interventions en relation avec le Service QSE

- Participation à la sécurisation du site.
- Participation à la protection incendie renforcée du site.
- Plans de formations des agents.
- Amélioration ergonomie des agents.

En tout, 844 actions clôturées, dont 189 en déchetteries.

Perspectives 2024

- Démarche d'amélioration continue du process, pour maintenir le meilleur taux de disponibilité.
- Renforcer la sécurisation du site contre l'incendie
- Mettre à bien le projet « Clean Project » avec la recherche de solution pour le captage de la poussière (pollution intérieure au bâtiment) et rendre plus ergonomique le nettoyage.
- Captage des produits polluants le process, type « fines » issus des matières fibreuses.
- Evolution du dispositif magasinage et du champ d'action (EPI, pièces mécaniques).
- Amélioration technique continue des postes de travail (sécurité des agents).
- Recruter et développer les compétences internes et optimiser les moyens de la régie.
- Capitalisation des connaissances et expériences.
- Intégrer le processus d'économie circulaire dans les actions de maintenance.

11. Démarche RCS (Responsabilité Citoyenne du Sybert)

Axe QVT (Qualité de Vie au Travail)

En 2023, le SYBERT a lancé des actions d'améliorations de la QVT de ses agents, prestataires et usagers.

Actions	Lieu(x)
Aménagement des horaires en déchetterie en cas de canicule (fermeture partielle en cas d'alerte orange ou rouge canicule)	Toutes les déchetteries
Finition d'Installation de moustiquaires pour les bureaux	Pôle Valorisation des Déchets
Grand plan de lutte contre les mouches	Pôle Valorisation des Déchets
Grande soirée conviviale suite portes ouvertes	Tout le SYBERT
Cadeaux de fin d'année, gourde isotherme + livre	Tout le SYBERT

Axe biodiversité

En 2023, le SYBERT a engagé une démarche visant à améliorer la prise en compte de la biodiversité sur l'ensemble de ses sites (site industriel de Planoise et 16 déchetteries). A ce titre, plusieurs actions ont été menées :

- **la mise en place de zones de fauche tardive** : celles-ci offrent des lieux refuges à certains animaux et insectes pollinisateurs, qui vont eux aussi servir de nourriture pour les oiseaux. La fauche tardive permet également de protéger les sols en les préservant de la sécheresse en été ;
 - ➔ au total, 9 déchetteries ainsi que le pôle industriel disposent de zones de fauche tardive délimitées, soit une surface de 4000 m² ;
- **l'installation de prairies fleuries** : celles-ci offrent des bénéfices similaires à la fauche tardive. De plus, elles maintiennent un équilibre de diversité d'espèce végétale qui se répercute sur la santé des sols (divers systèmes racinaires), les insectes pollinisateurs (diversification et augmentation) et un visuel du site amélioré (fleurs et couleurs) ;
 - ➔ 2 zones ont fait l'objet de semences de prairie fleurie
- **la mise en place de plusieurs nichoirs** : cette action présente un intérêt de préservation de certaines espèces d'oiseaux, notamment cavernicoles, qui ne trouvent plus de points de nidification dans les zones fortement urbanisées ;
 - ➔ 32 nichoirs (mésanges, moineaux) ont été installés en 2023
- **la mise en place d'un aménagement pour les hirondelles réalisé à Saint-Vit**
- **la mise en place de 12 abreuvoirs pour les oiseaux et insectes**
- **la mise en place d'un « hotel » à insectes réalisé sur le pôle industriel**

Axe social et solidaire

- **Déchetterie** : 16 000 effectuées en insertion (TRI/Emmaüs/INTERMED).
- **Tri** : 40 355 heures effectuées en insertion (GARE BTT, 47 % sortie positive)
- **Nettoyage et réparations des effets d'habillement SYBERT** : 700 heures réalisées (BTS)

12. Administration

Les équipes du SYBERT sont réparties sur deux sites distincts, le Pôle Administratif situé à la City, siège du SYBERT, et le Pôle Industriel situé à Planoise, dans l'enceinte des équipements du SYBERT.

Équipe

L'équipe administrative est composée de sept personnes placées sous la responsabilité d'une Secrétaire Générale, qui s'appuie sur un chargé de gestion administrative (marchés et assemblées), un cadre-expert finances, deux agents d'exécution, une assistante et un agent d'accueil ; un des agents d'accueil assure aussi les commandes de rotation de bennes dans les déchetteries et établit les rôles de facturation des apports en déchetteries.

Service

L'accueil du public est assuré, en 2023, les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 17h, du lundi au vendredi (modification des horaires d'après-midi, à partir du 1^{er} février 2024). Les badges d'accès en déchetteries sont délivrés par le Pôle Administratif du SYBERT.

Le Pôle Administratif assure également l'interface avec le Pôle Ressources Humaines Mutualisé de Grand Besançon Métropole et dans ce cadre, accompagne la gestion de 80 agents au 31 décembre 2023 (81 postes ouverts, dont 56 permanents et 24 temporaires).

Activité

L'exercice 2023 ne présente pas de contexte particulier dans l'exécution comptable, budgétaire et financière, dans la mise en œuvre juridique des marchés, dans la gestion RH des agents du SYBERT, excepté des difficultés liées à de longues absences pour maladie et un renouvellement, provoquant une instabilité du binôme d'exécution comptable (nouveaux agents à former).

Statistiques

	2023	Evolution 2022-2023
Nombre d'appels reçus (aboutis) - mutualisation de l'accueil téléphonique le 25 avril 2018	1 715	+ 13,43 %
Nombre de visiteurs	1 969	+ 11,75 %
Nombre de badges délivrés	4 979	+ 4,55 %
Nombre de courriers arrivés	542	+1,88 %
Nombre de courriers envoyés	362	-12,35 %
Nombre de mandats	3 856	+ 7,98 %
Nombre de titres	1 027	- 15,26 %
Délai global de paiement moyen sur l'année	12,90 jours dont 11,16 pour le SYBERT et 1,74 pour le Comptable	- 17,76 %
Nombre de marchés attribués (hors avenants notifiés) / consultations lancées	51 consultations lancées, à 1 ou plusieurs lots (11 procédures formalisées, 32 MAPA et 8 sans mise en concurrence), et 52 marchés signés	(marchés signés) + 0,02 %
Nombre de délibérations	86	-0,01 %

13. Performances financière et économique

Le SYBERT est un EPCI sans fiscalité propre. Par délibération du 30 octobre 2002, le SYBERT est assujetti à TVA depuis le 1^{er} janvier 2003.

Ses ressources sont essentiellement composées des contributions de ses membres appelées en partie à l'habitant (pour les compétences déchetteries, prévention, compostage valorisation organique et administration générale) et en partie à la tonne de déchets traités (pour les compétences tri des déchets ménagers recyclables et déchets incinérés avec valorisation énergétique).

Suite à l'instruction d'un recueil auprès des services fiscaux, début 2021, dont les conclusions définitives ont été notifiées le 11 septembre 2023, le SYBERT a précisé et actualisé ses modalités d'application des taux de TVA ; ainsi, des taux de TVA réduit ont pu être mis en œuvre en matière de tri et traitement des déchets, ainsi qu'en matière de prévention.

De plus, à compter du 1^{er} janvier 2024, les contributions appelées par le SYBERT auprès de ses adhérents, ne constituant pas des prestations de service, ne seront plus assujetties à TVA.

Ses autres ressources proviennent de :

- ventes diverses de matières (les matières issues des déchetteries, du centre de tri, de l'installation tri massification et de l'usine d'incinération),
- vente de biens finis tels que les composteurs individuels bois et plastiques, les composteurs collectifs, les lombricomposteurs et les bioseaux,
- subventions de fonctionnement et d'investissement
- facturation des apports non-ménagers en déchetteries, à l'usine d'incinération et au centre de tri,
- soutiens de CITEO au titre du contrat unique mis en place en 2016, des recettes de ventes de matières de tri ; la majeure partie de ces recettes est reversée aux membres du SYBERT (en totalité, sur les ventes de matières).

En plus des dépenses obligatoires, telles que le remboursement de la dette, les charges de personnel mis à disposition par le Grand Besançon Métropole, les impôts et taxes, le SYBERT règle les dépenses suivantes :

- prestations de services pour la maintenance, le gardiennage et le traitement des déchets issus des déchetteries,
- prestation de services pour le tri des déchets dans le centre de tri et l'installation de tri-massification,
- fonctionnement de l'installation de tri-massification,
- aménagements et équipements nécessaires au fonctionnement et l'évolution de ses équipements industriels,
- construction/mise aux normes de chalets de compostage, composteurs individuels, collectifs, lombricomposteurs et bioseaux ainsi que les prestations inhérentes à ces installations comme la formation de réseau de guide-composteurs, la sensibilisation des ménages du SYBERT à la valorisation organique et au compostage,
- opérations de prévention des déchets avec des évènements tels que l'opération de lutte contre le gaspillage alimentaire et la promotion de l'utilisation de changes réutilisables,
- acquisitions foncières pour des extensions de déchetteries, travaux de mise aux normes et d'aménagements divers sur différents sites de déchetteries,
- marché global de performance, notifié en septembre 2018 et mis en œuvre le 6 décembre 2018, portant sur la modernisation du four de 2002 de l'usine d'incinération des ordures ménagères (conception, réalisation en 2019), le démantèlement des fours des années 70 (à l'échéance de 2021), ainsi que l'exploitation de l'usine et le versement d'un GER annuel,
- diverses charges de gestion courante.

Le budget du SYBERT a été voté à hauteur de 37 774 517,94 € pour l'année 2023 (budget primitif, budget supplémentaire et décision modificative). Il a été réalisé à hauteur de 28 419 400,10 € au compte administratif en dépenses (hors résultats N-1).

Après prise en compte de l'excédent de fonctionnement de 2022 reporté partiellement sur 2023 (4 183 400,02 €), l'excédent de fonctionnement 2023 est de 4 532 327,17 €.

Après prise en compte du déficit d'investissement reporté (16 943,71 €), le résultat d'investissement est un déficit de 913 742,88 €.

Ce déficit, ainsi que le besoin de financement des restes à réaliser de 2023 sur 2024 (454 860,93 €) doivent être couverts par une affectation partielle de l'excédent de financement.

Équilibre global du CA 2023

Compte Administratif 2023 (extrait)	Dépenses 2023	%	Recettes 2023	%
INVESTISSEMENT TOTAL	4 649 399,10	100,00%	3 735 656,22	100,00%
Dont Dotations aux amortissements (biens et subventions reçues)	323 443,18	6,96%	2 883 972,71	77,20%
Dont emprunt			0,00	0,00%
Dont opérations d'ordre (patrimonial) et régularisation	66 803,26	1,44%	9 920,00	0,27%
Dont reprise des résultats 2022 en investissement	16 943,71	0,36%	841 763,51	22,53%
Dont travaux	768 548,28	16,53%		
Dont remboursement du capital des emprunts	2 623 109,11	56,42%		
Dont équipements et études	825 412,96	17,75%		
Dont autres charges/recettes d'investissement (subventions, participations,...)	25 138,60	0,54%	0,00	0,00%
FONCTIONNEMENT TOTAL	23 786 944,71	100,00%	28 319 271,88	100,00%
Dont contributions adhérents (dont TGAP)			14 527 697,79	51,30%
Dont recettes de vente de matières, de produits finis et chaleur			2 301 167,81	8,13%
Dont facturation de services (déchetteries, locations,...) et TGAP			1 105 000,10	3,90%
Dont reversements / subvention et ventes de matières liées au contrat unique CITEO	4 162 345,97	17,50%	4 292 111,74	15,16%
Dont recettes exceptionnelles (dont pénalités) et subventions			1 586 451,24	5,60%
Dont excédent de fonctionnement 2022 reporté			4 183 400,02	14,77%
Dont total des prestations et petites fournitures	11 417 039,95	48,00%		0,00%
Dont opérations d'ordre (patrimonial)	2 883 972,71	12,12%	323 443,18	1,14%
Dont total de la masse salariale (salaires chargés - estimation)	3 554 694,21	14,94%		
Dont frais financiers	408 194,70	1,72%		
Dont autres charges (indemnités, subventions, ...)	1 360 697,17	5,72%		

Bilan des contributions appelées

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
administration (€/ hab)	2,36	2,36	2,45	2,45	2,74	2,84	2,84	2,84	2,84	2,84	3,00	3,00
prévention (€/ hab)	0,67	0,68	0,73	0,73	1,09	1,12	1,12	1,12	1,12	1,12	1,80	2,30
déchetterie (€/hab)	20,70	22,40	22,51	22,51	22,51	22,51	22,51	22,51	23,50	23,50	23,50	23,50
compostage (€/ hab)	1,44	1,45	1,50	1,50	1,5	1,55	1,55	1,55	1,55	1,80	2,10	2,10
provision (€/ hab)	0,97	0,00	0,00	1,00	1,65	2,15	3,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
tri (€/t)	167,00	145,00	145,00	146,45	154	156,30	149,70	135,00	135,00	137,00	135,00	135,00
incinération (€/t)	91,65	96,20	97,00	98,50	102,5	122,50	118,60	149,50	149,50	160,00	160,00	159,00
TGAP incinération (€/t)	3,20	4,00	4,08	4,11	4,13	6,00	6,00	6,00	6,00	8,00	11,00	12,00

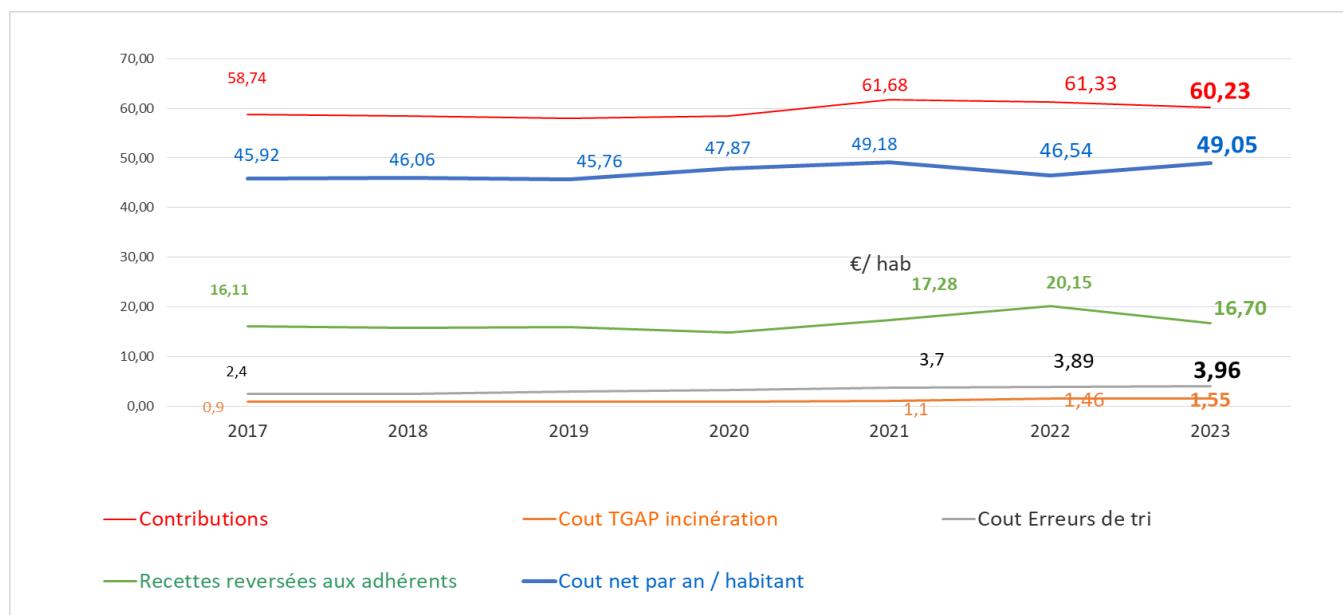
Bilan coûts adhérents :**Bilan des facturations en €/Habitant (depuis 2017, changement territoire loi NOTRé) :**

Cout net en légère augmentation par rapport à 2022 : + 2,51 €/hab (49,05-46,54) due à :

- Perte de recettes reversées aux adhérents (- 3,45 €/Hab)
- Augmentation des erreurs de tri (+ 0,08 €/hab)

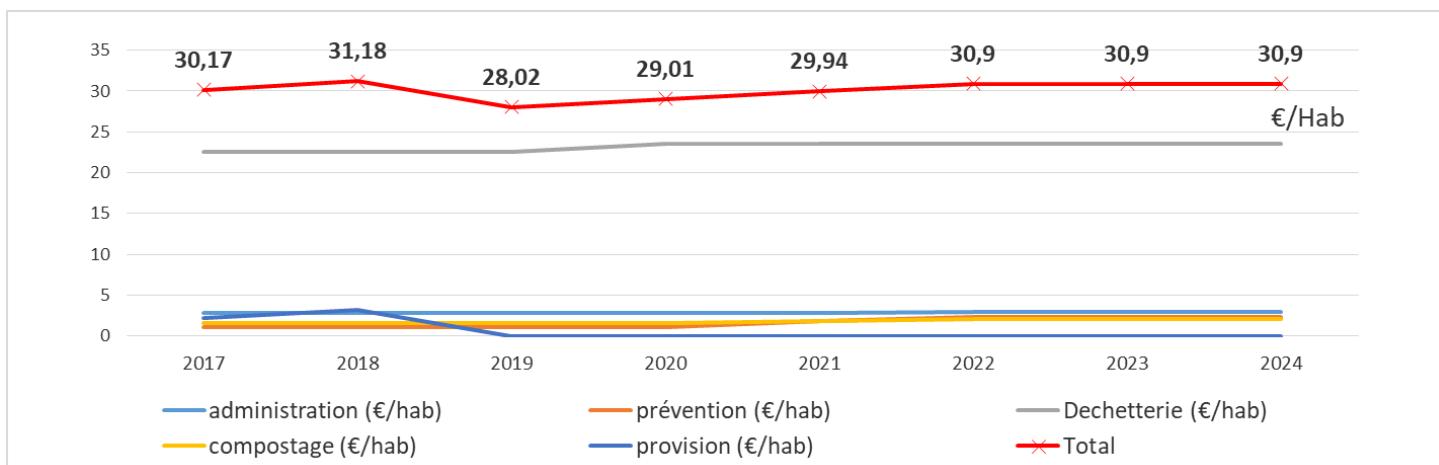
Compensée en partie par la baisse des contributions, - 1,10 €/hab.

Bilan réel en €/hab	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Dech/Prev/Valorga/Admin/provision	30,17	31,18	28,02	29,01	29,94	30,90	30,90
Tri	10,8	10,4	9,4	9,2	9,7	9,14	8,79
Incinération	17,8	16,9	20,4	20,3	22,0	21,29	20,55
Contributions	58,74	58,52	57,91	58,51	61,68	61,33	60,23
Cout TGAP incinération	0,9	0,9	0,8	0,8	1,1	1,46	1,55
Sous-total Total Contribution avec TGAP	59,6	59,4	58,7	59,3	62,8	62,80	61,78
Part refus	1,5	1,6	2,1	2,5	2,6	2,42	2,41
Part TGAP Refus	0,9	0,9	0,8	0,8	1,1	1,46	1,55
Sous-Total refus	2,4	2,5	2,9	3,3	3,7	3,89	3,96
Recettes Reversées CITEO	12,5	12,4	12,4	12,4	12,3	13,05	13,11
Recettes Reversées Matières	3,6	3,4	3,5	2,4	4,9	7,09	3,59
Recettes reversées aux adhérents	16,11	15,82	15,89	14,76	17,28	20,15	16,70
Cout net HT €/Hab	45,92	46,06	45,76	47,87	49,18	46,54	49,05



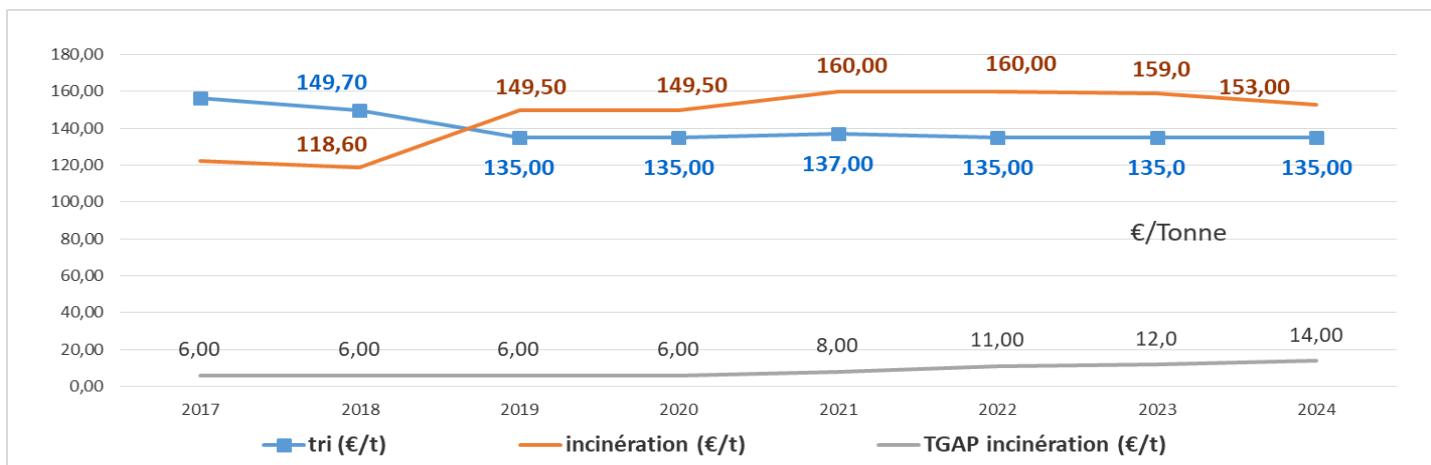
Evolution des contributions (concernant celles en € / Habitant)

Stable depuis 3 ans



Evolution des contributions concernant celles en €/tonne

En diminution depuis 3 ans



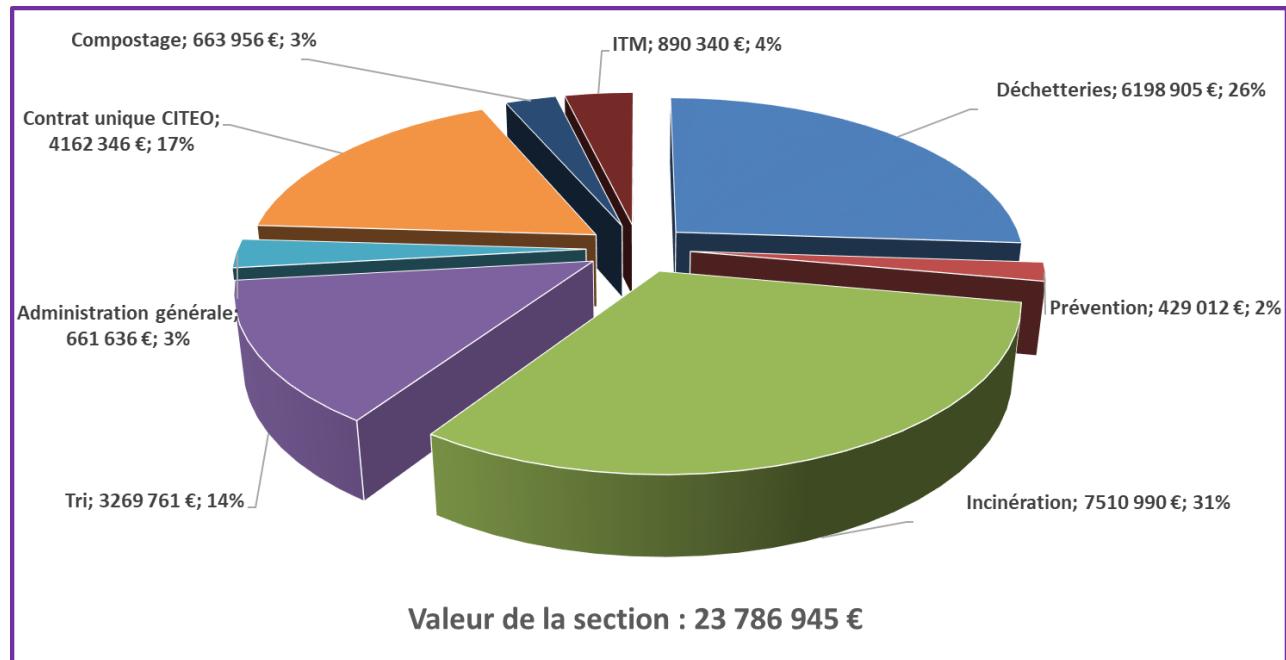
	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
administration (€/hab)	2,84	2,84	2,84	2,84	2,84	3,00	3,0	3,00
prévention (€/hab)	1,12	1,12	1,12	1,12	1,80	2,30	2,3	2,30
Dechetterie (€/hab)	22,51	22,51	22,51	23,50	23,50	23,50	23,5	23,50
compostage (€/hab)	1,55	1,55	1,55	1,55	1,80	2,10	2,1	2,10
provision (€/hab)	2,15	3,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,0	0,00
tri (€/t)	156,30	149,70	135,00	135,00	137,00	135,00	135,0	135,00
incinération (€/t)	122,50	118,60	149,50	149,50	160,00	160,00	159,0	153,00
TGAP incinération (€/t)	6,00	6,00	6,00	6,00	8,00	11,00	12,0	14,00
Traitement refus sans TGAP	122,50	118,60	149,50	149,50	160,00	160,00	159,0	159,00
Refus TGAP	6,00	6,00	6,00	6,00	4,00	5,50	6,0	7,00

Pour information :

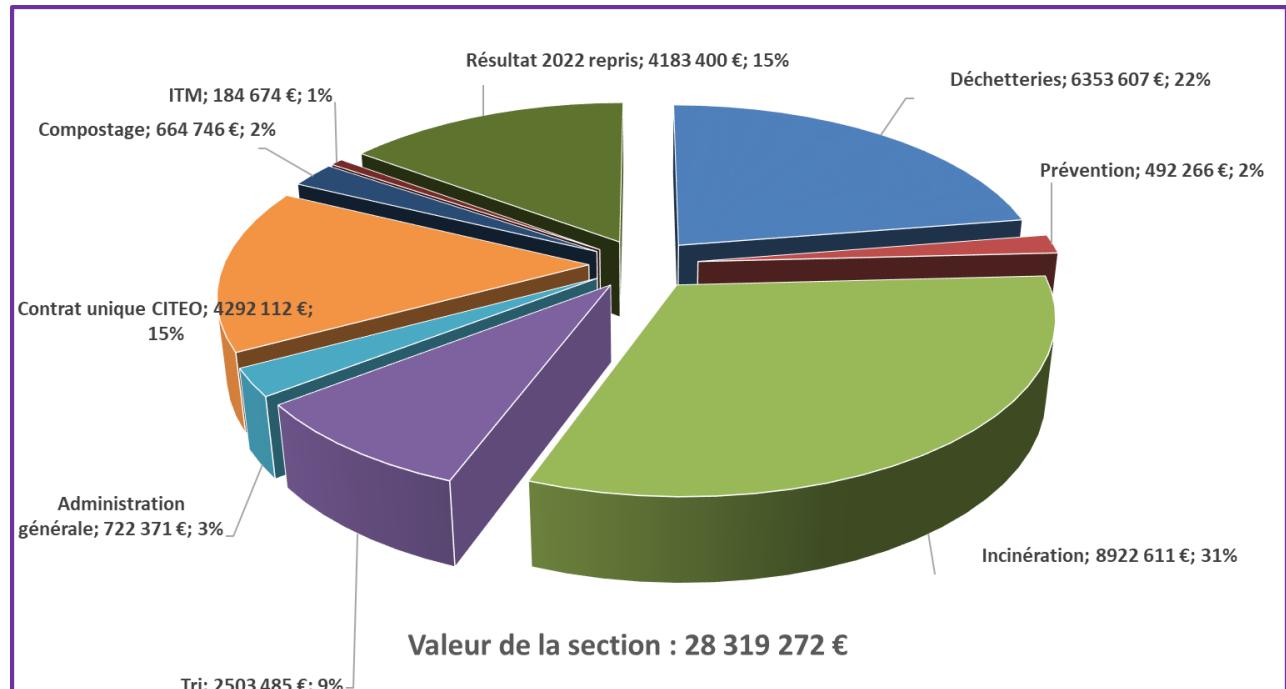
Années	2017	2022	2023	Evolution 2022/2023	Evolution 2023/2017
Population (Habitants)	224186	228 333	228851	0,23 %	2,1%
Ecart Facturation / recettes	45,92	46,54	49,05	5,4%	6,8%

Le budget de fonctionnement 2023 du SYBERT (dont reprise du résultat 2022)

Dépenses

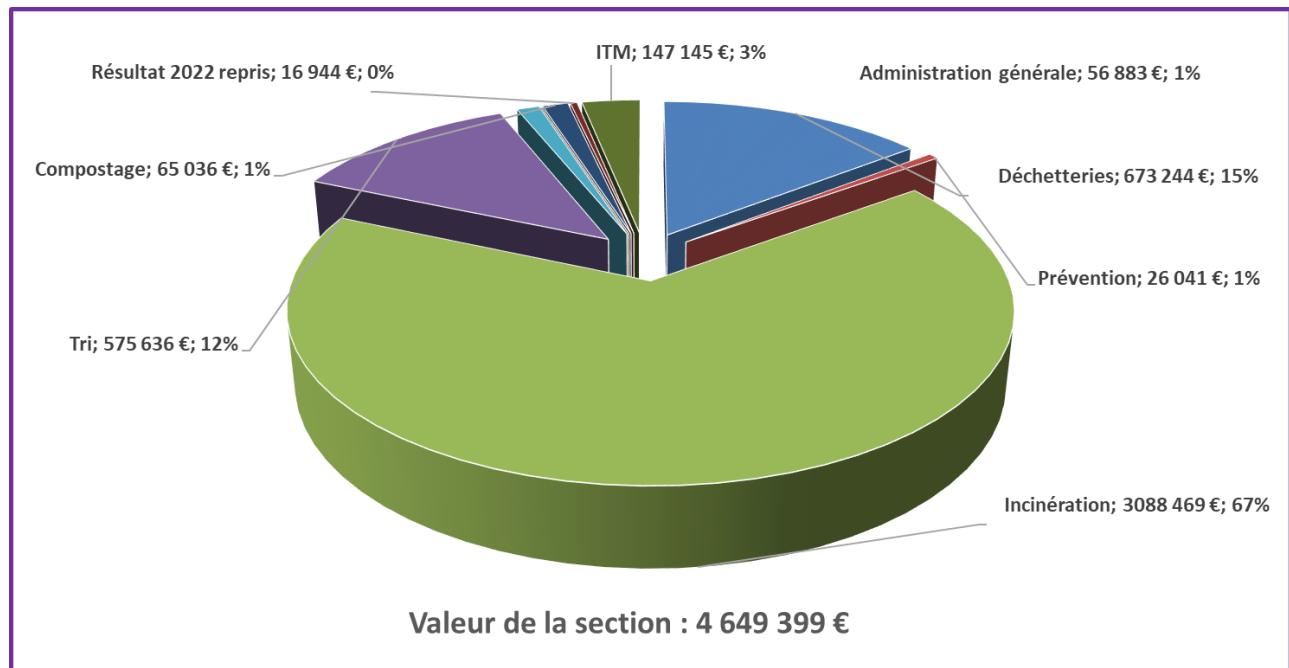


Recettes (dont résultat 2022 repris)

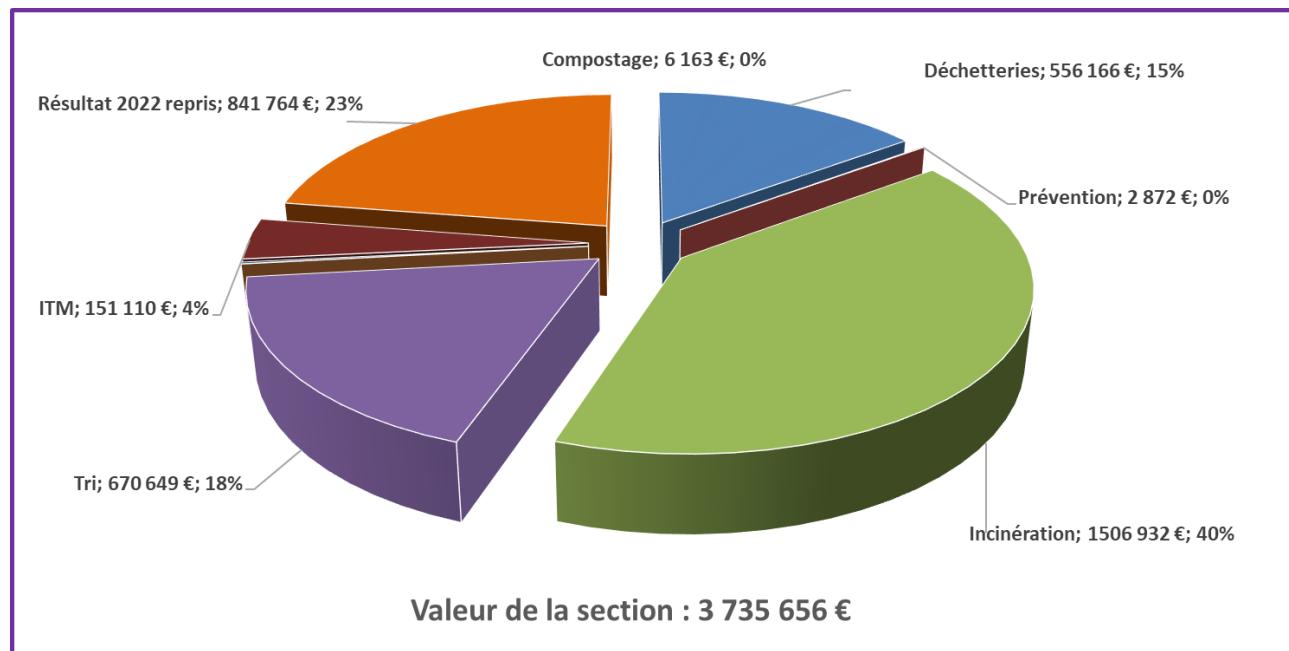


Le budget d'investissement 2023 du SYBERT (dont reprise du résultat 2022)

Dépenses (dont déficit 2022 repris)



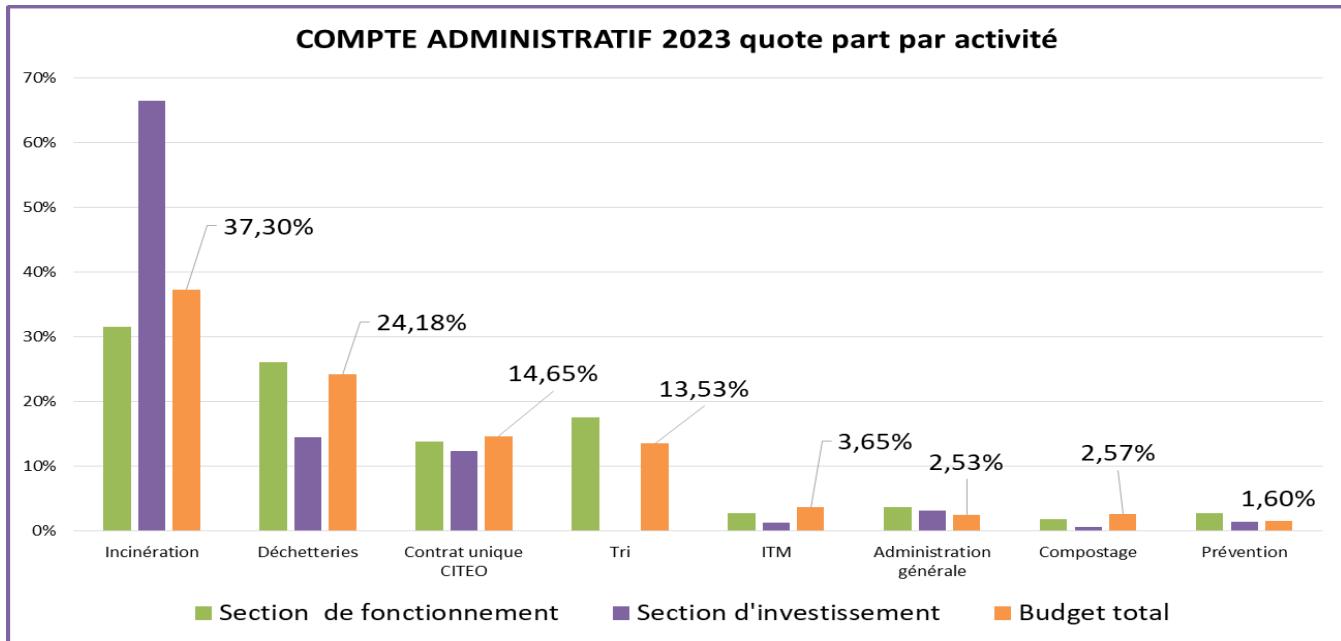
Recettes



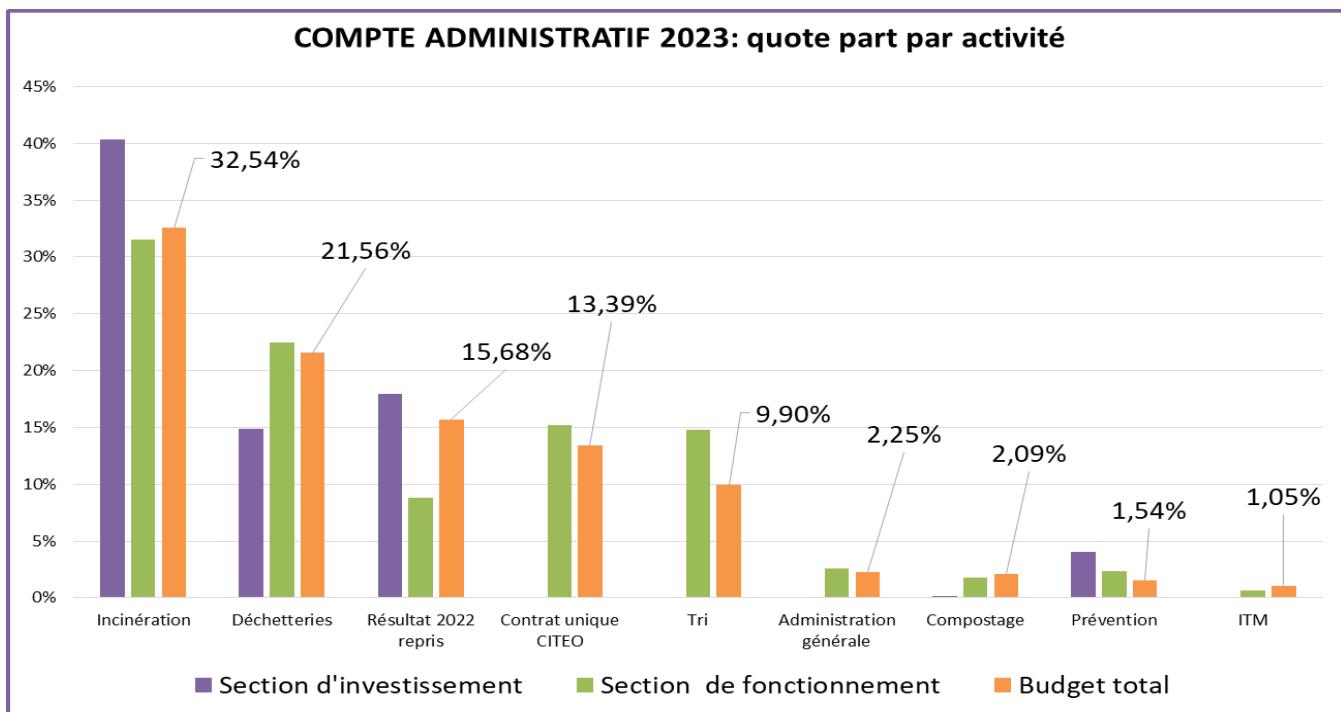
Virement de section à section, activité par activité, calculé et pris en compte.

Le budget 2023 du SYBERT par activité (hors résultat 2022)

Dépenses



Recettes



L'état de la dette au 31 décembre 2023

L'encours au 31 décembre 2023 est de 20 332 884 € (soit 88,85 € par habitant sur la base de 228 851 habitants, population municipale 2023) ; aucun emprunt n'a été mobilisé sur 2023 ; l'autofinancement a été privilégié au regard des capacités financières du SYBERT et du contexte économique influant négativement sur les taux d'intérêt actuels.

Les charges de la dette au compte administratif 2023 sont :

- en capital : 2 623 109,11 €,
- en intérêts : 408 194,70 € dont 405 731,69 € d'intérêts et 2 463,01 € nets d'intérêts courus non échus.

Au 31 décembre 2023, 15 contrats étaient signés par le SYBERT avec 4 établissements bancaires. Tout l'encours de dette du SYBERT est A1 « Risque faible » selon la Charte de bonne conduite dite de « Gisler ».

La durée de vie résiduelle est de 8 ans et 8 mois.

La durée de vie moyenne est de 4 ans et 5 mois.

Le taux moyen est de 2,01 % en 2023 et 1,73 % en 2022 ; le taux moyen de la dette correspond à la moyenne des taux de chaque emprunt, pondérée par la valeur du capital restant dû.

Structure de la dette par financeur (capital restant dû par banque)

Prêteur	CRD - capital restant dû	% du CRD
SFIL CAFFIL	8 243 477 €	40,54%
SOCIETE GENERALE	6 821 429 €	33,55%
CREDIT FONCIER DE FRANCE	3 723 334 €	18,31%
CAISSE D'EPARGNE	1 544 644 €	7,60%
Ensemble des prêteurs	20 332 884 €	100,00%

Structure de la dette par typologie de taux

Type	Encours	% dans l'encours	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	17 699 550 €	87,05%	1,58%
Variable	2 633 333 €	12,95%	4,89%
Ensemble des risques	20 332 884 €	100,00%	2,01%

Suppression de la dette à taux variable structuré

De fait, depuis 2020, la totalité de l'encours du SYBERT est cotée en risque 1A selon la Charte de Bonne conduite, dite Charte GISSLER.

Résultats et ratios 2023

Avant prise en compte de l'excédent de fonctionnement de 2022 repris partiellement en fonctionnement 2023 (4 183 400,02 €), l'excédent de fonctionnement 2023 est de 348 927,15 €.

Après prise en compte de l'excédent de fonctionnement reporté, il est de 4 532 327,17 €.

Avant prise en compte du déficit d'investissement reporté (16 943,71 €), le résultat d'investissement est un déficit de 896 799,17 €. Après prise en compte du déficit d'investissement reporté, la section d'investissement montre un déficit de 913 742,88 €.

L'excédent de fonctionnement permet de couvrir le déficit d'investissement 2023.

Le besoin de financement des restes à réaliser de 2023 sur 2024 (454 860,93 €) doit également être couvert par l'excédent de fonctionnement 2022.

CA EN €	2022 : pour mémoire		2023	
	Fonctionnement en €	Investissement en €	Fonctionnement en €	Investissement en €
(+) Recettes	26 239 983,72	5 464 449,62	24 135 871,86	3 735 656,22
(-) Dépenses	23 754 792,13	5 320 218,24	23 786 944,71	4 632 455,39
(=) Résultat d'exécution	2 485 191,59	144 231,38	348 927,15	- 896 799,17
Résultat reporté de l'année N-1	2 539 971,94	- 161 175,09	4 183 400,02	- 16 943,71
RÉSULTAT PAR SECTION	5 025 163,53	- 16 943,71	4 532 327,17	- 913 742,88
RÉSULTAT TOTAL	+ 5 008 219,82		+ 3 581 827,27	

L'épargne brute est de 2 909 456,68 €.

L'épargne nette est de 286 347,57 €

14. Performances tonnage et environnementale

	Réemploi	valorisation matière / recyclage	valorisation organique / compostage	valorisation énergétique	stockage dangereux	stockage non dangereux	stockage inertes	traitement spécial	perte process	TOTAL 2023	ratio (%)	Pour mémoire total 2022
collecte sélective verre		8 435								8 435	8,58%	8 435
collecte sélective papier emballages		10 988		3 473,0					433,0	14 894	15,16%	15 454
Déchetterie (ménages = 96,32%)	1256	23 967	13 749	6 029	13	0	0	330		45 348	46,15%	45 450
Ordures ménagères résiduelles			0	29 571						29 571	30,10%	30 389
Collect bio-déchets				9,3						9,3	0,01%	12
Sous-produits UVÉ		304			902		5 163					
TOTAL	1256	43 390	13 748	39 082	13	0	0	330	433	98 253		99 740
ratio (%)	1,3%	44,2%	14,0%	39,8%	0,01%	0,0%	0,0%	0,3%	0,4%			

Les valeurs grisées ne sont pas intégrées pour le calcul du taux de collecte sélective et valorisation : Valorisation matière : Métaux ferreux et non ferreux

Stockage dangereux : REFIOM + cendres

Stockage inertes : Utilisation mâchefers en sous-couches routières

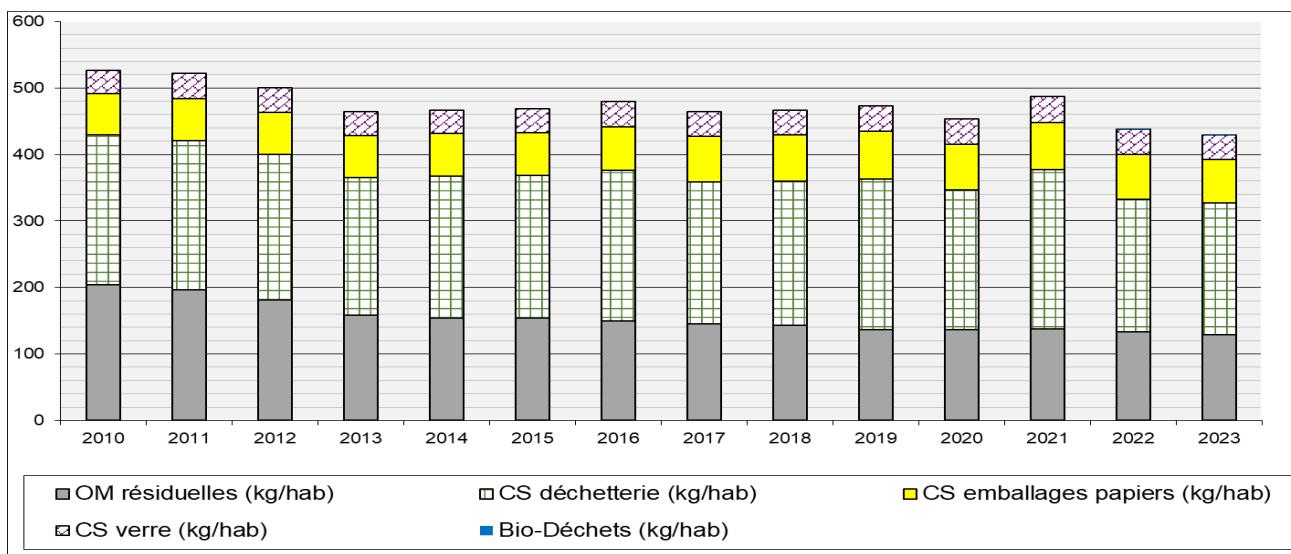
Les déchets inertes des déchetteries sont comptés en valorisation matière (Criblage pour réutilisation)

Flux 2023 (kg/hab/an)	Réemploi	valorisation matière / recyclage	valorisation organique / compostage	valorisation énergétique	stockage dangereux	stockage non dangereux	stockage inertes	traitement spécial	perte process	TOTAL 2023	Pour mémoire total 2022
collecte sélective verre	0	37	0	0	0	0	0	0	0	36,9	38,1
collecte sélective papier emballages	0	48	0	15	0	0	0	0	2	65,1	67,7
déchetterie	5,5	105	60	26	0	0	0	1	0	198,1	199,1
ordures ménagères résiduelles	0	0	0	129	0	0	0	0	0	129,2	133,1
Collecte bio déchets	0	0	0	0,04						0,04	0,1
TOTAL	5,5	189,6	60,1	170,7	0,06	0,0	0,0	1,4	1,9	429,3	438,0

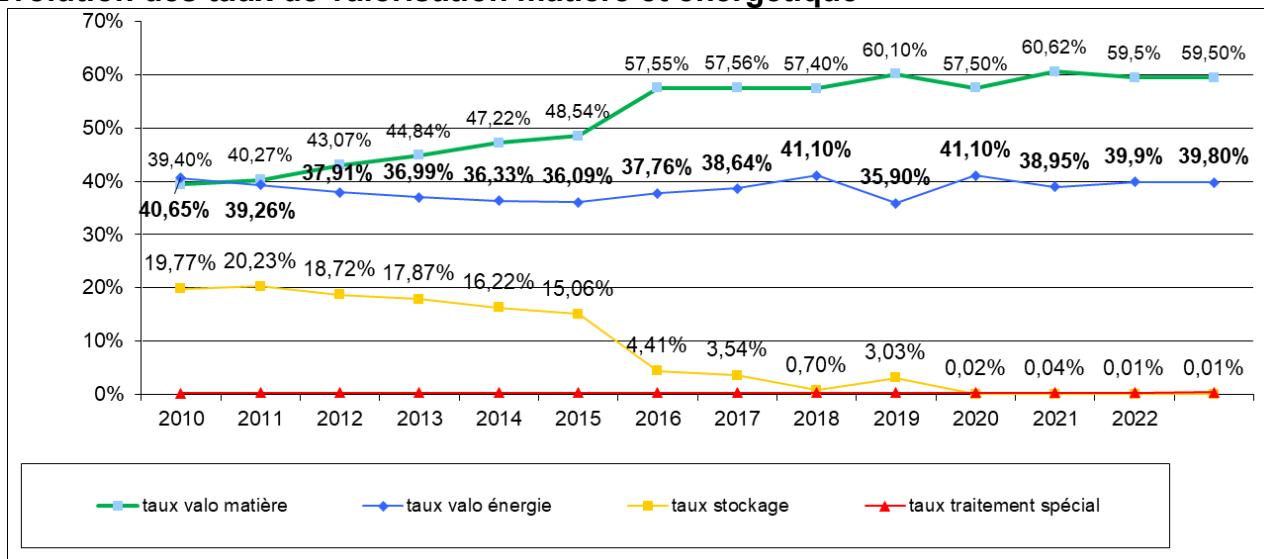
Comparaison au point de référence 2010 et objectifs loi AGEC

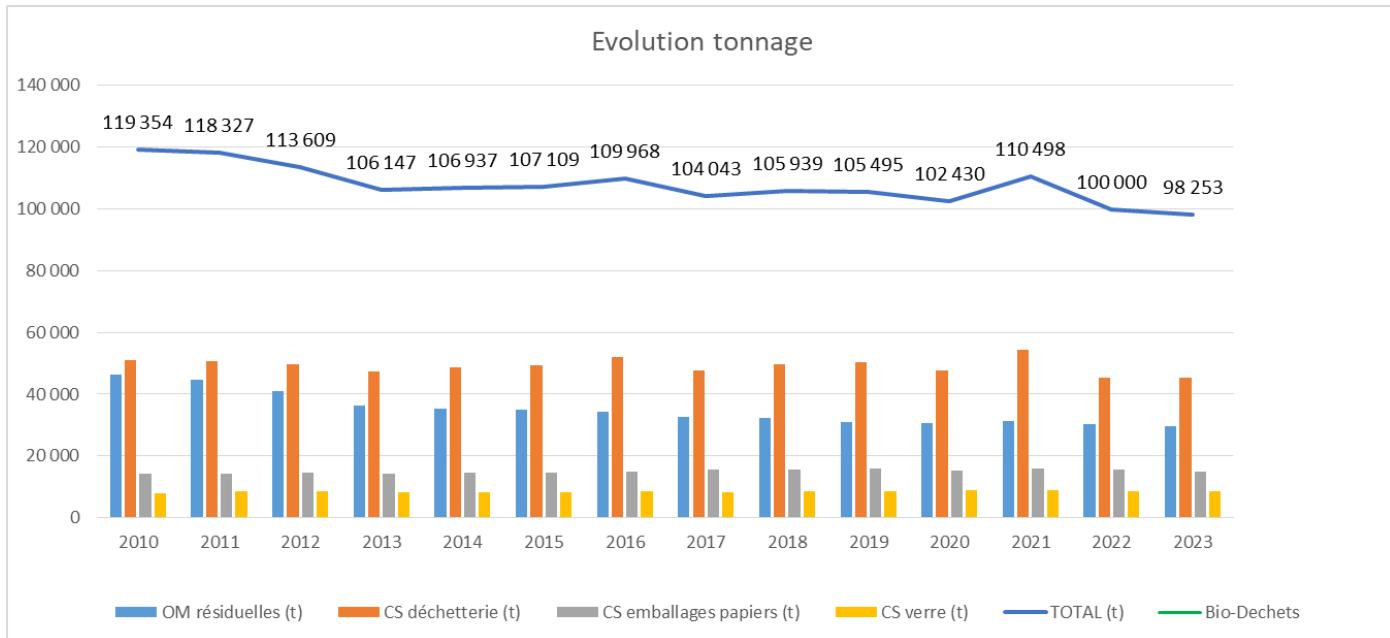
En kg/habitant	2010	2023	Evolution	Objectif 2025-DOB 2024	Marge de progression	Objectif 2031-DOB	Marge de progression
OMR	204,00	129,20	-74,80	128	1,20	124	5,20
DMR	97,00	102,00	5,00	104	-2,00	97	5,00
Déchetterie	225,00	198,10	-26,90	192	6,10	185	13,10
Bio-déchets	0,00	0,04	0,04	0	0,04	0	0,04
Total	526	429,3	-96,66	424	5,34	406	23,34
dont stockage	10,00	0,06	-9,94				
%	2010	2022	Evolution				
Taux de valorisation matière	40%	59,5%	19,50%				
Taux de valorisation énergie	41%	39,8%	-1,20%				
Total valorisation	81%	99,30%	18,30%				

Évolution des déchets collectés



Évolution des taux de valorisation matière et énergétique





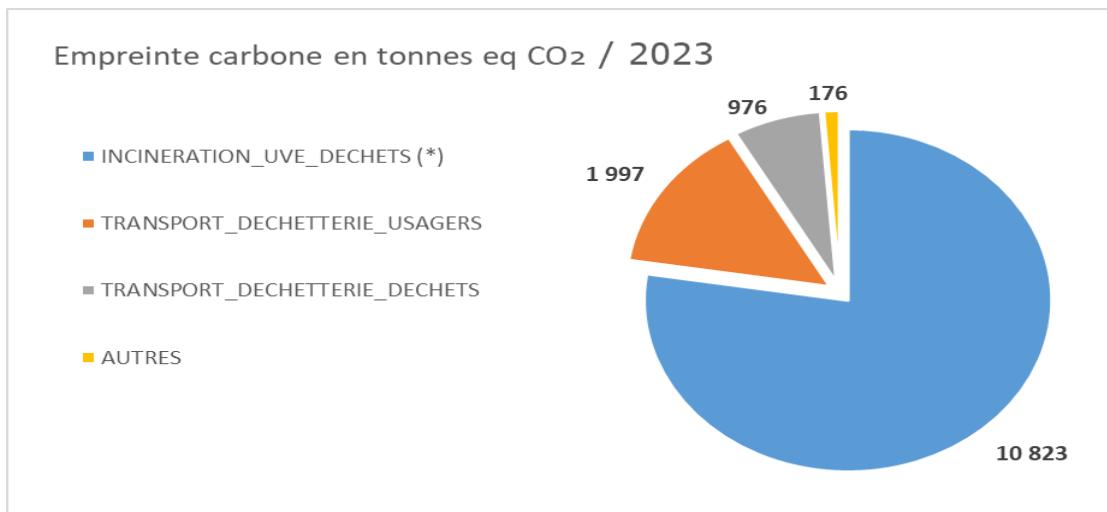
Concernant la réduction des GES :

Estimatif 2022 :



Total 2022 estimé : 16 395 T/ Co2

Estimatif 2023:



Total 2023 estimé : 13 972 T/ Co2

15. Performance services directs à l'usager (synthèse)

Au-delà des missions industrielles, ci-joint une synthèse des services directs à l'usager.

Demandes par mail

	2022	2023	EVOLUTION
ACCUEIL DELAI DE REPONSE MOYEN (JOUR) AUX SOLICITATIONS PAR MAIL (COMPRIS JOURS NON OUVRES)	7,3	4,73	- 35,2%
AVEC NB DE SOLICITATIONS	768	1231	+ 60,3%

Nombre de personnes sensibilisées

	2022	2023	EVOLUTION
PREVENTION NB PERSONNES SENSIBILISEES (VOIR PARTIE 2)	3161	3248	+ 2,8%

Nombre composteurs vendus aux usagers

	2022	2023	EVOLUTION
VALORISATION ORGANIQUE NB COMPOSTEURS VENDUS (PARTIE 3)	538	674	+ 25,3%

Nombre Heures d'ouverture des déchetteries

	2022	2023	EVOLUTION
DECHETTERIES HEURES OUVERTURE	24 955	25 177	+ 0,9 %

Gestes de tri proposés en déchetteries

	2021	2022	EVOLUTION
DECHETTERIES GESTES DE TRI	31	38	+ 22,6 %

16. Synthèse des performances

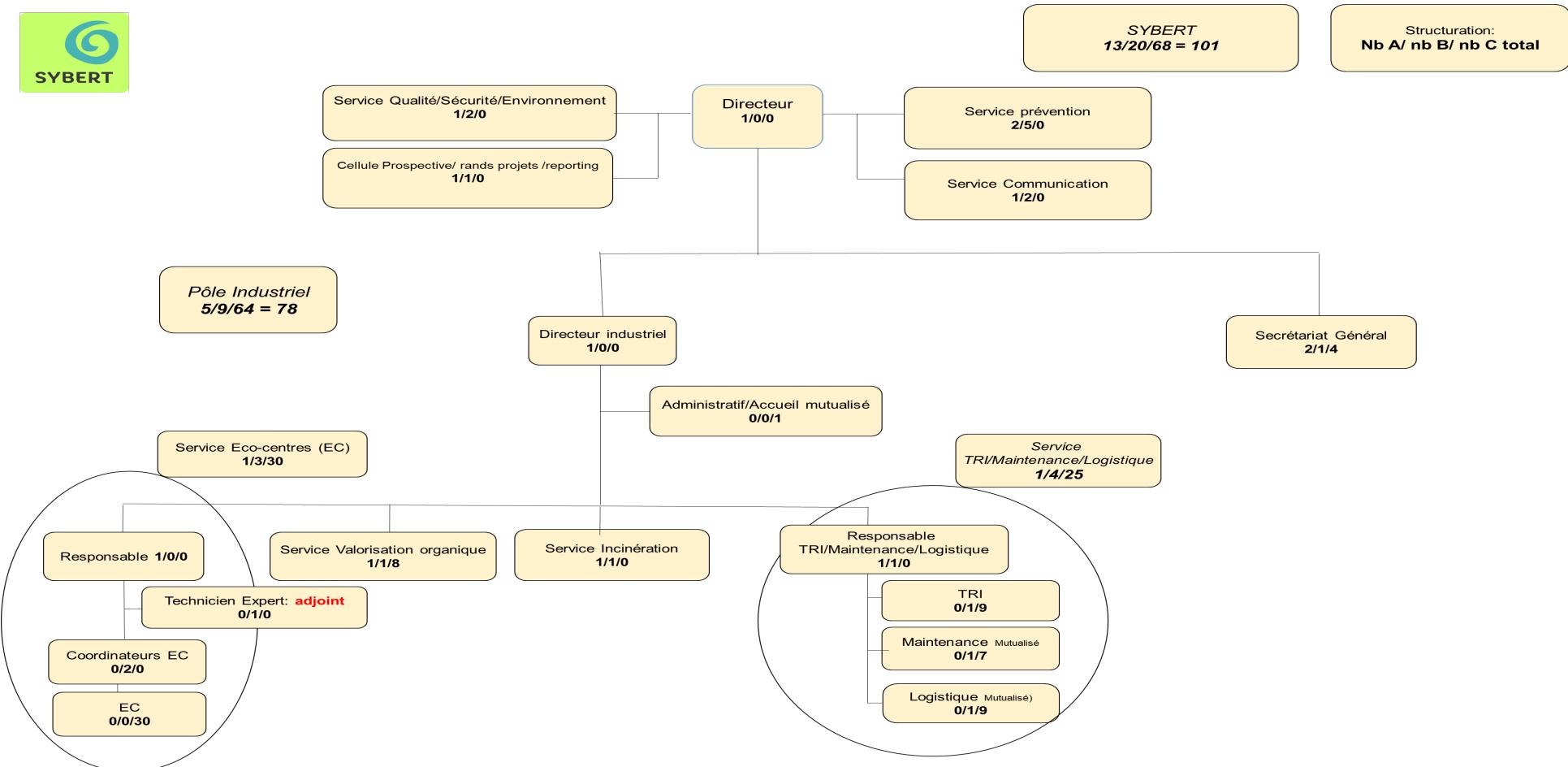
Par rapport au projet de mandat

- Diminution des déchets, encadrée et promue par la loi AGEC (Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire) avec des objectifs de réduction fixés :
Validé pour 2023 (diminution des déchets effective),
- Réduction de l'empreinte carbone :
Validé pour 2023,
- Maîtrise des coûts, nécessaire pour la pérennité du SYBERT et le maintien des contributions des adhérents :
Validé pour 2023 (Cout du service en €/hab en baisse : 60,23 €/hab pour 61,33 €/hab) et pour 2024 (contributions délibérées en baisse).

Par rapport au triptyque de performance (mis en place au Débat d'Orientations Budgétaires)

- Performance économique :
Validé pour 2023 (compte administratif positif en baisse mais aucun recours à l'emprunt pour les investissements),
- Performance environnementale :
Validé pour 2023 (diminution des déchets effective, VLE maîtrisé sur UVE, CO² en diminution)
- Performance Services et sociales :
Validé pour 2023 (amélioration ou stabilisation des indicateurs mis en place), démarche RSE avec actions, initiée, prestations sociales et solidaires toujours très présentes.

ANNEXE 1 : ORGANIGRAMME FONCTIONNEL DES SERVICES DU SYBERT (NOMINAL)



ANNEXE 2 : TARIFS 2023

Contributions (appelées aux adhérents)

Administration générale : 3,00 HT par habitant.

Prévention : 2,30 € HT par habitant.

Valorisation matière organique : 2,10 € HT par habitant.

Déchetteries/Ecocentres ressourceries : 23,50 € HT par habitant.

Tri des collectes sélectives :

- emballages et papiers en mélange : 135 € HT par tonne,
- emballages en vrac : 288 € HT par tonne,
- caractérisations : 100 € HT par caractérisation,
- transport des refus de tri : 9 € HT par tonne,
- incinération des refus de tri : voir incinération,
- transfert du verre : 6 € HT/t,
- mise en balles : 20 € HT/t,

Incinération avec valorisation énergétique : 159 € HT par tonne + TGAP 2023 par tonne.

Compostage individuel (pour les ménages en individuel)

- composteur bois petit modèle (300 l) + bioseau : 40 € TTC (33,33 € HT)
- composteur bois grand modèle (570 l) + bioseau : 50 € TTC (41,67 € HT)
- composteur plastique petit modèle (300 L environ) : 28 € TTC (23,33 € HT)
- bioseau : 2 € TTC (1,67 € HT)
- lombricomposteur : 52 € TTC (43,33 € HT))
- aérateur de compost : 15 € TTC (12,50 € HT)

Compostage collectif (pour les ménages en collectifs)

- Accompagnement au compostage en immeuble
 - 10 > logements : 300 € TTC (284,36 € HT)
 - Comportant un sondage préalable des habitants, une étude de projet, la fourniture du matériel et des supports de communication, la formation, l'installation des composteurs, les visites de suivi régulières, la fourniture et la livraison des structurants pendant 2 ans
- Remplacement des composteurs collectifs
 - 10 > logements : 300 € TTC (284,36 € HT)
 - Comportant un diagnostic préalable, des travaux de préparation du sol et l'installation des composteurs et grille anti-rongeurs.

Remplacement de composteurs collectifs :

- composteur bois (300 l) sans bioseau + grille : 70 € TTC (58,33 € HT)
- composteur bois (600 l) sans bioseau + grille: 80 € TTC (66,67 € HT)
- composteur bois (1000 l) sans bioseau + grille : 205 € TTC (170,83 € HT)
- grille anti-rongeurs seule pour bac 300 L : 42 € TTC (35 € HT)
- grille anti-rongeurs seule pour bac 600 L : 45 € TTC (37,50 € HT)
- grille anti-rongeurs seule pour bac 1000 L : 77 € TTC (64,17 € HT)

Compostage collectif (pour les communes du territoire du SYBERT, pour leurs besoins propres (établissements scolaires, équipements communaux...))

- composteur bois (300 l) avec bioseau : 40 € TTC (33,33 € HT)
- composteur bois (600 l) avec bioseau : 50 € TTC (41,67 € HT)
- composteur bois (1000 l) avec bioseau : 190 € TTC (158,33 € HT)
- grille anti-rongeurs seule pour bac 300 L : 42 € TTC (35,00 € HT)
- grille anti-rongeurs seule pour bac 600 L : 45 € TTC (37,50 € HT)
- grille anti-rongeurs seule pour bac 1000 L : 77 € TTC (64,17 € HT)

Grilles anti-rongeurs d'occasion (à proposer aux communes)

- grille anti-rongeurs seule pour bac 300 L : 21 € TTC (17,50 € HT)
- grille anti-rongeurs seule pour bac 600 L : 23 € TTC (19,17 € HT)
- grille anti-rongeurs seule pour bac 1000 L : 39 € TTC (32,50 € HT)

Déchetterie (pour les ménages)

- remplacement d'un badge (perdu, détruit) : 11 € TTC soit 10,43 € HT par badge.
- accès gratuit.

Incinération (pour les non-ménages et autres clients)

Pour les déchets extérieurs et à prescription non particulière :

- 159 € HT par tonne + TGAP 2023 par tonne

Pour la facturation des saisies douanières et scellés judiciaires :

- 159 € HT par tonne + TGAP 2023 par tonne
- majoration de 100 €, en raison d'une présence d'un représentant du SYBERT

Pour les boues de la station d'épuration « Port Douvot » :

- 67,70 € HT par tonne

Pour le traitement des déchets des autres syndicats :

- 120 € HT/t + TGAP 2023 par tonne

Pour le traitement par incinération des refus de process :

- 105 € HT/t + TGAP 2023 par tonne

Déchetterie (pour les non-ménages)

Tarifs liés aux apports de déchets	TARIFS 2023	QUANTITÉS MAXI AUTORISÉES PAR JOUR
❖ Gravats et Produits inertes (terre - cailloux)	14 € HT le m ³	1 m ³
❖ Métaux / Ferraille	Gratuit	3 m ³
❖ Végétaux (branchages, tontes, élagage et déchets d'entretien) – Gestion en bennes	13 € HT le m ³	3 m ³
❖ Végétaux (branchages, tontes, élagage et déchets d'entretien) – Gestion en plateforme	7 € HT le m ³	5 m ³
❖ Cartons (triés et pliés), papiers, journaux, magazines	Gratuit	3 m ³
❖ Produits « encombrants » à destination de l'Installation de Tri Massification	14 € HT le m ³	3 m ³
❖ Produits « encombrants » à destination de la filière « valorisation énergétique »	14 € HT le m ³	3 m ³
❖ Déchets de chantier en mélange destinés à la fabrication du CSR	14 € HT le m ³	3 m ³
❖ Huisseries	14 € HT le m ³	3 m ³
❖ Huile végétale (de friture)	Gratuit	50 litres
❖ Bois	14 € HT le m ³	3 m ³
❖ Plâtre	14 € HT le m ³	3 m ³
❖ DEA (assimilable à du DEA de particulier)	Gratuit	3 m ³
❖ DEEE (assimilable à du DEEE de particulier)	Gratuit	10 unités
Tarifs liés au contrôle des accès		
❖ Frais de dossier	20,85 € HT par dossier	Soit 22 € TTC par dossier
❖ Fourniture initiale d'un badge	10,43 € HT par badge	Soit 11 € TTC par badge
❖ Renouvellement d'un badge (perte, casse, ...)	10,43 € HT par badge	Soit 11 € TTC par badge
❖ Particulier hors SYBERT possédant un bien mobilier en rénovation pour son propre compte (valable pour l'année 2023)	19,58 € HT par badge	23,50 € TTC par badge

Rappels :

- apports gratuits pour les ménages du SYBERT.
- apports gratuits pour les communes et communautés du territoire, dans la limite des quantités maximums autorisés aux professionnels, payants au-delà.
- apports gratuits pour les communautés organisant un ramassage en porte à porte des encombrants, à la condition de prévenir 48 h avant.

Tri et mise en balle (pour les non-ménages et autres clients) :

Tri des collectes sélectives emballages et papiers issus des ménages :

- journaux et emballages en mélange en vrac sans recettes : 180 € HT par tonne pour dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide,

le

- journaux et emballages en mélange en vrac (avec extension consignes de tri) sans recettes : 190 € HT par tonne, hors dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide,
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension consignes de tri) sans recettes : 180 € HT par tonne, hors dépannage d'autres centres de tri de collectivités signataires de la convention d'aide,
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension consignes de tri) avec recettes JRM et gros de magasin revenant au SYBERT : 140 € HT par tonne (hors convention en cours),
- journaux et emballages en vrac (avec extension des consignes de tri) avec recettes JRM et gros de magasin revenant au SYBERT : 150 € HT par tonne,
- journaux et emballages en mélange en vrac (avec extension) avec toutes recettes revenant au SYBERT : 100 € HT par tonne,
- journaux et emballages en mélange en vrac (sans extension) avec toutes recettes revenant au SYBERT : 90 € HT par tonne.
- caractérisations : 100 € HT par caractérisation,
- transport des refus de tri : 9 € HT par tonne,
- valorisation des refus de tri : se reporter aux tarifs incinération.

Concernant les apports gracieux d'opérateurs privés, le SYBERT sera le seul bénéficiaire des recettes liées à la revente des matériaux.

Tri et transfert à l'ITM :

- chargement du verre : 6 € HT/t,
- tri et traitement des encombrants : 110 € HT/t,
- tri et traitement du polystyrène : 1 € HT/t,
- mise en balles seule (sans tri) : 20 € HT par tonne,
- caractérisation à la pelle : 300 € HT/t,
- journée de location du quai de transfert : 300 € HT/t,
- location journée d'une alvéole : 300 € HT/t,
- traitement de bacs à ordures ménagères (sans inserts métalliques) : 10 € HT/tonne,
- double pesée : 5 € HT la double pesée,
- perte d'un badge : 15 € HT/badge.

Apport de papiers /bouchons pré triés de la part d'associations :

- papier de qualité assimilable à du 1.11 (JRM) avec toutes recettes revenant au SYBERT : rachat du papier 0,6 X du prix plancher du marché de rachat des 1.11 ;
- papier de qualité assimilable à du 1.02 (GM) avec toutes recettes revenant au SYBERT : reprise du papier sans contrepartie financière ;
- apport de bouchons plastiques pré triés, conditionnés et livrés de la part d'associations : 300 € HT par tonne (sous réserve de validation de l'intégration aux tonnages soutenus par CITEO) ;
- apport de plastiques pré triés, sous réserve de quantités minimums : 100 €/t.

Concernant les apports gracieux d'opérateurs privés, de professionnels, de municipalités ou de leurs prestataires ou d'associations, le SYBERT sera le seul bénéficiaire des recettes liées à la revente des matériaux.